MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Sixième séance – Lundi 25 juin 2012, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Michel Amaudruz*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *Mme Sandrine Salerno*, vice-présidente, *Mme Esther Alder*, *MM. Sami Kanaan* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 15 juin 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 25 juin et mardi 26 juin 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Proposition du Conseil administratif du 6 juin 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un montant total de 14 362 800 francs:

– **un crédit de 13 684 000 francs destiné à la construction d'une salle d'éducation physique/polyvalente et de locaux pour la pratique de la musique électrique ainsi que pour la rénovation et la transformation du bâtiment parascolaire existant, situés à l'école des Cropettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68, du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;**
– **un crédit de 382 000 francs destiné à l'aménagement d'un restaurant scolaire (mobilier et équipement), des locaux parascolaires (mobilier et cuisinette) et d'une salle d'éducation physique/polyvalente (mobilier, jeux et équipements) situés à l'école des Cropettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68, du cadastre de la commune de Genève, section Cité;**
– **un crédit de 296 800 francs destiné à l'équipement d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment situé à l'école des Cropettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68, du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-969).**

Préambule

La situation particulière de l'école des Cropettes, construite à la rencontre d'un parc et d'un quartier d'habitations dense, a donné l'opportunité de réfléchir

à la polyvalence des locaux scolaires. Il a donc été décidé d'élargir le programme à l'origine purement scolaire à des activités extrascolaires et associatives. Le projet de construction d'une salle de gymnastique polyvalente, de locaux pour la musique et de transformation du bâtiment parascolaire des Cropettes, objet de la présente demande de crédit, permettra de réaliser des espaces ouverts sur le parc et des liaisons de celui-ci avec le quartier.

Ce nouvel équipement scolaire et de quartier se situe dans un bâtiment compact où l'utilisation des espaces est optimisée. Il répond aux besoins des utilisateurs, tant pour l'école des Cropettes que pour le quartier.

Historique de l'opération

15.01.2002 Vote par le Conseil municipal d'un crédit d'étude de 510 358 francs, PR-117, pour la construction d'une salle de gymnastique et de locaux associatifs.

18.12.2003 Dépôt d'une requête préalable au DAEL, comprenant la modification du régime des zones DP 17715-7, enregistrée le 13.01.2004.

01.04.2004 Préavis défavorable de la commission d'urbanisme arguant que le seuil critique des constructions dans cette zone de verdure est atteint. La commission demande toutefois d'étoffer le cahier des charges du concours et d'en élargir son périmètre, afin d'y intégrer le programme étendu. En outre, elle juge la procédure en modification du régime des zones prématurée.

25.06.2009 Préavis favorable de la commission d'urbanisme, qui se dit convaincue par un projet qui permettra non seulement de répondre à des demandes légitimes, mais aussi de clarifier les espaces et les cheminements hors et dans le parc des Cropettes.

26.10.2009 Lancement du concours d'architecture sur SIMAP.

19.03.2010 Jugement du concours: lauréat bureau LVPH architectes Sàrl.

12.10.2010 Dépôt de la PR-821 pour un crédit d'étude complémentaire de 649 000 francs.

23.01.2012 Validation du projet définitif par les utilisateurs.

Mars 2012 Dépôt de la demande d'autorisation de construire.

Notice historique

Ancienne école enfantine des Cropettes

Acquise en 1873 par la Ville de Genève pour y établir une promenade publique, la propriété des Cropettes accueillit aussitôt une première école

enfantine dans l'ancienne maison de maître, aujourd'hui démolie. Par la suite, la densification du quartier entraîna la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à proximité. Edifié en 1889-1890, celui-ci formait à l'origine un volume allongé d'un seul niveau, doté d'entrées séparées pour les filles et les garçons; à l'intérieur, trois classes permettaient d'abriter 150 élèves. Ce bâtiment d'une grande simplicité, en phase avec le caractère modeste des quartiers avoisinants (Grottes, Montbrillant), fut surélevé d'un étage en 1902 pour abriter cinq classes supplémentaires. La même année, la Ville fit construire une école primaire à quelques dizaines de mètres, renforçant ainsi la vocation scolaire du secteur.

Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions

Ce projet contribue à répondre à la motion M-796: promotion du sport et de l'activité physique tous âges par des équipements sportifs de proximité.

Exposé des motifs

Le contexte

Les effectifs scolaires de l'école des Cropettes sont stables (450 élèves). Toutefois, depuis 1902, année de sa construction, les besoins scolaires et parascolaires ayant considérablement évolué, les locaux ne répondent plus entièrement aux attentes des usagers.

En parallèle, le manque d'infrastructures à la disposition des habitants du quartier a été établi, notamment dans le cadre du contrat de quartier.

Ainsi, la nécessité de construire une salle de gymnastique correspondant aux normes d'enseignement actuelles a permis de développer un projet qui apporte une réponse à l'expression de plusieurs besoins, scolaires, parascolaires et périscolaires, et en termes d'infrastructures de quartier.

Finalement, la plupart des espaces du futur bâtiment ont été conçus pour être réellement polyvalents et servir à des utilisations diverses en lien avec le quartier.

La salle de gymnastique

Les dimensions actuelles (20×8×5 m) de la salle de gymnastique de l'école primaire des Cropettes convenaient au programme scolaire à l'époque de sa construction. Cependant, elles ne correspondent plus aux standards exigés aujourd'hui et ne permettent pas la pratique des sports actuels.

La dotation en équipements mobiles a également évolué et, faute de local et de matériel adaptés, les quelques engins que l'école possède sont stockés dans la salle et les couloirs d'accès. De plus, la surface des vestiaires ne permet pas à deux groupes de se changer en même temps et diminue d'autant la durée des cours de gymnastique.

Depuis plusieurs années, le Service des écoles et institutions pour l'enfance est régulièrement sollicité par la direction de l'enseignement primaire et par les divers utilisateurs de cette salle, afin qu'une salle de gymnastique répondant aux normes soit construite.

Le restaurant scolaire et la cuisine de remise en température

L'école des Cropettes dispose actuellement d'une structure de production et de restauration avec un réfectoire permettant d'accueillir chaque jour 220 enfants, en deux services.

Pourtant, le nombre d'enfants inscrits au parascolaire, notamment au repas de midi, n'a cessé d'augmenter ces dix dernières années (entre +7% et +10% par an) et le restaurant arrive bientôt à saturation. La question ne se pose pas uniquement en termes de manque d'espace mais aussi au niveau de la qualité d'accueil des enfants. En effet, le restaurant situé en semi-sous-sol est vétuste, le lieu est peu accueillant et il est surtout trop bruyant et mal agencé.

La construction d'un nouveau réfectoire avec un office de remise en température permettra d'offrir aux élèves des conditions d'accueil de bien meilleure qualité pendant la pause de midi. Elle permettra également de faire face à l'augmentation des effectifs du parascolaire ces prochaines années, et ce d'autant plus que les restaurants scolaires des écoles avoisinantes sont également très fréquentés.

La cuisine de production restera au même endroit.

Les locaux de musique

La demande de locaux de musique insonorisés mis à la disposition des jeunes du quartier est également en constante augmentation. Le Service de la jeunesse gère déjà ce type d'espaces (école des Eaux-Vives, espace de quartier de Sécheron et d'autres petites structures).

Répondant aux principes des locaux en gestion accompagnée, ces locaux de musique permettent aux travailleurs sociaux du Service de la jeunesse d'être en contact avec de nombreux jeunes. En effet, ces locaux seront partagés par plusieurs groupes de musique, qui auront participé à un appel à projets préalablement

lancé. Le Service de la jeunesse ne souhaite pas créer des «ghettos de jeunes»; c'est dans cette optique d'apprentissage et de cohabitation que ces locaux doivent se situer dans des constructions scolaires et/ou à l'usage de la population.

Les espaces polyvalents

Le quartier ne dispose pas d'espaces qui puissent être mis à disposition des habitants pour réaliser des fêtes et manifestations, tenue de réunions ou organisation d'anniversaires. La maison de quartier la plus proche (Asters-Servette) est déjà très sollicitée et le besoin d'un espace à la disposition des habitants est clairement apparu, notamment dans le cadre du contrat de quartier.

Utilisation et partage des espaces

La salle de gymnastique et espace polyvalent

La salle d'éducation physique – bien que légèrement inférieure aux normes «Macolin» (30×16×7 m) – répond parfaitement aux besoins scolaires et permettra aux utilisateurs de bénéficier d'une salle adaptée à l'enseignement d'aujourd'hui. Elle sera équipée du matériel réglementaire pour les activités physiques.

Cet espace sera également mis à la disposition de diverses associations pour la pratique des sports de salle en dehors des horaires scolaires.

De plus, cette salle a également été conçue de sorte à pouvoir être transformée en espace polyvalent qui puisse être mis à la disposition des habitants pour l'organisation de manifestations diverses.

Sur le même étage, une cuisine semi-professionnelle (équipement utilisable par tout un chacun pour la confection de repas simples) a été prévue. Mobilier, tables, chaises et matériel de sonorisation seront disponibles pour accueillir jusqu'à 250 personnes (150 personnes assises – tables et chaises – et 250 personnes lors de spectacles/conférences – chaises et petite scène).

Le restaurant scolaire et la cuisine de remise en température

Le nouveau restaurant scolaire d'une capacité de 216 places permettra de servir plus de repas qu'actuellement.

De plus, son agencement en trois espaces reliés mais distincts et sa situation de plain-pied avec un accès direct sur le parc représenteront une réelle plus-value pour l'accueil des enfants.

A l'instar de l'expérience positive de l'espace de quartier du Lyon 99 et de Sécheron, ces locaux pourront également être mis à la disposition des habitants

de quartier, hors horaires scolaires, et bénéficieront pour cela d'une petite cuisine d'appoint.

Les locaux parascolaires

Les trois salles en dessus du restaurant scolaire, qui abritent déjà les activités parascolaires, seront essentiellement destinées à ces activités ainsi qu'à d'autres cours (cours de musique ou cours de langue et culture d'origine).

Les locaux de musique

Les six locaux de musique prévus seront sous la responsabilité du Service de la jeunesse. Ils auront des accès indépendants du reste du bâtiment afin que les diverses activités n'entrent pas en conflit les unes avec les autres.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Ce projet comprend:

– la démolition du pavillon provisoire de 1961 et de son parking;
– la rénovation et la transformation du bâtiment existant du parascolaire;
– la construction d'une extension – surélévation au bâtiment existant;
– le réaménagement du parc sur la zone de l'actuel parking;
– les aménagements extérieurs aux abords du bâtiment projeté.

Parti architectural

Le bâtiment parascolaire, autrefois école enfantine, avait déjà été rehaussé en 1902. En proposant un nouveau volume très compact et multifonctionnel en surélévation, le projet prolonge cette démarche pour créer une nouvelle entité dédiée à la vie scolaire et de quartier. Ce parti permet de restituer la continuité du parc des Cropettes jusqu'à ses limites et de rompre avec la logique d'adjonctions successives de pavillons prévalant jusqu'ici.

Au sein de ce nouvel ensemble, à hauteur des frondaisons des arbres, la salle se présente comme une large percée à travers le bâtiment et offre aux utilisateurs une magnifique ouverture sur le parc et la ville, du Jura jusqu'aux Alpes. Derrière une peau en métal déployé à larges mailles enveloppant l'entier du bâtiment, les parties existantes et nouvelles se fondent pour créer une nouvelle unité.

Bâtiment existant

La structure originelle composée de trois salles par étage est maintenue. Le rez-de-chaussée sera occupé par un restaurant scolaire équipé d'une cuisine de réchauffement. Sa capacité sera de 216 places. Le système de distribution permettra deux accès distincts, l'un à l'ouest par l'entrée principale, l'autre à l'est depuis la zone de jeux protégée existante pour les enfants.

Extension – surélévation

Cette partie accueillera six locaux sur trois niveaux dédiés à la musique (amplifiée ou non) et la nouvelle salle polyvalente en partie haute sur deux niveaux supplémentaires. Elle sera équipée du matériel réglementaire pour les activités physiques (engins, sol, dépôt de matériel) inhérentes à son utilisation scolaire; elle aura une capacité de 250 places pour l'organisation de manifestations diverses et jouira d'un dépôt et d'une cuisine sur le même étage à cet effet. Les accès se feront depuis l'ouest par la nouvelle entrée principale et la distribution intérieure par un escalier et un ascenseur reliant les cinq niveaux.

Aménagements extérieurs

Le parc des Cropettes intègre la grande pénétrante de verdure traversant la rive droite de Genève. Grâce à la suppression du pavillon provisoire et du parking, le traitement paysager du parc, avec ses sinuosités et ses plantations, est étendu jusqu'à la rue Baulacre, où il affiche sa façade verte invitant à la promenade. Dans ce nouveau contexte, l'ancienne école enfantine surélevée devient un pavillon dans la verdure et retrouve ainsi une position en adéquation avec sa vocation d'équipement public pour l'éducation et les loisirs.

Le projet réutilise simplement le langage du parc existant pour gérer tous les aménagements extérieurs et souligner les entrées du bâtiment. Deux nouveaux îlots de verdure entourent le bâtiment et englobent la zone de jeux protégée existante du jardin d'enfants.

Descriptif des travaux

Bâtiment existant

L'ancienne école enfantine, dans un état de vétusté avancé, sera mise en conformité aux normes incendie, structure, technique et énergie. Les travaux de transformation intérieure peuvent être résumés comme suit:

– nouveau radier et isolation pour le plancher du rez-de-chaussée;
– renforcement structurel de la dalle sur rez;

- mise en conformité EI30 des dalles entre étages;
- remplacement des fenêtres à vitrage simple selon les normes énergétiques en vigueur;
- mise en place d'un système de sécurité incendie adapté;
- réfection complète de l'installation électrique et des luminaires;
- réfection complète des installations sanitaires, y compris alimentations et évacuations;
- installation d'un système de ventilation «douce» et réfection du système de chauffage;
- pose de nouveaux sols résistant à l'usure et faciles d'entretien (sols sans joints/carrelages);
- réfection des parois avec un enduit au plâtre et application d'une peinture lavable ou carrelages;
- pose d'éléments absorbants pour assurer le confort acoustique des utilisateurs.

Extension – surélévation

La partie en extension sera bâtie essentiellement en béton. Il sera laissé visible avec un traitement antitache dans le hall et les escaliers. Les locaux de musique seront séparés structurellement des locaux adjacents et munis d'isolation acoustique performante. La salle de gymnastique/polyvalente sera indépendante structurellement du bâtiment existant, afin d'éviter les nuisances sonores. Elle reposera comme une table sur des piliers en béton, longeant les façades longitudinales du bâtiment. Ces piliers seront fondés chacun sur trois micropieux forés dans le terrain. Les longues poutres surmontant les fenêtres en bandeau de la salle ainsi que l'entier de la toiture seront réalisés en structure métallique. Dans la salle, celle-ci sera laissée visible et les panneaux de revêtement intérieurs, supportant l'isolation, présenteront des perforations aptes à assurer l'absorption des sons. Le sol sera fait d'un parquet sportif adapté, tant à l'exercice du sport par des petits enfants qu'à un usage extrasportif lors de manifestations. D'une manière générale, le choix des équipements et des matériaux de finition vise la simplicité dans la mise en œuvre, l'usage et l'entretien.

Enveloppe

Une fois les travaux de gros œuvre terminés, l'ensemble du bâtiment sera revêtu d'une isolation périphérique conséquente, lui permettant d'atteindre une haute performance énergétique. Dans ce but, les ouvertures seront munies de vitrages doubles. L'isolation sera protégée des intempéries par un crépi de cou-

leur sombre mettant en valeur la peau en métal doré unifiant le volume complet. L'espacement variable entre cette peau et le volume chauffé donnera un jeu de transparences à la façade, favorisant son intégration dans le site. Au droit des fenêtres des locaux principaux (salle polyvalente, restaurant scolaire et salles du parascolaire), cette peau sera interrompue pour offrir une vue dégagée sur le paysage alentour. Ces fenêtres seront munies de stores à lamelles orientables. L'isolation de la toiture sera étanchée puis couverte par une couche de gravier permettant le lestage des panneaux photovoltaïques la recouvrant.

Aménagements extérieurs

L'aménagement comprendra des nouvelles zones de cheminement en matière stabilisée perméable, un nouveau couvert à deux-roues en béton, abritant également les conteneurs à déchets et le prolongement de l'éclairage public. La zone de jeux d'enfants à l'est sera maintenue, son revêtement en bitume refait et ses barrières adaptées aux nouvelles limites du terrain.

L'emprise au sol très modeste de la construction permet de sauvegarder au maximum la végétation existante, seuls trois petits ifs et un bouleau doivent être abattus en raison de leur proximité des façades existantes. Suivant l'avis du Service des espaces verts (SEVE), trois autres arbres seront coupés vu leur état de santé précaire. La plantation de neuf nouveaux arbres est prévue en compensation de ces abattages.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Le bâtiment sera alimenté pour ses besoins en énergies par une solution «100% renouvelable» et locale, conformément aux stratégies adoptées par la Ville de Genève («100% renouvelable en 2050» et «consommer moins ET produire mieux»).

Il sera à haute performance énergétique.

Amélioration de la qualité de l'air

La solution technique de production de chaleur sera également «zéro émission» et permettra ainsi de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Respect de critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier.

En particulier, prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association eco-bau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Concept énergétique

Qualité thermique de l'enveloppe

Le bâtiment sera d'un haut niveau de performances énergétiques. Il sera alimenté pour ses besoins en énergies (chauffage, eau chaude sanitaire, électricité) grâce à la chaleur de la terre, au soleil et à l'électricité.

La production d'électricité par panneaux photovoltaïques permettra de couvrir la totalité de la consommation de la pompe à chaleur (premier bâtiment à énergie positive pour la couverture de la production de chaleur).

La construction possédera une enveloppe thermique de performance équivalant à un standard Minergie, avec un indice de dépense énergétique pour le chauffage d'environ100 MJ/m^2.

L'enveloppe du bâtiment comprendra les éléments suivants:
– isolation renforcée de la façade (28 cm);
– isolation renforcée de la toiture (25 cm);
– isolation de la dalle sur terrain (20 cm);
– fenêtre avec doubles vitrages performants.

Description des installations techniques

Chauffage et eau chaude

Environ 30% des besoins d'eau chaude seront couverts par des panneaux solaires thermiques.

La production de chaleur pour le chauffage et pour le solde de l'eau chaude sanitaire de ce bâtiment sera assurée par une pompe à chaleur (PAC). Elle puisera une partie de son énergie (70%) dans le sous-sol grâce à des sondes géothermiques. Le solde d'énergie à fournir (30%) proviendra de l'électricité nécessaire à son fonctionnement.

Cette dernière sera entièrement produite localement par une centrale photovoltaïque.

Ventilation – aération

Le bâtiment sera équipé d'un système de ventilation-aération à double flux avec récupération d'énergie à haut rendement.

Sanitaires

Afin de réduire les consommations d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy». En outre, les robinetteries destinées aux locaux de douches seront de type temporisé. Les chasses d'eau des WC auront une contenance de 6 litres avec double commande.

Les installations sanitaires, en général, seront conçues de manière à minimiser les coûts d'exploitation.

Les possibilités de récupération d'eau de pluie ont été étudiées, mais non retenues en raison d'un équilibre financier particulièrement défavorable.

Electricité

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairement direct.

La performance énergétique de l'éclairage répondra aux directives SIA 380/4 valeur Minergie.

La qualité et la quantité d'éclairage seront réglées en fonction de l'affectation de chaque local conformément à la norme EN12464-1.

Il est prévu de valoriser l'éclairage naturel afin de réduire les consommations d'énergie par des dispositifs d'automations simples et efficaces, des détecteurs de présence et luminosité ainsi que par l'usage systématique de self électronique de classe A2.

Les équipements électriques, luminaires et appareils électroménagers seront choisis en fonction des performances énergétiques requises en classe AAA++.

Production locale d'électricité

Une centrale photovoltaïque sera construite en toiture du bâtiment. D'une puissance de 60 kWc, pour une production d'environ 61 000 kWh/an, elle couvrira une surface de près de 450 m^2. Elle sera composée de panneaux posés en toiture sur l'isolation.

Cette production d'électricité locale permettra de couvrir environ 110% de l'électricité nécessaire au système de chauffage (consommation de la pompe à chaleur).

Programme et surfaces

Parcelle N° 7755 RF: 32 668 m²

	m²	m²
Extension – surélévation		1 156,1
Rez-de-chaussée		153,6
Hall d'entrée	87,2	
Ascenseur	4,1	
Local nettoyage	4,0	
Salle de musique 1	28,4	
Salle de musique 2	28,2	
Gaines	1,7	
Niveau 1		112,5
Dégagement/circulation	47,2	
Ascenseur	4,1	
Sanitaires femmes	1,9	
Sanitaires hommes	1,9	
Salle de musique 1	28,4	
Salle de musique 2	27,3	
Gaines	1,7	
Niveau 2		116,7
Dégagement/circulation	53,6	
Ascenseur	4,1	
Salle de musique 1	28,6	
Salle de musique 2	28,7	
Gaines	1,7	
Niveau 3		577,6
Dégagement/circulation	61,0	
Ascenseur	4,1	
WC handicapé	4,0	
Dépôt matériel sociétés	46,2	
Dépôt matériel gymnastique	56,7	
Dépôt petit matériel gymnastique	21,2	
Salle polyvalente	364,4	
Sas accès cuisine – sortie de secours	3,8	
Cuisine	14,4	
Gaines	1,8	
Niveau 4		206
Dégagement/circulation	54,6	
Ascenseur	4,1	
Sanitaires hommes	21,6	

Sanitaires femmes	22,1	
Vestiaire hommes	33,4	
Vestiaire femmes	33,4	
Vestiaire enseignants	6,3	
Local nettoyage	7,0	
Local technique ventilation + onduleurs	19,5	
Gaines	4,0	
	m²	m²
Transformation du bâtiment existant		743,3
Rez-de-chaussée		361,0
Vestibule	18,6	
Salle 1 restaurant scolaire	66,0	
Salle 2 restaurant scolaire	67,1	
Salle 3 restaurant scolaire	84,9	
dégagement	52,6	
Sanitaires filles	12,0	
Sanitaires garçons	10,5	
WC handicapé	5,0	
Cuisine restaurant scolaire	33,2	
Cuisine d'appoint	9,5	
Gaines	1,6	
Etage intermédiaire		13,0
Local technique sanitaire	12,7	
Gaines	0,3	
Etage		356,7
Accueil / dégagement	100,3	
Classe 1 parascolaire	82,0	
Classe 2 parascolaire	63,8	
Classe 3 parascolaire	81,7	
Dépôt	7,7	
Sanitaires filles	5,6	
Sanitaires garçons	5,8	
Local technique chauffage	8,6	
Gaines	1,2	
Etage intermédiaire supérieur		12,7
Local technique électricité	12,7	

Estimation des coûts

Crédit I. Construction d'une salle polyvalente et des locaux de musique et transformation du bâtiment existant du parascolaire

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
0	Terrain		
01	Acquisition du terrain ou du droit de superficie Parcelle N° 7755, feuille 68, du cadastre de la commune de Genève, section cité	p.m.	
1	Travaux préparatoires		404 340
10	Relevés, études géotechniques	10 040	
11	Déblaiement, préparation du terrain	223 500	
12	Protections, aménagements provisoires	3 000	
13	Installations de chantier en communication	78 400	
15	Adaptation du réseau de conduites existant	7 500	
17	Fondations spéciales	81 900	
2	Bâtiment		8 283 490
20	Excavation	57 300	
21	Gros œuvre 1	2 638 800	
22	Gros œuvre 2	2 167 850	
23	Installations électriques	443 845	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)	695 000	
25	Installations sanitaires	419 360	
26	Installations de transport	63 700	
27	Aménagements intérieurs 1	640 485	
28	Aménagements intérieurs 2	1 157 150	
3	Equipements d'exploitation		410 640
33	Installations électriques	21 740	
35	Installations sanitaires	153 800	
37	Aménagements intérieurs 1	175 100	
38	Aménagements intérieurs 2	60 000	
4	Aménagements extérieurs		360 600
40	Mise en forme du terrain	62 000	
41	Constructions	89 700	
42	Jardins	163 200	
44	Installations	37 200	
45	Conduites de raccordement aux réseaux (intérieur parcelle)	8 500	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		2 962 508

50	Frais de concours	126 800	
51	Autorisations, taxes	64 834	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	113 800	
56	Autres frais secondaires	27 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves	595 200	
59	Comptes d'attente pour honoraires	2 034 874	
	Coût total de la construction		12 421 578
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% appliquée sur les CFC 05 à 5	993 726	993 700
	Coût total de la construction TTC		13 415 278
	Frais administratifs et financiers		
61	Prestations du personnel pour les investissements 5% du coût total de la construction TTC (CFC 05 à 9+TVA)	670 764	670 700
62	Intérêts intercalaires [taux DFL (3,00%)×(CFC 05 à 9+TVA+CFC 61)/2×26 /12]	457 794	457 600
63	Fonds d'art contemporain 2% de (CFC 05 à 9+TVA+CFC 61 et 62)	290 872	290 780
	Coût général de la construction TTC		14 834 358
	A déduire		1 150 358
	Crédit d'étude, PR-117, voté le 15.01.2002	501 358	
	Crédit d'étude, PR-821, voté le 09.05.2012	649 000	
	Total du crédit I demandé TTC		13 684 000

Crédit II. Equipement en mobilier, vaisselle du groupe scolaire

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
90	Aménagement restaurant scolaire (tables, chaises, chariots, thermoports, bacs inox, machines nettoyage et divers)	154 650	154 650
	Aménagements salles parascolaire (tables, chaises, vaisselle et ustensiles kitchenette, petit électroménager)	38 900	38 900
	Aménagement salle gym/polyvalente (tables, chaises, vaisselle et ustensiles matériel sonorisation et scène amovible	160 164	160 154
	Coût total de l'équipement en mobilier HT		353 704

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	8,0%	28 296
Total du crédit II demandé TTC		382 000

Crédit III. Centrale photovoltaïque

Centrale photovoltaïque

Cette centrale de 60 kWc, pour une production d'environ 61 000 kWh/an, couvrira une surface de près de 475 m^2 et sera composée de panneaux posés en toiture sur l'isolation.

La recette annuelle est estimée à 20 000 francs.

Cette réalisation solaire complétera les installations existantes en Ville de Genève selon le programme décidé par le Conseil administratif le 20 octobre 2004 pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque, reposant plus particulièrement sur deux principes:

l'identification systématique des potentiels de création de centrales photovoltaïques dans le cadre des projets de construction ou de rénovation conduits par la Ville, et intégration d'une proposition dans les demandes de crédits de travaux y relatifs;

la création d'un fonds photovoltaïque, alimenté par les recettes générées par la vente de l'électricité produite par les centrales aux Services industriels de Genève, et dédié au financement de nouvelles installations.

Depuis 2004, neuf centrales ont été réalisées et mises en service: la buvette extérieure de la piscine des Vernets, la salle de gymnastique du chemin de l'Ecu, la crèche de Châteaubriand, l'école des Crêts-de-Champel, le centre horticole des Bornaches, le centre sportif de Vessy, les Conservatoire et Jardin botaniques, le Muséum d'histoire naturelle et le bâtiment de la Cité-de-la-Corderie 10. Ce qui, avec l'école de l'Europe, porte le nombre à dix centrales.

La puissance totale des centrales photovoltaïques réalisées à ce jour est de 230 kWc. Elles produisent environ 226 000 kWh/an. Les recettes annuelles générées par ces centrales se montent à près de 143 000 francs.

A noter également que quatre nouvelles centrales, dont les crédits ont été votés, seront réalisées en 2012: Espace de quartier de Sécheron (PR-636), rue du Cendrier 1-3, école de de Cayla (PR-509) et école de Contamines (PR-829).

Libellé	unité	quantité	Prix unitaire	Total arrondi
Installations				
Installations panneaux solaires photovoltaïques	m^2	475	530	251 750

Honoraires			9 978
Coût total de la centrale photovoltaïque HT			261 728
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	8%	20 940	20 938
Total de la centrale photovoltaïque TTC			282 666
Frais administratifs et financiers Prestations du personnel pour les investissements 5% du coût total de la construction TTC		14 133	14 134
Total du crédit III demandé TTC			296 800

Récapitulatif des crédits nets demandés:

– crédit I 13 684 000 francs;
– crédit II 382 000 francs;
– crédit III 296 800 francs.

Total des crédits I+II+III demandés: 14 362 800 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation du coût» sont ceux du mois de mars 2012 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques *(norme SIA 416)*

Surface de plancher SP	2 368 m²
Surface nette SN	1 910 m²
Surface utile SU	1 590 m²
Volume bâti VB (bât. existant 4330 m³, surélévation/ext. 7373 m³)	11 703 m³
Surface des abords aménagés SAA	2 476 m²
Prix au m², CFC 2+59/SP (en francs)	4 357,42 HT/m²
Prix au m³, CFC 2+59/VB (en francs)	881,68 HT/m³

Autorisation de construire ou de démolir

Ce projet de construction et transformation fait l'objet d'une requête en autorisation de construire déposée le 20 mars 2012 auprès du DCTI. Une demande d'abattage d'arbres est déposée à la suite. Ces procédures sont en cours et devraient aboutir prochainement.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront vingt mois. La mise en exploitation est prévue au début 2015.

Les délais nécessaires à la délivrance de l'autorisation de construire et les éventuels recours sont réservés.

Régime foncier

L'école des Cropettes est située sur la parcelle 7755, feuille 68 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève, d'une surface totale de 32 667 m^2, en zone de verdure, rue Baulacre 2, 4, 6 et 8.

Cette parcelle contient les bâtiments cadastrés sous N^{os} D190, 194, 196, 238, 246, 248, 252, 253 et 279, soit un total de 2451 m^2 avec une affectation en école primaire et autres de moindre importance.

Référence au plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le N° 031.071.08 du 7^e plan financier d'investissement (PFI) 2012-2023 pour un montant de 10 849 642 francs. De plus, cet objet est déjà au bénéfice:

– d'un crédit d'étude, pour un montant de 501 358 francs, PR-117, voté le 15.01.2002;
– d'un crédit d'étude complémentaire pour un montant de 649 000 francs, PR-821, voté le 09.05.2012, soit un total de 12 000 000 de francs.

La différence entre le montant estimé et celui demandé dans la présente proposition est dû principalement à l'adjonction dans le programme d'un restaurant scolaire au rez-de-chaussée du bâtiment existant et à sa rénovation complète, qui n'étaient pas prévues initialement.

L'équipement en mobilier scolaire ainsi que la centrale photovoltaïque ne sont, pour leur part, pas prévus au 7^e PFI 2012-2023.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Cette nouvelle construction nécessitera évidemment des besoins en nettoyages accrus, mais aussi de coordination des espaces polyvalents (accueil, mise à disposition des salles, réservations, etc.). C'est pourquoi il est d'ores et déjà primordial de prévoir à terme l'équivalent d'un poste de concierge à mi-temps.

Les charges prévues pour la consommation électrique du bâtiment et du chauffage sont estimées à 34 000 francs par an.

Les charges concernant l'eau sont estimées à 4000 francs par an.

La recette annuelle générée par la centrale photovoltaïque est estimée à 20 000 francs.

		Fr.
Crédit I		
	Charge financière annuelle sur 13 684 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,5% et l'amortissement au moyen de 30 annuités	653 790
Crédit II		
	Charge financière annuelle sur 382 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,5% et l'amortissement au moyen de 8 annuités	53 280
Crédit III		
	Charge financière annuelle sur 296 800 francs comprenant les intérêts au taux de 2,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités	33 910

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

	Services gestionnaires	Services bénéficiaires
Crédit I	Service d'architecture	Service des écoles et institutions pour l'enfance
Crédit II	Service des écoles et institutions pour l'enfance	Service des écoles et institutions pour l'enfance
Crédit III	Service de l'énergie	Service de l'énergie

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibération suivants.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 13 684 000 francs destiné à la construction d'une salle d'éducation physique/polyvalente et de locaux pour la pratique de la musique électrique ainsi que pour la rénovation et la transformation du bâtiment parascolaire existant situés à l'école des Cropettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 13 684 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 290 780 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 501 358 francs du crédit d'étude PR-117 voté le 15 février 2002 et le montant de 649 000 francs du crédit d'étude complémentaire PR-821, voté le 9 mai 2012, soit un montant total de 14 834 358 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2045.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 382 000 francs destiné à l'aménagement d'un restaurant scolaire (mobilier et équipement), des locaux parascolaires (mobilier et cuisinette) et d'une salle d'éducation physique/polyvalente (mobilier, jeux et équipements) situés à l'école des Cropettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 382 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2023.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 296 800 francs destiné à l'équipement d'une centrale photovoltaïque sur le toit du bâtiment situé à l'école des Cropettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 296 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2025.

Annexes: – plans de situation
– plans d'étages et façades
– photographies
– extrait du registre foncier

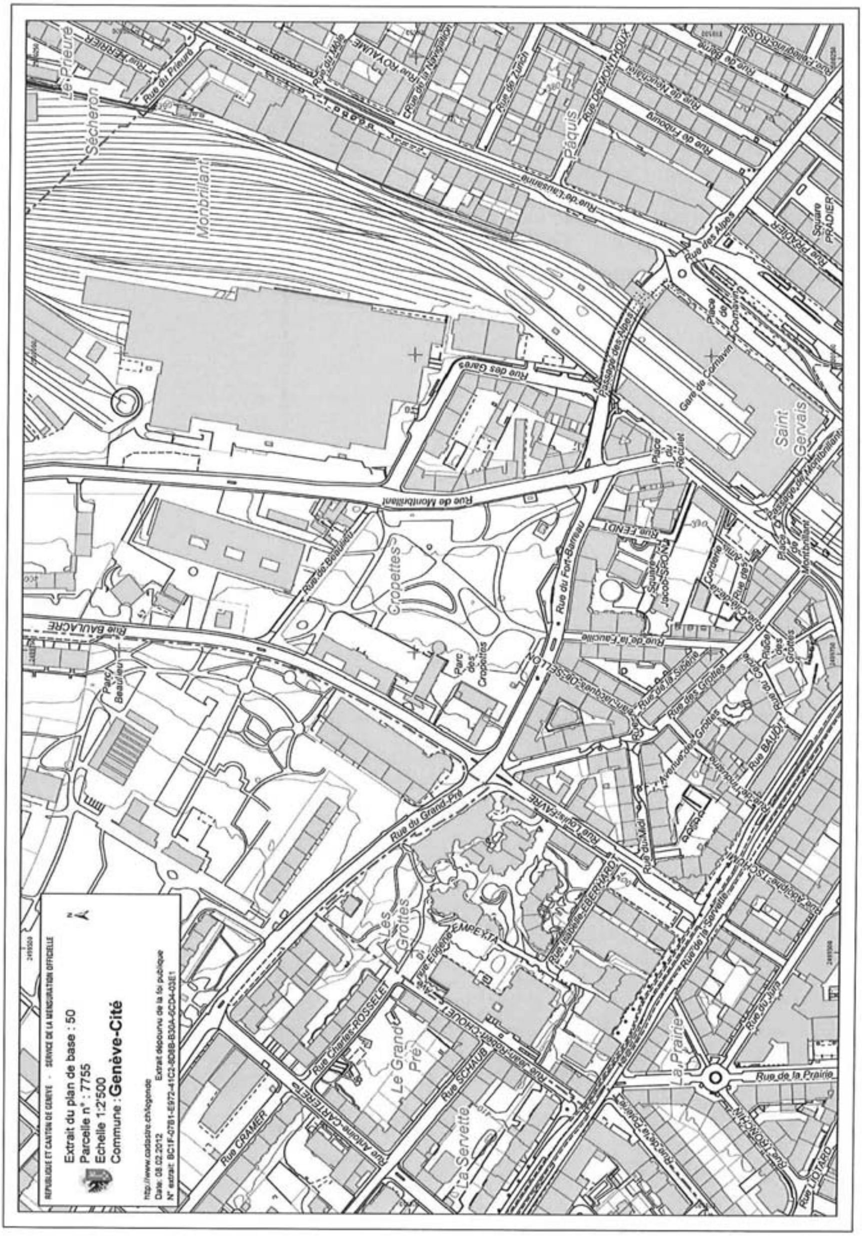
Extrait du plan de base : 50
Parcelle n° : 7755
Echelle 1:2'500
Commune : Genève-Cité
Sécheron
Montbrillant
Pâquis
Rue de Lausanne
Rue des Alpes
Rue des Gares
Rue de Montbrillant
Saint Gervais
Cropettes
Parc des Cropettes
Rue Baulacre
Rue du Grand-Pré
Les Grottes
Le Grand Pré
La Servette
La Prairie
Rue de la Prairie
Rue Cramer

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Cropettes

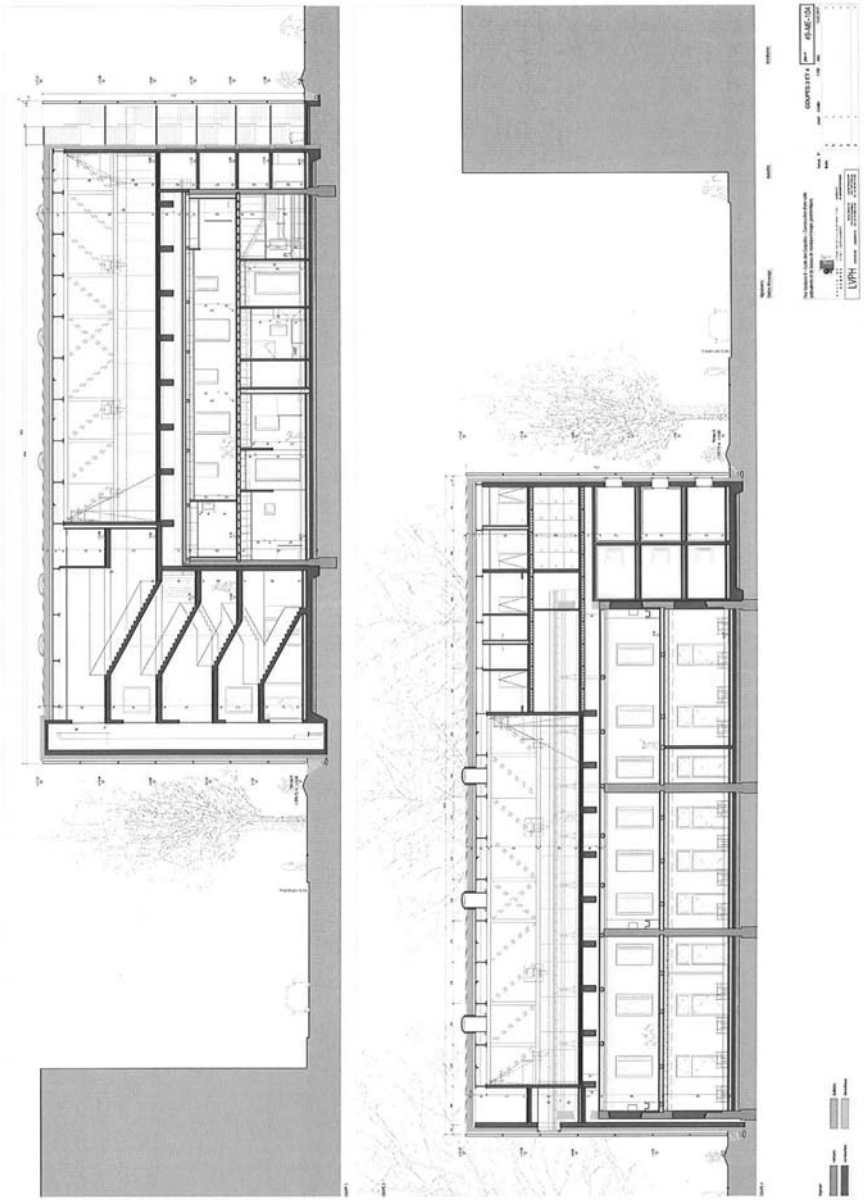

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Cropettes

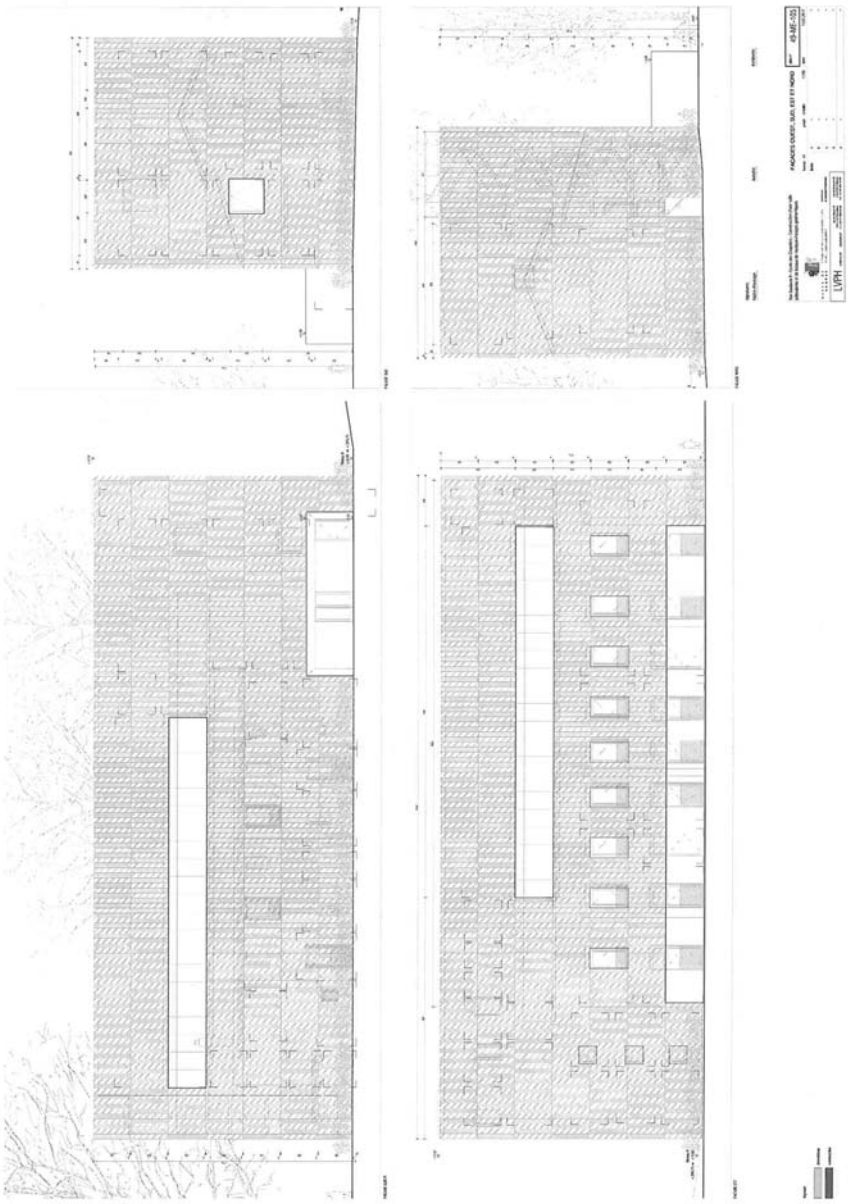

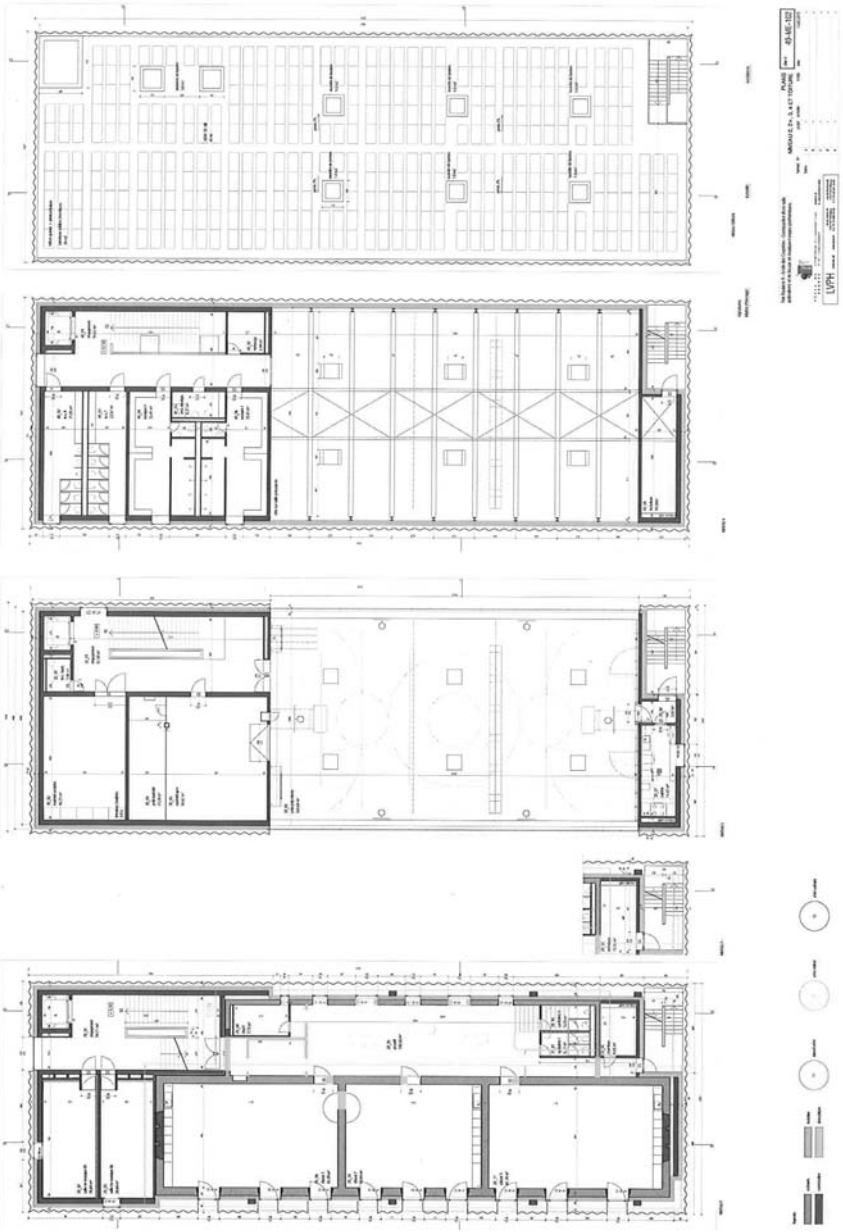

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Cropettes

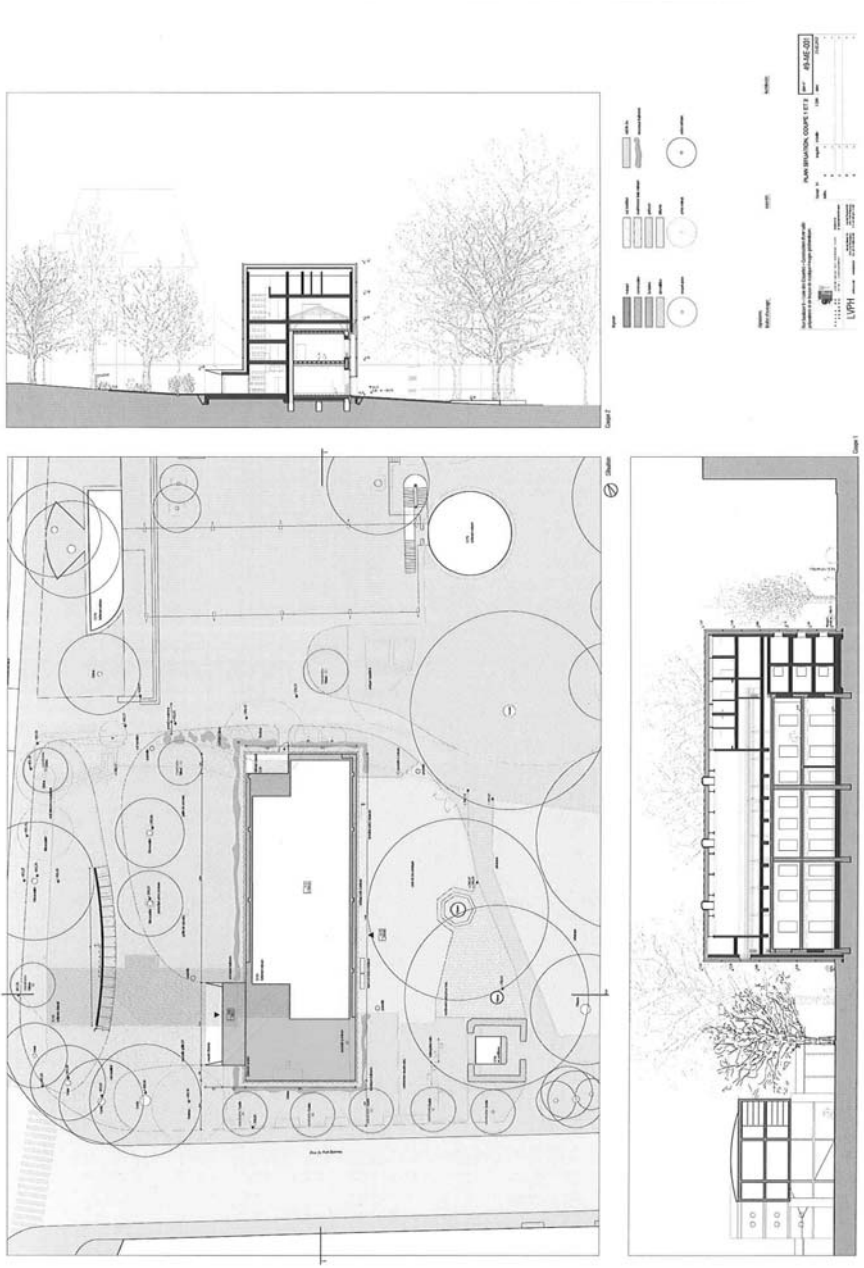

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Cropettes

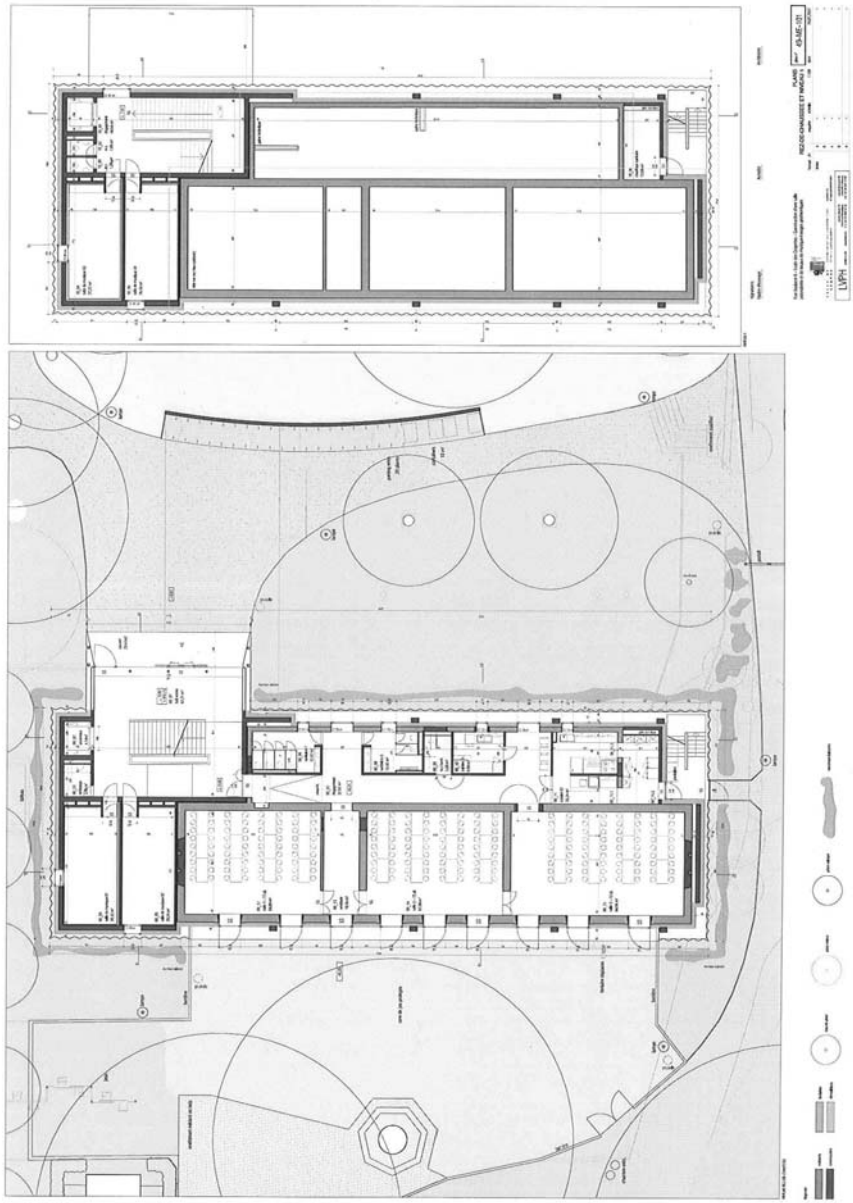

Proposition: bâtiment parascolaire de l'école des Cropettes

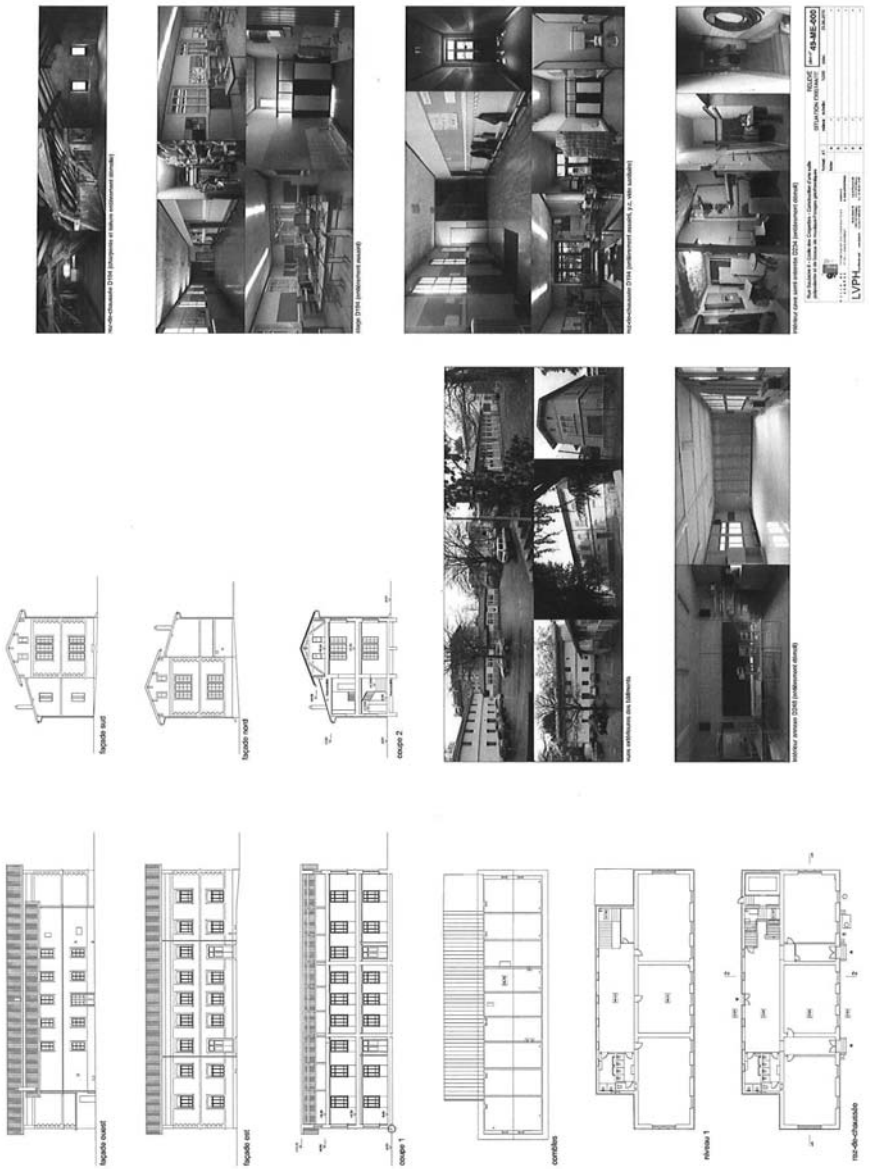

Extrait foncier

Extrait de la mensuration officielle et du registre foncier

Dépourvu de foi publique

Produit le 01.06.2012

Commune:	**Genève-Cité (21)**		
Immeuble No:	**7755**	Type: **Privé**	Surface(m2): **32667**
Plan(s) No(s):	**68**		
Nom Local(locaux):	**Cropettes**		

BATIMENT(S)

No: **D194** Destination: Adresse(s):	Surface (m2 sur parcelle): **412** **Ecole primaire** **Rue BAULACRE 4**	Surface totale (m2): **412**
No: **D248** Destination: Adresse(s):	Surface (m2 sur parcelle): **199** **Ecole primaire** **Rue BAULACRE 2**	Surface totale (m2): **199**
No: **D196** Destination:	Surface (m2 sur parcelle): **38** **Dépôt**	Surface totale (m2): **38**
No: **D246** Destination:	Surface (m2 sur parcelle): **13** **Autre bât. < 20 m2**	Surface totale (m2): **13**
No: **D279** Destination: Adresse(s):	Surface (m2 sur parcelle): **627** **Ecole primaire** **Rue BAULACRE 6**	Surface totale (m2): **627**
No: **D253** Destination:	Surface (m2 sur parcelle): **4** **Instal. tech. élec. SIG**	Surface totale (m2): **4**
No: **D252** Destination:	Surface (m2 sur parcelle): **3** **Autre bât. < 20 m2**	Surface totale (m2): **3**
No: **D238** Destination:	Surface (m2 sur parcelle): **25** **Autre bât. 20 m2 et plus**	Surface totale (m2): **25**
No: **D190** Destination: Adresse(s):	Surface (m2 sur parcelle): **1130** **Ecole primaire** **Rue BAULACRE 8**	Surface totale (m2): **1130**

BATIMENT(S) SOUTERRAIN(S)

No: **E991** Destination:	Surface (m2 sur parcelle): **7** **Instal. tech. eau**	Surface totale (m2): **7**

Extrait foncier

ETAT DE LA PROPRIETE

Pour des informations plus précises concernant le régime de propriété, les types d'immeubles et leurs propriétaires, voir le registre foncier.

Immeuble 21/7755

VILLE DE GENEVE

Le président. Mesdames et Messieurs, avant de passer aux deux urgences que nous devons traiter ce soir et afin d'alimenter les commissions, le bureau et les chefs de groupe ont décidé, à l'unanimité, de renvoyer directement quelques propositions en commission. Je vous fais d'abord voter le renvoi en commission de la proposition PR-969.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont acceptés à l'unanimité (58 oui).

4. Proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'investissement pour un montant total de 451 500 francs destiné à l'achat d'une patinoire à glace à installer pendant la saison hivernale dans le parc des Bastions, parcelle 6159 de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-970).

Préambule

Depuis 1999, date de l'installation de la première patinoire à la place du Rhône, le patinage sur glace rencontre un grand succès auprès du public genevois et la fréquentation de cet équipement, année après année, est en constante augmentation. C'est pour cette raison que la Ville de Genève a installé, dès la saison hivernale 2003, une patinoire à la place de l'Europe. En 2008 une deuxième patinoire est proposée aux genevoises et genevois et aux touristes dans l'écrin féerique du parc des Bastions. En 2010, à la suite de la construction des tribunes VIP pour le hockey sur glace à l'intérieur de la patinoire des Vernets, la surface de patinage à disposition du public a été réduite d'environ 1000 m^2.

Fort de ces constats et afin de fournir des prestations de qualité à l'ensemble de la population et aux visiteurs occasionnels de Genève, le département de la culture et du sport propose l'achat de la patinoire des Bastions pour pérenniser cette prestation très appréciée et ainsi répondre aux demandes croissantes de la population dans le domaine du patinage sur glace. Elle sera installée de manière saisonnière de mi-novembre à fin février, dans le parc des Bastions. L'installation d'une deuxième patinoire de quartier est à l'étude et un crédit d'acquisition vous sera présenté ultérieurement.

Historique de l'opération

Décembre 1999 à février 2008: Première patinoire de quartier ouverte à la Place du Rhône, exploitée par Genève Tourisme, financement privé.

2002: Vote par le Conseil Municipal d'un crédit de 20 150 francs (PR-220) destiné à l'achat d'une patinoire de quartier avec une surface de glisse en polypropylène.

2003: Installation de cette patinoire à la place de l'Europe.

2008-2011: Installation de la patinoire des Bastions (en location) et du pôle hivernal à la Treille.

Exposé des motifs

Ce projet a pour but de répondre aux besoins de la population en matière de pratique sportive et va dans le sens de l'objectif du Conseil municipal de développer des équipements sportifs dans les quartiers.

La patinoire des Bastions, en forme d'étang gelé, sera installée chaque hiver dans le parc donnant ainsi l'occasion à la population et aux touristes de patiner en plein cœur de Genève, tout près du Mur des Réformateurs. Située devant le restaurant du Kiosque des Bastions en prolongement de la terrasse, la patinoire d'une surface de 450 m^2 accueille les patineurs en herbe et les plus aguerris pour un pur moment de plaisir dans une ambiance viennoise. A noter que de nombreuses classes d'école viennent à la patinoire. Après les glissades, le restaurant donne la possibilité de se réchauffer autour d'un café ou d'un chocolat chaud. Des animations sont organisées durant la saison. L'accès à la glace est gratuit, la location des patins coûte 2 francs.

Les patinoires saisonnières de plein air essaiment dans les communes genevoises et romandes. Elles connaissent un engouement important auprès du public. A titre d'exemple, l'augmentation de la fréquentation à la patinoire des Bastions a été mesurée par le Service des sports pendant une période de plus de trois mois, soit du 15 novembre 2010 au 28 février 2011. En effet, 14 484 paires de patins ont été louées durant la saison. A 2 francs la paire, le revenu généré est d'environ 29 000 francs. Ceci correspond à une augmentation d'environ 20% par rapport à la saison 2009-2010. De plus, la patinoire a accueilli 48 classes de l'enseignement primaire, ce qui correspond à plus de 1000 enfants et accompagnants. Deux soirées d'entreprise ont également pu s'y dérouler.

La gestion et l'animation quotidienne de ces patinoires sera assumée par le service de la jeunesse. Sous la surveillance des travailleurs sociaux hors murs, de nombreux jeunes pourront ainsi trouver des petits jobs tant recherchés.

A l'instar de l'opération estivale des chaises longues dans les parcs, des stages d'insertion de jeunes en rupture pourront être envisagés en collaboration avec l'antenne Via, voir d'autres programmes d'insertion soutenus par la Ville de Genève.

Obligations légales et de sécurité

L'installation de ces patinoires répondra aux exigences en ce qui concerne la sécurité des utilisateurs. Elles respecteront l'ensemble des prescriptions du Service sécurité-salubrité du DCTI ainsi que les recommandations de l'OCIRT et du Service cantonal de l'énergie.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Cette patinoire sera posée sur le terrain, sur un plancher de réglage en bois recouvert d'une isolation thermique, fermé par des remontées latérales formant un bac étanche. Des nattes de tuyaux posées au fond du bac permettront le passage du fluide frigorifique. Des mains courantes fermeront le pourtour de la surface de patinage avec une ouverture pour l'accès du public.

Le début de la mise en glace (premier centimètre) se fera de nuit pour minimiser les effets de l'ensoleillement. Par la suite, le blanchiment de la glace reflètera 92% du rayonnement solaire.

L'épaisseur fine de la glace sera d'environ 6 centimètres.

L'entretien de la patinoire s'effectuera journellement au moyen d'une surfaceuse tirée par un tracteur.

Un pavillon saisonnier répondant au label Minergie avec isolation renforcée et guichet étanche en position fermée d'environ 20 m^2 sera installé à proximité de la patinoire pour l'entreposage et la location des patins, le dépôt du matériel d'entretien, l'infirmerie et le matériel de sonorisation. Il sera chauffé en position ouverte au moyen d'un poêle alimenté par des pellets à bois. Les tableaux électrique et d'éclairage ainsi que le groupe frigorifique seront installés dans la partie arrière du kiosque des Bastions.

Ce crédit prévoit un montant pour l'achat d'un équipement neuf. Toutefois le service des sports envisage de lancer un appel d'offres comprenant deux variantes: l'une pour l'achat d'une patinoire neuve et l'autre pour l'achat d'une patinoire d'occasion afin de pouvoir choisir l'offre présentant le meilleur rapport qualité/prix.

Adéquation à l'agenda 21 de la Ville de Genève

L'installation de la patinoire des Bastions répond aux priorités politiques du plan directeur communal, notamment concernant une ville mixte et le maintien de la diversité des activités et des équipements dans les quartiers.

Concept énergétique

Pavillon

Le pavillon de construction neuve sera équipe d'une isolation renforcée. La conception globale est prévue avec des portillons et volets étanches en position fermée. Il sera tempéré en position ouverte au moyen d'un poêle alimenté par des pellets à bois.

Patinoire

La patinoire mobile proposée est conçue avec un plancher isolé de 5 cm et une étanchéité par feuille polyane sur l'ensemble de la surface afin de limiter les déperditions et les pertes d'eau. Un blanchiment de la surface par la pose d'un géotextile blanc en sous couche permet également de renvoyer 92% du rayonnement solaire et limiter les pertes.

Le groupe frigorifique d'une puissance de 115 kW est équipé de compresseurs de type scroll à puissance modulante s'adaptant aux besoins en continu et d'une condensation à air. Il est piloté par un système de régulation numérique performant avec station météo. Un suivi énergétique est également intégré via des tableaux d'historiques de fonctionnement.

Aucun système de récupération de chaleur n'est prévu, vu le caractère saisonnier de l'exploitation ou les rejets de chaleur sont inversement proportionnels aux besoins en chauffage et les investissements difficilement rentabilisables avec une structure démontable exploitée du 15 novembre au 28 février.

La consommation électrique moyenne sur deux saisons varie entre 30 et 50 000 kWh/an, en fonction des conditions météorologiques, et la durée de la saison.

Estimation des coûts

Crédit pour l'achat d'une patinoire, surface 450 m²

Libellé	Fr.
Achat d'une patinoire avec rink en bois ajourée comprenant:	
Plancher de réglage	25 000
Montage, démontage et stockage du plancher (1ère installation)	14 000
Revêtement antiglisse sur le pourtour de la patinoire	7 500
Patinoire neuve y compris tapis glacé, groupe frigorifique	248 500
Montage, démontage, stockage de la patinoire (1ère installation)	40 000
Achat d'un pavillon minergie pour la location des patins	20 500
Matériel de sonorisation	2 000

Achat d'un lot de patins (260 paires)	22 000
Installations électriques, chauffage par poêle alimenté par des pellets à bois	10 000
Achat d'une surfaceuse	28 500
Le tracteur existe déjà au Service des sports	
Total équipements	418 000
Taxe sur la valeur ajoutée TVA 8% admis	33 500
Total TTC	451 500
Total du crédit demandé	451 500

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «estimation du coût» sont ceux du mois de mars 2012 et ne comprennent aucune variation.

Autorisations occupation du domaine public

Une demande d'autorisation de construire est en préparation et sera déposée prochainement auprès du DCTI. Concernant l'occupation du domaine public propriété de la Ville de Genève, un accord de principe a été donné par le Service de la sécurité et de l'espace publics et le Service des espaces verts pour l'implantation de cette patinoire.

Délais

La mise en exploitation prévisionnelle est prévue en novembre 2012.

Référence au programme financier d'investissement

L'objet du crédit est prévu sous le N° 050.012.30 du 7e plan financier d'investissement PFI 2012-2023 pour un montant de 700 000 francs, précisant qu'il s'agissait de l'acquisition de deux patinoires.

Budget prévisionnel d'exploitation et charges financières

L'exploitation de la patinoire saisonnières des Bastions dégage de faibles recettes et induit des frais de fonctionnement suivants:

Budget prévisionnel dès 2013		Fr.
301/3/4/5	Charges de personnel (3 personnes durant 4 mois)*	75 000
312	Energie	15 000
318	Prestations de tiers (montage, démontage, stockage patinoire, plancher et pavillon)	57 000
		147 000
434	Redevance d'utilisation location patins (recettes)	20 000

*Le budget de fonctionnement émarge dans le chapitre du Service des sports, à l'exception des charges salariales (groupes 301, 303, 304 et 305) qui émargent dans le chapitre du Service de la jeunesse.

Soit, par année, 147 000 francs (hors amortissement et intérêts de la dette) qui devront être intégrés dans les budgets de fonctionnement du Service des sports et du Service de la jeunesse dès 2013.

Recettes/location des patins (rubrique budgétaire 434)

Sur la base d'une location de 2 francs la paire de patins et sur l'expérience de la patinoire des Bastions, nous estimons ce montant à environ 20 000 francs en moyenne par saison.

Charges financières

Pour les charges d'investissement prévues, en tenant compte d'un amortissement au moyen de 10 annuités calculées avec un taux d'intérêt de 2,25%, elles seront de 50 920 francs.

Charges de personnel y compris charges sociales (rubriques budgétaires 301, 303, 304, 305)

Le Service des sports assurera l'entretien de la piste. La surveillance ainsi que la location des patins pendant les trois mois et demi d'ouverture selon un horaire hebdomadaire moyen de 40 heures seront assurés par le Service de la jeunesse. Les plages horaires seront réparties du mardi au dimanche et adaptées en fonction de la fréquentation et des animations.

Pour assurer cette prestation en personnel, trois postes de travail temporaires seront nécessaires pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février, ce qui correspond à une charge de 75 000 francs pour cette patinoire.

Coûts consommation électrique

La consommation d'électricité journalière estimée sur la base de l'expérience des Bastions est de 142 francs par jour (en moyenne 105 jours/saison) soit environ 15 000 francs par saison.

Coûts d'installation annuels par des tiers (rubrique budgétaire 318)

(dès la 2e installation, novembre 2013)

Les prestations comprendront la mise en place du plancher, le montage et démontage de la patinoire, la mise en glace, la mise en service des installations électriques, de chauffage et de glace, soit, pour cette installation: 57 000 francs.

Frais d'entretien

L'entretien sera assuré dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville et n'entraînera aucune charge d'exploitation supplémentaire.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service des sports.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, à approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 451 500 francs destiné à l'achat d'une patinoire à glace à installer pendant la saison hivernale dans le parc des Bastions, commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 451 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexes: plans de situation

Proposition: patinoire à glace du parc des Bastions

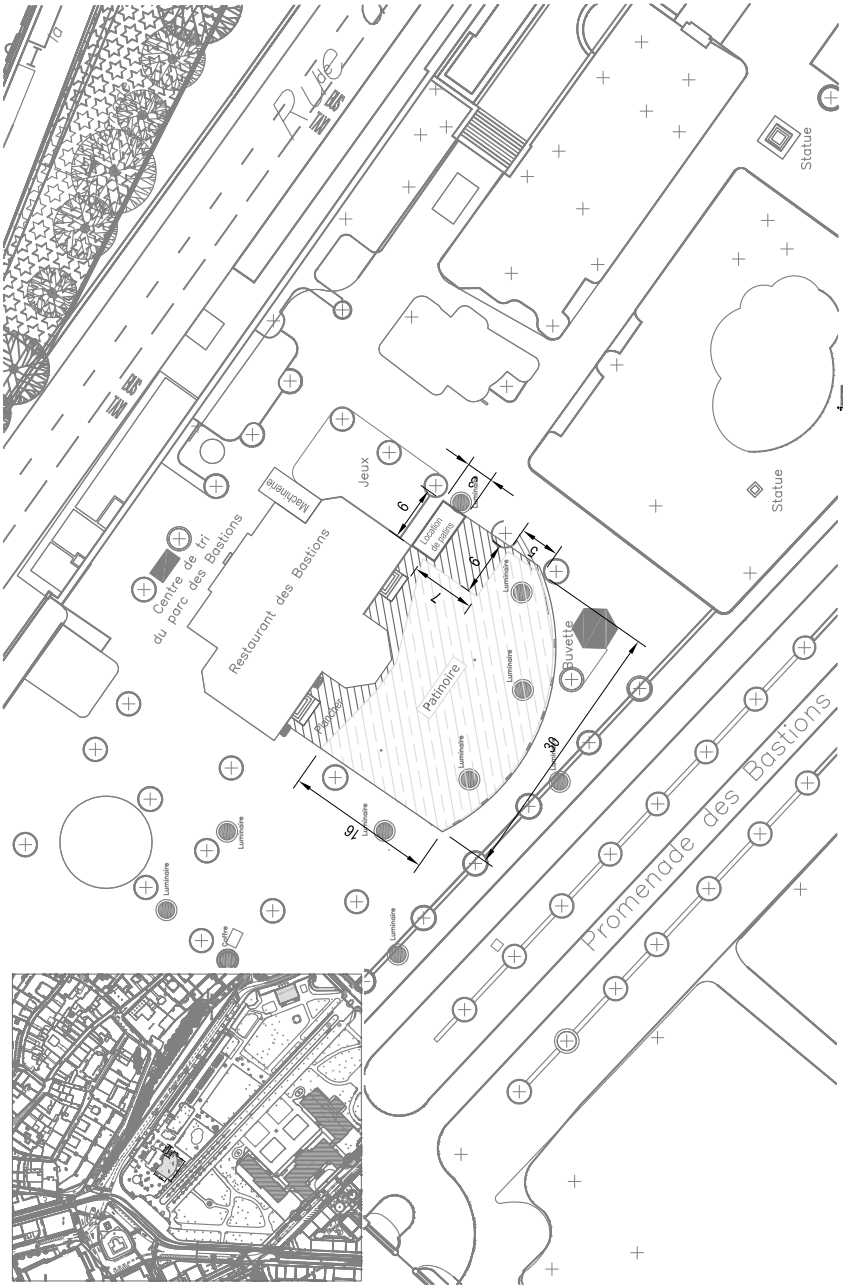

Proposition: patinoire à glace du parc des Bastions

Le président. A l'unanimité, le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer cette proposition directement en commission.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des sports sont acceptés à l'unanimité (62 oui).

5. Proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits d'étude pour un montant total de 700 000 francs, soit:

- **crédit I de 300 000 francs destiné à l'inventaire et au diagnostic des installations sportives, propriété de la Ville de Genève;**
- **crédit II de 200 000 francs destiné à l'élaboration de l'image directrice du site sportif du Bout-du-Monde/Vessy;**
- **crédit III de 200 000 francs destiné à l'élaboration de l'image directrice du site sportif de la Queue d'Arve/Vernets (PR-971).**

Préambule

Depuis des nombreuses années les installations sportives en Ville de Genève sont vétustes et des demandes de rénovation et d'entretien lourd des bâtiments dont certains ont été construits à titre provisoire sont inscrites selon l'urgence dans le 7e PFI. Comme le territoire de la commune n'est pas extensible et les terrains à vocation sportive se font rares, il est indispensable que les sites sportifs existants soient valorisés de manière optimale.

Entretemps, les demandes du public, des clubs et associations ne cessent d'augmenter et la Ville de Genève n'arrive pas à satisfaire les nouveaux besoins, soit parce que les installations sont saturées soit parce qu'elles ne répondent plus aux critères sportifs et aux normes d'aujourd'hui.

Compte tenu de l'ampleur des travaux et après examen et validation par la Délégation à l'aménagement du territoire, il nous est apparu nécessaire d'effectuer l'inventaire et le diagnostic des équipements sportifs. Cette étude constituera un outil d'aide à la décision pour les priorités à donner aux investissements des équipements sportifs communaux à l'horizon 2020.

Conduits de manière transversale par les départements de la culture et du sport et des constructions et de l'aménagement, la première étude aura comme objectif l'analyse des vocations spécifiques de l'ensemble des sites, les synergies

entre eux, les éventuels regroupements, les nouveaux sports à considérer, leur optimisation et leur potentiel en relation avec les besoins exprimés par les associations sportives.

Sur la base de l'inventaire, du diagnostic et de l'analyse des besoins précédents un programme sera établi pour les sites du Bout-du-Monde/Vessy et Queue d'Arve/Vernets.

Les deuxième et troisième études aboutiront à l'élaboration d'images directrices pour les deux sites sportifs précédents. Elles intègreront en particulier les enjeux énergétiques et environnementaux d'envergure associés aux infrastructures sportives, tout comme les importants potentiels d'énergies renouvelables exploitables sur ces sites, dans l'optique de les rendre 100% renouvelables et sans émission de CO_2. L'image du centre sportif Queue d'Arve/Vernets tiendra compte du plan directeur du PAV en cours d'étude au DCTI.

Ces études seront traitées dans le cadre de la commission sportive de l'ACG pour trouver les collaborations et synergies nécessaires avec les autres communes, le Canton, les associations et clubs sportifs.

Programme et descriptif des études

Crédit I

Elaboration de l'inventaire et du diagnostic des installations sportives de la Ville de Genève

Le sport a un rôle essentiel à jouer dans la vie du citoyen, raison pour laquelle l'offre doit s'adapter de manière permanente aux besoins. L'inventaire et le diagnostic des équipements gérés par le Service des sports constituent un instrument essentiel à l'accomplissement des missions du Service des sports qui sont: promouvoir l'activité physique, développer les volets prévention, santé et intégration, soutenir le mouvement sportif, moderniser et développer les infrastructures sportives.

L'accès aux équipements sportifs performants et adaptés reste une priorité. Il n'est pas concevable de développer une véritable politique sportive sans avoir la maîtrise des installations. Pour ces raisons un diagnostic de l'ensemble du patrimoine bâti géré par le Service des sports et un cadastre des besoins sont indispensables afin d'engager un programme de réhabilitation, d'achat ou de rénovation des équipements et de pouvoir déterminer des projets d'extension ou de création de complexes sportifs.

Cet état des lieux permettra de déterminer l'état sanitaire des installations sportives (constructions, installations techniques, performances énergétiques, environnementales), la conformité aux normes et règlements en vigueur (édic-

tées par Macolin, associations faîtières, SIA), les disciplines pratiquées par site, le taux d'occupation, le type de gestion, les différents niveaux de compétition (tout public, amateur, ligue nationale), les besoins exprimés par l'Association genevoise du sport (AGS), les critères qualitatifs de l'offre et les potentiels à développer.

A l'issue de cette étude un programme pour les installations des sites sportifs du Bout-du-Monde/Vessy et Queue d'Arve/Vernets sera élaboré sur la base d'un bilan offre/demande. L'objectif est de faire évoluer l'offre de manière qualitative.

La durée de l'étude de l'inventaire, du diagnostic et l'élaboration des programmes seraient d'environ douze mois une fois le crédit d'études voté en force.

Crédit II

Elaboration d'une image directrice du centre sportif du Bout-du-Monde/Vessy

Il s'agira, sur la base du programme défini dans la première phase de l'étude, de proposer un projet d'aménagement du site du Bout-du-Monde et Vessy. Le projet devra tenir compte des installations existantes et proposer une stratégie quant à leur maintien ou leur déplacement ainsi qu'à la localisation des nouvelles installations.

L'objectif est de disposer d'un plan-guide stratégique permettant de gérer sur le court, le moyen et le long terme l'évolution de chacun des sites, de fixer les priorités et de dégager des potentiels substantiels pour de nouveaux équipements permettant de répondre aux demandes de nouvelles pratiques sportives, tout en conservant une ligne claire sur la vocation du site. Une attention particulière sera portée au traitement du paysage et des espaces publics.

Cette phase d'étude devra intégrer l'inventaire des contraintes pesant sur ce site et proposer des solutions permettant la meilleure intégration possible. Il s'agira notamment de vérifier les contraintes liées à la géologie, au périmètre de protection des rives de l'Arve, à l'énergie, à la gestion des eaux et aux valeurs naturelles existant sur place. En outre un volet de l'étude sera destiné à vérifier l'insertion de chaque secteur dans un réseau de mobilité et de transports en commun cohérent.

Une approche par scénarios permettra de dégager les options possibles et de déterminer la meilleure stratégie d'action.

Crédit III

Elaboration de l'image directrice du centre sportif de la Queue d'Arve/Vernets

S'agissant de l'image directrice Queue-d'Arve/Vernets, l'objectif de l'étude est sensiblement le même que le précédent tout en intégrant l'optique particulière

du développement du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), ce qui nécessitera une coordination accrue avec les projets engagés dans ce cadre.

Le périmètre à étudier s'étend de la rue Hans-Wilsdorf à la rue de la Gravière, entre l'Arve et la rue François-Dussaud.

L'image directrice devra tenir compte de la voie verte d'agglomération qui passe le long de l'Arve, des études et des planifications en cours ainsi que des accords relatifs au secteur PAV, en particulier de la convention entre l'Etat de Genève, les Villes de Carouge, Lancy et Genève et le comité référendaire qui s'était opposé au projet de modification de zones, et de multiples études.

A ce stade il faut mentionner que:
- les études PAV envisagent le déplacement du Service Voirie – Ville propre le long de la route des Jeunes. Cette opération doit encore faire l'objet d'une analyse de faisabilité technique et financière minutieuse;
- la convention susmentionnée précise un des principes fondamentaux du PAV: l'équilibre un nouveau logement pour un nouvel emploi. La carte illustrative qui l'accompagne indique que le site de la Queue-d'Arve est prévu pour du logement;
- le concept des espaces publics et de la mobilité du PAV prévoit un axe destiné aux mobilités douces qui débouche sur l'actuel parc de la piscine des Vernets.

Face à ce contexte encore très évolutif, une approche par scénarios est également préconisée.

La durée de l'étude des deux images directrices serait d'environ douze mois une fois les études du crédit I validées.

Coût des études

Le coût total des trois crédits d'étude comprend les honoraires des mandataires pour les prestations de l'étude de l'inventaire et le diagnostic des installations et des images directrices des centre sportifs du Bout-du-Monde/Vessy et de la Queue-d'Arve/Vernets.

Estimation des coûts selon code CFC

Crédit I

2	Inventaire et diagnostic des installations sportives		
29	Honoraires		275 000
5	Frais secondaires et comptes d'attente		3 000
52	Reproductions	3 000	

	Total du crédit I d'étude demandé HT		278 000
	TVA 8%		22 240
	Total du crédit I d'étude demandé		300 240
	Arrondi du crédit I d'étude demandé		300 000
Crédit II			
3	Image directrice Bout-du-Monde		
39	Honoraires		180 000
5	Frais secondaires et comptes d'attente		5 000
52	Reproductions	5 000	
	Total du crédit II d'étude demandé HT		185 000
	TVA 8% admis		15 000
	Total du crédit II d'étude demandé :		200 000
Crédit III			
3	Image directrice Queue-d'Arve/Vernets		
39	Honoraires		180 000
5	Frais secondaires et comptes d'attente		5 000
52	Reproductions	5 000	
	Total du crédit III d'étude demandé HT		185 000
	TVA 8 % admis		15 000
	Total du crédit III d'étude demandé :		200 000

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de mars 2012 et ne comprennent aucune variation.

Référence au 7e plan financier d'investissement

L'objet du crédit I est prévu sous le N° 050.069.01 Etude évolution des installations sportives, du 7e plan financier d'investissement 2012-2023 pour un montant de 300 000 francs.

Les crédits II et III sont prévus sous le N° 050.016.03 Vessy 14, stade du Bout-du-Monde, études d'aménagement du 7e plan financier d'investissement 2012-2023 pour un montant de 400 000 francs.

A la suite de ces études il est prévu de déposer les crédits d'étude et de réalisation qui seront nécessaires pour retrouver des infrastructures optimales ainsi

qu'un crédit d'études pour l'élaboration d'un concours d'architecture en vue de la réalisation d'un équipement multisports sur un de ces sites.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit I est le Service des sports en collaboration avec le Service des bâtiments. Celui des crédits II et III est le Service d'urbanisme. Le service bénéficiaire des trois crédits est le Service des sports.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibération suivants:

PROJET DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné à l'inventaire et au diagnostic des installations sportives propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destiné à l'étude de l'image directrice du site sportif du Bout-du-Monde/Vessy.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 2 annuités.

PROJET DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destiné à l'étude de l'image directrice du site sportif de la Queue d'Arve/Vernets.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 2 annuités.

Le président. A l'unanimité, le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer cette proposition directement en commission.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des sports sont acceptés sans opposition (62 oui et 1 abstention).

6. Bilan social des ressources humaines 2011 (D-65).

Sommaire

Le mot de la Directrice des ressources humaines	**p.4**
1. Recrutement	**p.5**
1.1 Engagements en 2011	p.5
1.2 Evaluation des fonctions	p.6
1.3 Bilan des compétences professionnelles	p.6
2. Collaborateurs et collaboratrices	**p.7**
2.1 Répartition du personnel par département	p.7
2.2 Répartition du personnel par catégorie d'engagement	p.7
2.3 Répartition du personnel par tranche d'âge	p.8
2.4 Répartition du personnel par nationalité	p.9
2.5 Répartition du personnel par lieu de domicile	p.9
2.6 Evolution du nombre de frontalier-ère (permis G) depuis 2009	p.10
2.7 Mouvement du personnel	p.10
3. Rémunération et charges sociales	**p.12**
3.1 Echelle des traitements	p.12
3.2 Répartition du personnel par classe de traitement	p.13
3.3 Salaire moyen par taux d'activité, selon le sexe	p.14
3.4 Charges sociales	p.15
4. Conditions de travail	**p.16**
4.1 Promotion de la santé et de la sécurité au travail	p.16
4.2 Travail à temps partiel	p.21
4.3 Promotion de l'égalité entre les sexes	p.22
5. Formation	**p.24**
5.1 Formation continue	p.24
5.2 Apprentissage	p.28
5.3 Stages	p.29
5.4 Civilistes	p.30
5.5 Jobs d'été	p.31

Le Mot de la Directrice des Ressources humaines

L'année 2011 a été une année charnière pour notre Direction. En effet, la mise en œuvre du nouveau Statut du personnel de la Ville de Genève (ci-après Statut), entré en vigueur le 31 décembre 2010, a nécessité un important travail d'adaptation des procédures en vigueur au sein de l'administration municipale. Ce travail de longue haleine se poursuivra dans les années à venir, jusqu'à répondre à toutes les nouvelles obligations statutaires. Mais aujourd'hui déjà, forte de l'application quotidienne du Statut, la Ville de Genève peut compter sur une gestion des ressources humaines toujours plus efficace et professionnelle.

Avec le changement de législature en juin 2011, nous avons élaboré un Plan directeur, qui sera adopté en 2012 par le Conseil administratif. Ce dernier reflète une conception des ressources humaines moderne, visant à assurer le fonctionnement optimal de l'administration municipale et à traduire la responsabilité sociale de la Ville de Genève. Notre conception des ressources humaines, affinée à cette occasion, repose sur la volonté de faire de la Ville un employeur exemplaire, capable de développer une culture du service public et de garantir à son personnel un cadre de travail sûr, humain et respectueux. Elle part du principe que, par leurs compétences et leur investissement au quotidien, nos collaboratrices et nos collaborateurs offrent à la population un service public de qualité.

D'une manière générale, notre personnel doit se sentir reconnu et valorisé, les compétences utilisées au bon endroit et le travail piloté avec des outils simples et efficaces. Le dialogue, le management participatif et la force de l'intelligence collective font partie des valeurs clés sur lesquelles repose la gestion des ressources humaines de la Ville de Genève.

Le bilan social 2011 reflète ces préoccupations. Le souci constant d'améliorer les conditions de travail de notre personnel, que ce soit sous l'angle de la santé, de la sécurité ou de l'aménagement du temps de travail, se traduit par une série d'actions concrètes et ciblées. La volonté de promouvoir une réelle parité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration municipale se reflète dans l'intégration du principe d'égalité dans tous les niveaux de la gestion des ressources humaines. Quant à l'importance accordée au développement des compétences, elle peut se lire dans une offre de formation continue diversifiée, continuellement adaptée aux besoins de notre personnel.

Le bilan social 2011 met également en évidence une administration municipale diversifiée et en mouvement. Forte de plus de 4'000 employé-e-s actifs et actives dans 250 professions différentes, l'administration municipale représente en effet un corps salarial varié et en évolution constante.

En 2012, nous poursuivrons notre travail de mise en œuvre du Statut. Nous nous engagerons également dans la définition des rôles et responsabilités en matière de gestion des ressources humaines entre la Direction des ressources humaines et les départements et services qui se sont dotés, pour un grand nombre d'entre eux, de compétences RH. Ce travail permettra, à terme, d'optimiser les collaborations et de développer notre rôle de soutien et de conseil à l'ensemble de l'administration municipale.

Dalcinda Garrido

1. Recrutement

Le recrutement constitue l'une des activités majeures de la gestion des ressources humaines, particulièrement au moment où les défis à relever impliquent l'engagement d'un personnel motivé et compétent. Pour chaque poste mis au concours, l'administration municipale recherche donc des collaboratrices et collaborateurs prêt-e-s à s'investir pour une administration publique dynamique et en pleine évolution. Par leur professionnalisme et leur investissement individuel, ils et elles sont en effet à la source des progrès et des objectifs réalisés par la Ville de Genève. Leur recrutement se doit donc d'être efficace autant que respectueux.

1.1 Engagements en 2011

Depuis quelques années, la Ville de Genève procède à une professionnalisation de son processus de recrutement. C'est ainsi qu'en 2011, la Direction des ressources humaines (ci-après DRH) s'est dotée d'une conseillère en recrutement qui se charge notamment de coordonner les différentes activités relatives au recrutement pour l'ensemble de l'administration et de mettre à la disposition des services recruteurs des outils d'aide à la sélection et à la prise de décision.

Le processus de recrutement en Ville de Genève, mené par les services eux-mêmes, mais avec le soutien de la DRH si besoin, est basé sur une planification rigoureuse, en quatre étapes :

1. Analyse des besoins (besoins en compétences, positionnement dans l'organigramme, cahier des charges, profil idéal);
2. Recrutement (formalisation de la demande, rédaction et publication de l'annonce).
3. Sélection des candidat-e-s (analyse des dossiers, entretiens, tests, assessments, comparatifs de compétences, outil d'aide à la décision, choix) ;
4. Intégration du ou de la nouvel-le employé-e et évaluation du succès de l'engagement.

A terme, le processus de recrutement devra également être le reflet de la préoccupation de la Ville de Genève en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Ainsi, à qualification équivalente, les personnes responsables de l'engagement seront progressivement invitées à tenir compte en priorité des candidatures du sexe sous-représenté, jusqu'à ce que la parité entre femmes et hommes soit atteinte.

REPARTITION DES ENGAGEMENTS ANNUELS 2010 ET 2011 PAR CATEGORIE[1]

	2010			2011		Différence	
Catégorie d'engagement	**Femmes**	**Hommes**	**Catégorie d'engagement**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**
Fonctionnaires	80	117	**Employé-e-s**	111	127	+30	+8
Auxiliaires fixes	1	2					
Agent-e-s-spécialisé-e-s	12	6					
Employé-e-s réguliers-ères	23	19	**Auxiliaires**	276	225	+5	-25
Employé-e-s temporaires	236	225					
Total	**352**	**369**	**Total**	**387**	**352**	**+35**	**-17**
Total	**721**		**Total**	**739**		**+18**	

En 2011, 739 employé-e-s et auxiliaires ont été engagé-e-s en Ville de Genève, soit 387 femmes (52%) et 352 hommes (48%). Ce chiffre reste stable par rapport à 2010 puisqu'il était de 721.

[1] Avec l'entrée en vigueur du Statut le 31 décembre 2010, les catégories d'engagement ont été modifiées. Le détail de ces nouvelles catégories est présenté en page 7.

1.2 Evaluation des fonctions

La connaissance des fonctions-types et des postes au sein de l'administration, ainsi que des compétences requises, des minima exigibles et de la classification des fonctions, est indispensable pour une gestion et un développement efficaces des ressources humaines. C'est en ce sens que l'Unité recrutement et compétences poursuit depuis 2010 un projet d'harmonisation et de standardisation des fonctions.

Dans ce cadre, l'Unité a progressé dans sa mise à jour du nouveau catalogue de fonctions. Cet effort se poursuivra en 2012.

Parallèlement, un certain nombre d'analyses de fonctions demandées par la hiérarchie et les collaborateurs et collaboratrices des services ont été effectuées. Au total, 25 commissions d'évaluation des fonctions se sont réunies en 2011 pour statuer sur près de 90 analyses.

1.3 Bilan des compétences professionnelles

Dans un environnement qui évolue de manière rapide et constante, l'évaluation des compétences personnelles et managériales des employé-e-s est fondamentale : elle permet en effet une actualisation permanente des qualifications utiles aux nouveaux défis et missions à accomplir. Plusieurs méthodes permettent d'évaluer le profil, le potentiel et les perspectives d'orientation professionnelle des employé-e-s :

- Les entretiens périodiques qui aident à formaliser les souhaits des employé-e-s.

- Les bilans de carrière qui permettent d'évaluer le potentiel des candidat-e-s en identifiant les compétences clés et les fonctions possibles : en 2011, l'Unité a effectué 40 bilans de compétences. Le contenu de ces bilans est essentiellement composé de tests du tempérament professionnel et des dispositions managériales des candidat-e-s. Le complément de cette investigation consiste à évaluer le comportement professionnel. A ces compétences personnelles s'ajoutent des tests de capacités pratiques en bureautique Microsoft (Word, Excel, orthographe et grammaire, rédaction). Ce type d'investigation est de plus en plus fréquent dans le processus d'aide au choix du-de la finaliste lors de recrutements.

- Les assessments qui visent à assurer la relève des cadres : lors des recrutements, 31 assessments ont été demandés pour des candidat-e-s aux postes d'encadrement. Ces assessments, organisés par la DRH, sont assurés par des prestataires externes.

2. Collaborateurs et collaboratrices

En 2011, l'effectif de la Ville de Genève est resté stable par rapport à 2010. Le personnel de la Ville (défini comme l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs, quel que soit leur type de contrat et leur taux d'activité) est en effet passé de 3987 collaboratrices et collaborateurs au 31 décembre 2010 à 4005 collaboratrices et collaborateurs au 31 décembre 2011. Cette augmentation de 18 postes correspond à une variation minime de 0.45%. Elle met en lumière une politique des ressources humaines équilibrée. Signalons également qu'au 31 décembre 2011, la proportion de l'effectif féminin équivalait à 39.6% de l'ensemble du personnel de la Ville de Genève, contre 60.4% d'effectif masculin.

Dans les tableaux et les graphiques de cette section, les données relatives au personnel donnent la situation au 31 décembre de chaque année. Cela explique la différence entre les chiffres mentionnés en page 28 à 30, relatifs aux stagiaires, apprenti-e-s et civilistes, et les chiffres mentionnés dans cette section. Les premiers concernent en effet tous les engagements 2011 alors que les seconds donnent l'état du personnel au 31 décembre 2011.

2.1 Répartition du personnel par département

Les effectifs évoluent de façon très diverse selon les départements. Ainsi, les départements de la culture et du sport (+253 postes) et celui de l'environnement urbain et de la sécurité (+284 postes) se distinguent par une augmentation marquée de leur personnel en 2011. A contrario, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (-465 postes) est caractérisé par une diminution importante de son effectif. Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec le début de la nouvelle législature (1er juin 2011) et la réorganisation des départements : le regroupement de la culture et du sport comme le rattachement du service des espaces verts au département de l'environnement urbain et de la sécurité expliquent en particulier cette évolution.

REPARTITION DU PERSONNEL PAR DEPARTEMENT

Département	2010	Femmes	Hommes	2011	Différence
Autorités	149	70	43	113	- 36
Finances et logement	355	173	161	334	-21
Constructions et aménagement	256	99	160	259	+3
Culture et sport	1'251	686	818	1'504	+253
Environnement urbain et sécurité	937	199	1'022	1'221	+284
Cohésion sociale et solidarité	1'039	359	215	574	-465
Total	**3'987**	**1'586**	**2'419**	**4'005**	**+18**

2.2 Répartition du personnel par catégorie d'engagement

Avec l'entrée en vigueur du Statut, les catégories d'engagement ont été modifiées. Il existe désormais deux types de personnels : les employé-e-s et les auxiliaires.

Catégories d'engagement selon le Statut du personnel de la Ville de Genève

Employé-e-s : Tous les membres du personnel nommé-e-s pour une durée indéterminée

Auxiliaires : Tous les membres du personnel engagé-e-s par un contrat de droit public pour une durée déterminée

Comme en 2010, les membres du personnel au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée (employé-e-s) constituent la part prépondérante du personnel de la Ville de Genève (81.3%). La part des auxiliaires, y compris les apprenti-e-s, stagiaires et civilistes, reste stable et se situe, pour 2011, à 18.7% du total.

REPARTITION DU PERSONNEL TOTAL PAR CATEGORIE D'ENGAGEMENT

Catégorie d'engagement	2010	Catégorie d'engagement	Femmes	Hommes	2011	Pourcentage
Fonctionnaires	3'012	Employé-e-s	1'141	2'114	3'255	81.27%
Auxiliaires fixes	170					
Agent-e-s spécialisé-e-s	32					
Employé-e-s réguliers-ères	447	Auxiliaires	405	232	637	15.91%
Employé-e-s temporaires	208					
Apprenti-e-s	73	Apprenti-e-s	28	44	72	1.80%
Stagiaires	32	Stagiaires	12	11	23	0.57%
Civilistes	13	Civilistes	0	18	18	0.45%
Total	**3'987**	**Total**	**1'586**	**2'419**	**4'005**	**100%**

2.3 Répartition du personnel par tranche d'âge

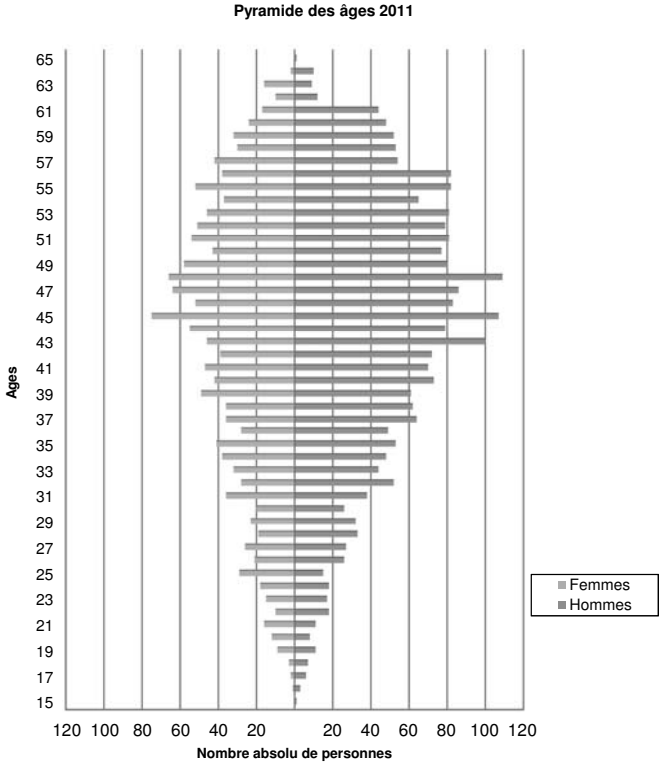

L'âge moyen des collaboratrices et des collaborateurs en Ville de Genève se situe à 44 ans et l'âge médian à 45 ans. Chez les hommes, l'âge le plus représenté est de 48 ans (109 hommes) tandis qu'il est de 45 ans chez les femmes (75 femmes).

D'une manière générale, le personnel de la Ville présente un équilibre entre les différentes classes d'âge, tant pour les femmes que pour les hommes.

2.4 Répartition du personnel par nationalité

La population étrangère représente 20.2% de l'ensemble du personnel engagé à la Ville de Genève. Elle est essentiellement issue de l'Union européenne (87.4%) et reste stable par rapport à l'année 2010.

REPARTITION DU PERSONNEL PAR NATIONALITE ET PAR CATEGORIE D'ENGAGEMENT EN 2011

	Suisse		Union européenne		Autres		Total
Catégorie d'engagement	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	
Employé-e-s	983	1'677	139	400	19	37	3'255
Auxiliaires	280	159	98	63	27	10	637
Apprenti-e-s	24	38	2	3	2	3	72
Stagiaires	9	6	1	3	2	2	23
Civilistes	0	18	0	0	0	0	18
Total	**1'296**	**1'898**	**240**	**469**	**50**	**52**	**4'005**
Pourcentage	**79.75%**		**17.70%**		**2.55%**		**100%**

2.5 Répartition du personnel par domicile

Le 28 juin 2006, un protocole d'accord relatif aux directives d'application de la domiciliation des fonctionnaires de la Ville de Genève a été accepté par le Conseil administratif. Ce protocole définit de manière précise la zone de domiciliation autorisée hors du Canton de Genève.

En 2010 et 2011, les lieux de domicile de l'ensemble du personnel de la Ville de Genève se répartissent comme suit :

REPARTITION DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL SELON LE LIEU DE DOMICILE

Lieu de domicile	2010	2011	Différence	% total 2011
Canton de Genève	3'429	3'364	-65	84%
Canton de Vaud	127	137	+10	3.4%
Autres cantons	22	24	+2	0.6%
France	409	480	+71	12%
dont Suisse-sse-s	*287*	*327*	*+40*	
Total	**3'987**	**4'005**	**+18**	**100%**

En 2011, 84% du personnel de la Ville de Genève est domicilié sur le territoire cantonal. En tenant compte du lieu de domicile sur le territoire national, ce taux monte à 88%.

Au 31 décembre 2011, 12% du personnel de la Ville était domicilié en France, soit 480 personnes, dont 327 Suisses et Suissesses (68.2%) et 153 étrangères et étrangers (31.8%).

2.6 Evolution du nombre de frontalier-ère (permis G) depuis 2009

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du pourcentage de frontalière et frontalier depuis 2009. On constate que ce taux a légèrement augmenté, passant de 2.63% en 2010 à 3.72% en 2011.

POURCENTAGE DE FRONTALIER-ERE, DE 2009 à 2010

Date de référence	Effectif au 31 décembre	Permis G	Pourcentage
31.12.2009	3'963	84	2.12 %
31.12.2010	3'987	105	2.63 %
31.12.2011	4'005	149	3.72 %

2.7 Mouvement du personnel

Le taux de rotation est calculé sur la base des effectifs au 1er janvier de l'année concernée. Il est égal à la somme du taux d'entrée et du taux de sortie divisé par 2.

- Le taux d'entrée est égal au nombre de recrutements par année divisé par l'effectif au 1er janvier de l'année et multiplié par 100.

- Le taux de sortie est égal au nombre de départs par année divisé par l'effectif au 1er janvier de l'année et multiplié par 100.

Les auxiliaires, y compris les apprenti-e-s, les jobs d'été, les stagiaires et les civilistes, ne sont pas pris en compte dans ce calcul. Concernant les départs, les personnes décédées, mises à la retraite, mises à l'invalidité ou parties pour cause de fin de contrat temporaire n'ont pas été intégrées dans le calcul du taux de rotation du personnel.

TAUX DE ROTATION PAR DEPARTEMENT EN 2010

Départements	Effectifs au 01.01.2010	Engagements	Départs	Taux de rotation
Autorités	101	4	8	5.9 %
Finances et logement	266	44	21	12.22 %
Constructions et aménagement	231	18	8	5.63 %
Culture	932	50	51	5.42 %
Environnement urbain et sécurité	909	43	48	5.01 %
Cohésion sociale, jeunesse et sports	737	41	40	5.50 %
Total	**3'176**	**200**	**176**	**5.92 %**

TAUX DE ROTATION PAR DEPARTEMENT EN 2011

Départements	Effectifs au 01.01.2011	Engagements	Départs	Taux de rotation
Autorités	99	5	3	4.04 %
Finances et logement	285	28	12	7.02 %
Constructions et aménagement	242	14	5	3.93 %
Culture et sport	968	98	21	6.15 %
Environnement urbain et sécurité	904	71	15	4.76 %
Cohésion sociale et solidarité	731	22	11	2.26 %
Total	**3'229**	**238**	**67**	**4.72 %**

En 2011, le taux de rotation global est en baisse par rapport à 2010, passant de 5.92% à 4.72%. Cette situation se reflète dans tous les départements municipaux, à l'exception du département de la culture et du sport, qui a procédé à davantage d'engagements. Dans tous les départements, le taux d'entrée est supérieur au taux de sortie, signifiant que le nombre d'engagements a été supérieur au nombre de départs. Le département de la culture et du sport ainsi que le département des finances et du logement présentent les deux taux d'entrée les plus élevés : ces taux sont respectivement de 10.12% et de 9.82%.

L'objectif du calcul du taux de rotation est d'apporter un paramètre de pilotage des ressources humaines susceptible de donner une tendance des personnes qui quittent l'entreprise sans que cela n'ait été prévu au début du contrat d'engagement. Ce paramètre permet de gérer l'organisation et les besoins en personnel en analysant les tendances de départ, les raisons avancées et les combinaisons de profils recherchés.

La répartition de des départs annuels selon le motif, calculée ici sur l'ensemble du personnel municipal, met en évidence une diminution de cas par rapport à 2010 (- 30 départs).

REPARTITION DES DEPARTS ANNUELS SELON LE MOTIF POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

Motif	Total 2010	Total 2011	Différence
Démission	51	87	+36
Résiliation	21	18	-3
Décès	6	3	-3
Retraite	92	71	-21
Invalidité	6	8	+2
Fin contrat temporaire	613	572	-41
Total	**789**	**759**	**-30**

Rappelons que l'âge de la retraite est fixé à 62 ans pour les employé-e-s. Les membres du personnel peuvent cependant prolonger leur activité jusqu'à l'âge donnant droit à une rente de vieillesse, si leur taux de rente est inférieur à 50% du traitement assuré.

Les employé-e-s en uniforme du Service d'incendie et de secours cessent leur activité à l'âge de 57 ans.

3. Rémunération et charges sociales

Avec l'entrée en vigueur du Statut, la grille salariale a évolué.

Tableau de correspondance des classes salariales

Statut du 3 juin 1986	Nouveau Statut	Statut du 3 juin 1986	Nouveau Statut
4/4	A	13/15	L
4/5	B	14/16	M
4/6	C	15/17	N
5/7	D	16/18	O
6/8	E	17/19	P
7/9	F	18/20	Q
8/10	G	19/21	R
9/11	H	20/22	S
10/12	I	21/23	T
11/13	J	22/24	U
12/14	K	23/25	V

Dans le cadre de la réforme du Statut, le Conseil administratif a également adopté une nouvelle terminologie pour définir la fonction de « cadre ». Elle est définie de la manière suivante :

- Cadres intermédiaires :
  Fonctions situées entre les catégories I à M. Ces cadres exercent une activité d'encadrement ou des responsabilités, élaborent des méthodes, des programmes et des moyens dans le cadre de politiques et d'objectifs définis.

- Cadres supérieur-e-s :
  Fonctions situées entre les catégories N à V. Ces cadres sont appelé-e-s, par leurs responsabilités hiérarchiques ou fonctionnelles, à préparer, proposer ou prendre toute mesure ou décision propre à l'élaboration et à l'exécution des tâches fondamentales de pouvoir exécutif.

3.1 Echelle des traitements

L'échelle des traitements a été adaptée en janvier 2011 avec l'intégration de l'allocation de vie chère 2010 (0.48%) adaptée à 103.6 points de l'Indice genevois des prix (IGPC – article 44 du Statut).

Echelle des traitements 2011

Classe	Min	Max	Classe	Min	Max
A	52'303[2]	80'543	L	84'354	138'195
B	52'303[2]	81'734	M	87'443	147'899
C	52'303[2]	83'768	N	93'975	155'627
D	55'629	87'326	O	97'247	166'077
E	57'740	92'207	P	104'975	177'528
F	61'208	96'600	Q	109'857	186'247
G	63'383	101'997	R	115'560	199'012
H	67'776	107'583	S	124'279	211'828
I	70'641	115'276	T	131'500	224'634
J	75'903	121'650	U	138'616	237'207
K	78'760	131'063	V	145'734	247'735

[2] Le traitement initial des personnes engagées en classe A, B ou C est fixé au minimum en annuité 2 (cf. art. 74, al.3 REGAP). Ainsi, il n'y a pas de salaires en dessous de la classe A, annuité 2, soit 56'257.- Frs par année.

3.2 Répartition du personnel par classe de traitement

Les traitements de la Ville de Genève se répartissent de la classe A, annuité 2, à la classe V, annuité 25, soit un traitement annuel brut pour un équivalent plein temps de CHF 56'257.00 à CHF 247'735.00.

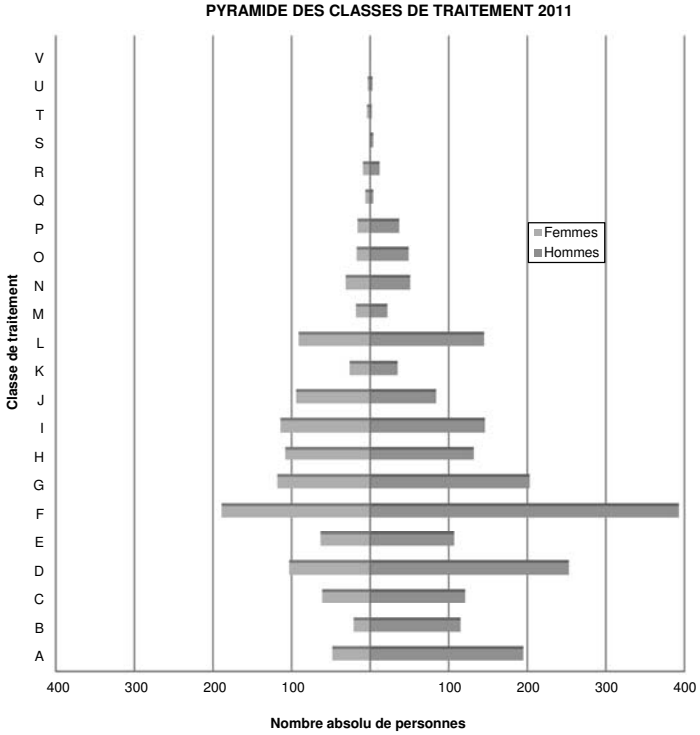

En 2011, 82% des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville de Genève se situaient entre les classes de traitement A et J. La classe la plus représentée, chez les hommes (393) comme chez les femmes (189), est la classe F où l'on retrouve notamment les agent-e-s de police municipale, les agent-e-s en information documentaire, les agent-e-s techniques ou encore les secrétaires.

Les fonctions d'encadrement se trouvent dans les classes de traitement I à V. L'effectif total est de 625 cadres.

Les classes N à V concernent plus spécifiquement les fonctions d'encadrement supérieures. Elles représentent 10.91% de l'effectif total, soit un nombre de 68 cadres, dont 28 femmes et 40 hommes.

Dans chaque catégorie de cadres, les femmes sont sous-représentées : on ne recense que 225 femmes sur un total de 625 postes d'encadrement (36% de l'effectif).

3.3 Salaire moyen par taux d'activité, selon le sexe

Le salaire moyen par taux d'activité selon le sexe permet d'avoir une vue globale des revenus perçus par les collaboratrices et les collaborateurs de la Ville de Genève. Signalons ici qu'aucune distinction n'est faite entre les hommes et les femmes lors de la fixation du salaire. Depuis l'entrée en vigueur du Statut, les années consacrées exclusivement à l'éducation des enfants sont même prises en compte dans la fixation du salaire (max. 5 annuités, selon l'art. 74, al.2, REGAP).

Salaires versés aux femmes (employées uniquement) en fonction du taux d'activité, en 2011

Taux d'activité	Somme salaires versés	Effectif Femme	Salaire moyen par taux d'activité
20 - 29 %	49'891.40	2	24'946
30 - 39 %	72'182.45	3	24'061
40 - 49 %	295'722.65	7	42'246
50 - 59 %	10'322'413.55	204	50'600
60 - 69 %	5'793'922.85	96	60'353
70 - 79 %	8'059'532.40	108	74'625
80 - 89 %	19'670'599.65	236	83'350
90 - 100 %	54'041'493.45	532	101'582
Total	**98'305'758.40**	**1'188**	**82'749**

Salaires versés aux hommes (employés uniquement) en fonction du taux d'activité, en 2011

Taux d'activité	Somme salaire versés	Effectif Homme	Salaire moyen par taux d'activité
20 - 29 %	52'182.75	2	26'091
30 - 39 %	35'658.95	1	35'659
40 - 49 %	288'869.95	6	48'145
50 - 59 %	3'179'016.30	72	44'153
60 - 69 %	846'903.55	13	65'146
70 - 79 %	1'097'801.10	14	78'414
80 - 89 %	8'341'880.80	96	86'895
90 - 100 %	212'549'569.35	2'003	106'116
Total	**226'391'882.75**	**2'207**	**102'579**

Si ces tableaux mettent en évidence le fait que le salaire annuel moyen des femmes (CHF 82'749.-) est inférieur à celui des hommes (CHF 102'579.-), il convient cependant de relativiser ce constat en rappelant que ces tableaux reposent sur le seul taux d'activité et ne prennent pas en compte l'âge des employé-e-s, leur expérience professionnelle et les catégories de traitement.

En 2011, le salaire moyen annuel des employé-e-s de la Ville de Genève est de CHF 95'640.-, soit CHF 7'970.- par mois. Le salaire médian annuel est quant à lui de CHF 95'377.-, soit CHF 7'948.- par mois.

3.4 Charges du personnel

Pour les années 2010 et 2011, les charges du personnel (charges sociales comprises) ont représenté respectivement 38.2**%** et 38.8% du total des charges de fonctionnement de l'administration municipale.

REPARTITION DES CHARGES DU PERSONNEL SELON LE BUDGET
(arrondi aux milliers de francs)

Charges du personnel	2010	2011
Autorités et commissions	2'172.5	2'157.50
Traitement du personnel	324'075.1	336'824.0
Assurances sociales	26'040.3	27'421.4
Caisse de pension et de prévoyance	41'872.9	46'103.1
Assurance maladie et accidents	9'700.4	9'815.1
Prestations en nature	2'372.2	2'394.3
Prestations aux pensionné-e-s	7'575.0	7'575.0
Personnel intérimaire	590.0	1'422.7
Autres charges du personnel	3'659.3	3'928.0
Total	**418'057.6**	**437'641.0**

Ce tableau des charges du personnel est issu des publications relatives aux différents budgets des années 2010 et 2011. Les différents postes composant les charges du personnel sont définis selon le plan comptable des communes genevoises, édité par le Service de surveillance des communes Section financière (département du territoire).

4. Conditions de travail

La politique des ressources humaines vise à assurer le fonctionnement optimal de l'administration, à garantir une gestion économique, adéquate et respectueuse du personnel, ainsi qu'à traduire la responsabilité sociale de la Ville de Genève. Surtout, la Ville de Genève souhaite être un employeur exemplaire et garantir à ses employé-e-s un cadre de travail sûr, humain et respectueux.

4.1 Promotion de la santé et de la sécurité au travail

L'année 2011 a été marquée par plusieurs actions en matière de santé et de sécurité au travail, en lien notamment avec la poursuite de la mise en place du Statut. Ces actions ont été rendues possible par le développement d'une équipe de spécialistes du domaine au sein de l'Unité santé et sécurité de la DRH.

4.1.1 Analyse des accidents professionnels

En 2011, cette Unité a poursuivi son travail de prévention des accidents professionnels. Pour ce faire, elle a procédé à l'analyse des accidents professionnels, notamment lorsque le degré potentiel de gravité de l'accident a été élevé et/ou lorsque le même accident s'est reproduit à plusieurs reprises. Dans ces cas, un examen détaillé des circonstances est réalisé avec les différentes parties prenantes (accidenté-e, collègues, encadrement, tiers intervenant-e) afin de comprendre le déroulement de l'accident et de mettre en place des mesures correctives.

Le cas échéant, une fiche de retour d'expérience est produite pour servir de support d'information dans le cadre d'actions préventives. En 2011, 5 fiches de retour d'expérience ont ainsi été réalisées.

Comme l'indique le graphique ci-dessous, en 2011 le nombre d'accidents professionnels (AP) s'est élevé à 223 au total. Les accidents non professionnels (ANP) restent largement majoritaires : avec 553 cas, ils représentent en effet 71% des accidents en 2011.

Répartition 2011 du nombre de cas d'accidents en fonction de la durée d'arrêt

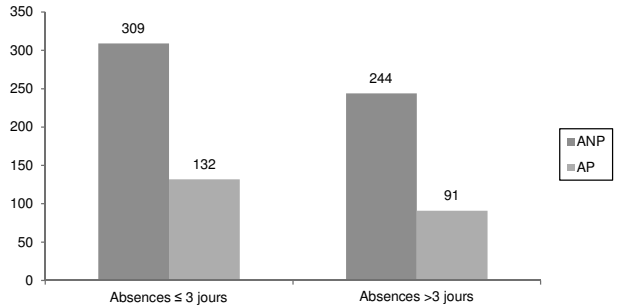

4.1.2 Portefeuille des phénomènes dangereux

Conformément à l'Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles OPA (article 11a), la Ville de Genève est tenue de répertorier les phénomènes dangereux inhérents aux activités courantes des membres de son personnel et d'évaluer le degré de maîtrise des risques professionnels qui en découlent. Elle se doit de prendre des mesures complémentaires pour en améliorer la maîtrise.

Un plan de réalisation des portefeuilles des phénomènes dangereux a donc été établi pour l'ensemble des services de la Ville permettant d'identifier et de répertorier systématiquement tous les dangers existants, tels que les dangers mécaniques, les risques de chute, les dangers électriques ou encore les risques d'incendie.

L'objectif de cet inventaire est de donner les moyens aux services de mettre en œuvre des actions adaptées à leur situation afin :

- d'éliminer les phénomènes dangereux ;
- à défaut, de les isoler ;
- en dernier recours, de protéger les collaboratrices et collaborateurs de leur éventuelle survenue, si celle-ci ne peut être totalement écartée.

En 2010, après concertation avec les responsables de départements, une liste de 22 services prioritaires a été définie. En 2011, l'Unité santé et sécurité au travail a débuté les portefeuilles des phénomènes dangereux dans quatre services : le service Voirie - Ville propre (VVP), le service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF), la centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) et le service logistique et manifestations (LOM). Ce travail d'inventaire est considérable et se poursuivra sur plusieurs années.

4.1.3 Ergonomie

Une ergonome est également présente au sein de cette Unité. Par son action, elle vise à créer un lieu de travail adapté à son utilisateur-trice et à optimiser l'interface entre l'employé-e et son environnement de façon à ce que le travail puisse être effectué de façon plus efficace et sans que le personnel ne se blesse, ne se fatigue trop vite ou souffre d'inconfort.

L'ergonome intervient, sur demande, de manière préventive ou corrective auprès d'un individu ou d'un collectif, afin d'élaborer avec les personnes concernées (collaborateur-trice, assistant-e de sécurité, supérieur-e hiérarchique, chef-fe de service) des pistes d'actions en vue d'améliorer son environnement de travail. Ces analyses peuvent porter sur des espaces de travail existants ou à créer, suite à une maladie, un accident ou dans le cadre d'une démarche AI ou d'une expertise médicale. En 2011, l'ergonome est intervenue à 42 reprises.

4.1.4 Assistant-e-s de sécurité

En 2011, le rôle de relais assuré sur le terrain par les assistant-e-s de sécurité au sein des services s'est encore renforcé. L'assistant-e de sécurité (collaborateurs ou collaboratrices désigné-e-s par le Conseil administratif sur proposition du chef ou de la cheffe de service) a pour missions essentielles de contrôler l'application des mesures de protection de la santé et de la sécurité au travail pour protéger les membres du personnel, de veiller au maintien des dispositions prises et de proposer tous moyens pouvant les améliorer.

Conformément au Règlement sur la protection de la santé et la sécurité du travail, les assistant-e-s de sécurité doivent accomplir une formation de base de 8 jours et réussir le test de qualification de la SUVA. Sur les 46 assistant-e-s de sécurité que compte actuellement la Ville, 40 sont d'ores et déjà formé-e-s. 11 l'ont été en 2011. A la fin 2012, 100% des assistant-e-s de sécurité devraient être formé-e-s.

4.1.5 Politique de vaccination

Outre la possibilité offerte chaque année aux collaborateurs et collaboratrices de se faire vacciner contre la grippe saisonnière, la Ville de Genève offre depuis 2010 la possibilité à son personnel de se protéger par une vaccination adaptée aux risques professionnels liés au type d'activité exercée. En 2011, on recense une trentaine de demandes de vaccination contre des risques professionnels.

4.1.6 Fonctions dites pénibles

Afin de répondre aux dispositions statutaires, une liste des fonctions dites pénibles en Ville de Genève est en cours d'élaboration. Ce projet devrait être achevé d'ici fin 2012.

4.1.7 Psychologie du travail

La psychologie du travail représente un autre axe important d'action des ressources humaines. Dans ce cadre, l'Unité psychologie du travail a pour mission de soutenir, conseiller, orienter, former et fournir une expertise aux directeur-trices de départements, aux chef-fe-s de service ainsi qu'aux employé-e-s de l'administration municipale lors de dysfonctionnements professionnels liés à des difficultés relationnelles, de santé, managériales ou de dépendances aux produits psychoactifs.

En 2011, l'Unité est ainsi intervenue à 389 reprises (378 situations individuelles et 11 situations collectives). 33% des cas étaient liés à la gestion des absences de longue durée, 20% étaient des conseils à la hiérarchie et 18% à l'intervention des médecins-conseil Il est précisé que 90% de ces situations individuelles sont en lien avec des périodes d'absence.

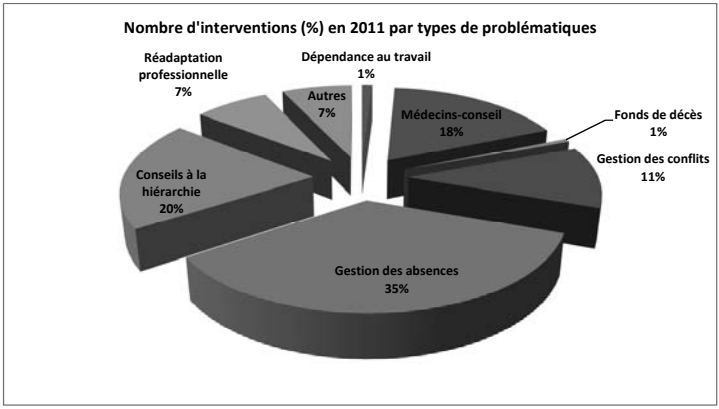

Par ailleurs, 170 visites médicales ont été réalisées pour des membres du personnel dans le cadre de la gestion des absences non planifiées.

A noter également que dans le cadre des nouvelles dispositions statutaires, l'Unité psychologie du travail a créé ou actualisé plusieurs procédures innovantes en matière d'atteintes à la personnalité (harcèlement), de gestion des conflits (médiation et conciliation), de dépendances au travail et de réadaptation professionnelle (aménagement du poste, adaptation de la fonction d'engagement et réadaptation). Un plan de progrès a également été élaboré avec la création de documents relatifs à la gestion des difficultés d'ordre professionnel ou relationnel. Finalement, l'Unité a travaillé sur la mise en place de formations sur mesures en matière de santé pour 2012.

4.1.8 Médecine préventive

Au cours de l'année 2011, 648 invitations pour des examens médicaux préventifs ont été adressées à l'attention de divers membres du personnel, soit dans le cadre d'examens médicaux obligatoires en lien avec les types d'activités réalisées, soit dans le cadre d'actions de médecine préventive. 169 personnes se sont effectivement rendues à ces visites.

4.1.9 Gestion et statistiques des absences non planifiées

On entend par « absence non planifiée » toute absence consécutive à une maladie, que celle-ci soit attestée par un certificat médical (maladie avec certificat – MAC) ou non (maladie sans certificat – MSC), ainsi que toute absence consécutive à un accident, que celui-ci soit d'origine professionnelle (accident professionnel – AP) ou non professionnelle (accident non professionnel – ANP).

En 2011, les coûts directs de l'absence non planifiée pour la Ville de Genève ont représenté un coût de CHF 23'785'791, soit un coût moyen par employé-e de CHF 6'863.- et une durée moyenne d'absence de 14.1 jours.

Consciente de cette problématique, l'administration municipale a mis sur pied un processus de gestion des absences non planifiées (GANP). Rappelons brièvement que l'objectif de ce processus est de stabiliser et de réduire les absences imprévues grâce à un meilleur climat social et une gestion systématique des absences de courte et longue durée. Une formation des cadres et des responsables des ressources humaines a été créée en 2009 afin de les aider à mettre en œuvre cette politique managériale dans leur service.

Après le département de la culture et du sport en 2009 et le département de l'environnement urbain et de la sécurité en 2010, l'ensemble de l'encadrement du département des finances et du logement a été formé en 2011 au processus de gestion de l'absence non planifiée. 138 cadres ont ainsi suivi ce cursus qui comprend trois jours de formation et deux demi-journées de supervision. Cela porte le nombre de cadres formé-e-s en Ville de Genève à 412 sur les trois dernières années.

Malgré cette évolution positive, on constate qu'en 2011, le taux d'absence non planifié[3] a connu une légère augmentation, pour atteindre 6.4%.

ABSENCES NON PLANIFIEES

2008	2009	2010	2011
6.9%	6.6 %	6.0%	6.4%

Signalons cependant que cette évolution est due à des absences certes plus longues mais moins fréquentes, comme cela est illustré par le graphique ci-dessous : le nombre de cas d'absence (un cas est comptabilisé à chaque fois qu'une personne est absente) montre une tendance globale à la baisse par rapport à 2010, sauf en ce qui concerne les maladies avec certificat.

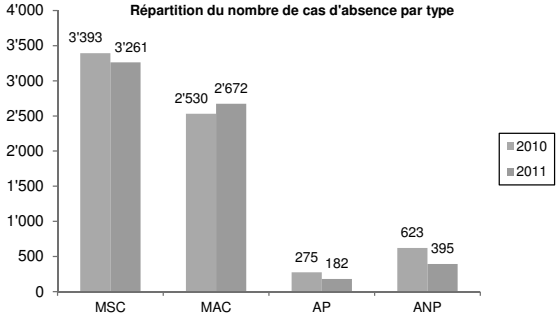

Ce graphique met également en évidence le fait qu'un accident (professionnel ou non professionnel) n'engendre pas forcément une absence. Alors que l'on a recensé 223 accidents professionnels en 2011 (cf.p.16) on ne recense que 182 cas d'absence liés à ce type d'accidents.

Comme l'illustre le tableau suivant, les maladies sans certificat (MSC) représentent, en 2011, exactement la moitié (50%) du nombre des cas d'absence. Mais elles ne correspondent qu'à 8% de la durée globale de jours d'absence. En clair, il s'agit d'absences de courte durée.

[3] Le taux d'absence non planifiée représente la proportion d'heures de travail non réalisées du fait d'absences non planifiées par rapport au nombre d'heures de travail normalement attendues.

REPARTITION PAR TYPE D'ABSENCE EN NOMBRE DE CAS ET EN DUREE

Type d'absence	2010		2011		% 2011	
	Cas	Jours	Cas	Jours	Cas	Jours
ANP	623	7'938	395	7'405	6%	15%
AP	275	3'967	182	3'993	3%	8%
MAC	2'530	34'299	2'672	33'669	41%	69%
MSC	3'393	4'113	3'261	3'893	50%	8%
Total	**6'821**	**50'317**	**6'510**	**48'960**	100%	100%

N.B : Ces chiffres doivent être mis en perspective avec les changements d'effectifs et de taux d'activité en 2010 et 2011 pour établir le taux d'absence non planifiée.

Ce sont les maladies avec certificat maladie qui sont en cause dans la majorité des jours d'absence (69%), le solde étant constitué pour 8% par les accidents professionnels et pour 15% par les accidents non professionnels.

Finalement, notons encore que la répartition du nombre d'absences en 2011 en fonction de leur type et de leur durée se présente comme suit :

REPARTITION PAR DUREE D'ABSENCE ET PAR TYPE EN 2011

Durée d'absence	ANP	AP	MAC	MSC
supérieure ou égale à 180 jours	1	3	30	0
de 90 à 179 jours	11	6	45	0
de 30 à 89 jours	68	30	177	0
de 10 à 29 jours	104	50	373	0
de 4 à 9 jours	122	54	873	0
de 1 à 3 jours	76	31	1'018	2'430
inférieure à 1 jour	12	8	156	831
Total	**395**	**182**	**2'672**	**3'261**

4.2 Travail à temps partiel

La Ville de Genève encourage le travail à temps partiel. Il permet, en effet, de mieux concilier vie privée et vie professionnelle.

REPARTITION DU PERSONNEL PAR TAUX D'ACTIVITE

	2010		2011		2011
Taux d'activité	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**%**
inférieur à 50 %	347	168	271	108	**9.5%**
de 50 % à 89 %	662	219	715	257	**24.3%**
de 90 % à 100 %	569	2'022	600	2'054	**66.2%**
Total	**1'578**	**2'409**	**1'586**	**2'419**	**100%**

Les collaboratrices et les collaborateurs dont le taux d'activité est inférieur à 50% (par exemple les patrouilleur-euse-s scolaires) représentent une minorité du personnel municipal : ils et elles ne sont en effet que 9.5% dans cette situation. Ces postes sont majoritairement occupés par des femmes: elles représentent 71.5% du total en 2011.

En 2011, 24.3% du personnel municipal a occupé un poste dont le taux d'activité oscillait entre 50% et 89%. Là encore, le temps partiel est occupé principalement par des femmes (73.6% en 2011).

En 2011, 26.8% du personnel municipal a occupé un poste dont le taux d'activité oscillait entre 50% et 89%. Là encore, le temps partiel est occupé principalement par des femmes (73.6% en 2011).

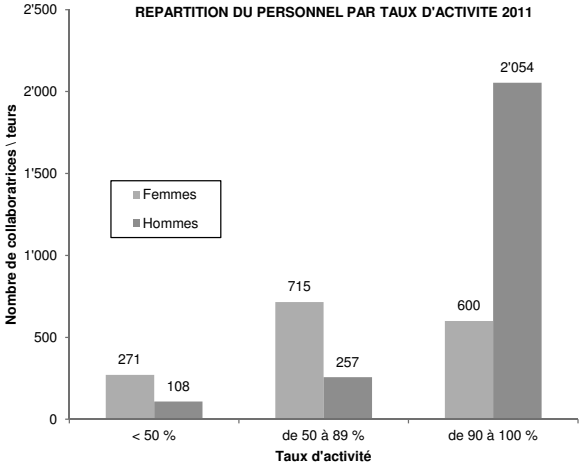

Finalement et comme le montre le graphique ci-dessus, la majorité des collaboratrices et des collaborateurs (66.2%) occupent des postes à des taux d'activité supérieurs ou égaux à 90%. Ces postes sont majoritairement occupés par des hommes (77% en 2011).

4.3 Promotion de l'égalité entre les sexes

Le 14 juin 2009, le «Règlement pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration municipale» est entré en vigueur. Son objectif ? Promouvoir la parité au sein des services de la Ville de Genève, dans tous les domaines d'activité et à chaque échelon.

Pour ce faire, le principe d'égalité - compris comme une égalité des chances, une égalité de traitement et une égalité dans les faits - est intégré à tous les niveaux de la gestion des ressources humaines de la Ville de Genève, dans tous les processus, dans tous les instruments ainsi que dans toutes les mesures mises en place ou en cours d'élaboration.

La DRH ainsi que les Directions des départements sont chargées de créer les conditions nécessaires permettant d'augmenter le pourcentage du sexe sous-représenté dans les différents services municipaux, notamment pour les postes de cadres. A ce titre, rappelons qu'en 2011, les cadres féminins ne constituaient que 36% de l'effectif des postes d'encadrement en Ville de Genève (contre 34% en 2010).

Les Directions des départements, avec le soutien de la DRH, sont également chargées de veiller à ce que l'environnement de travail soit adapté aux femmes comme aux hommes et à encourager la contribution des cadres dans la mise en œuvre de l'égalité. Elles favorisent aussi, dans la mesure du possible, des solutions pour une meilleure articulation des vies professionnelle et privée destinées tant aux femmes qu'aux hommes.

Quoi de neuf en 2011 ?

En octobre 2011, un poste de « Chargée de la conduite du changement RH, égalité et diversité » a été créé au sein de la DRH. L'objectif de ce nouveau poste est de veiller à la mise en œuvre concrète du Règlement pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration municipale.

Les chiffres 2011 en matière d'égalité entre les hommes et les femmes :

- **Recrutement** : En 2011, sur 737 engagements, 351 concernaient des hommes (48%) et 386 des femmes (52%). En 2010, les chiffres étaient de 574 hommes (54%) et 485 femmes (46%). Cela étant, la différence entre le nombre d'hommes et de femmes au niveau de l'administration municipale reste importante : au 31 décembre 2011, on dénombrait 39.6% de femmes contre 60.4% d'hommes.
- **Fonctions d'encadrement** : En 2011, on recense 225 femmes sur un total de 625 postes d'encadrement (36% de l'effectif). Ce taux était de 34% en 2010.
- **Temps de travail** : Comme signalé en page 21, la répartition de l'effectif du personnel montre que l'activité à plein temps est encore l'apanage des hommes (85% d'entre eux), tandis qu'une activité à temps partiel est toujours une réalité féminine.

4.3.1 Formations en lien avec l'égalité

Les formations strictement dévolues au thème de l'égalité n'attirent souvent qu'un public averti, voire convaincu par la thématique. Pour sensibiliser un public-cible plus large, l'approche intégrée de l'égalité au programme annuel de formation est une stratégie plus effective. Elle répond à la transversalité de l'égalité et contribue au changement de culture indispensable à la mise en œuvre du règlement égalité.

En 2011, quatre interventions dans trois formations différentes ont été organisées en lien avec l'égalité femmes-hommes auprès de différents publics-cibles. Le tableau ci-dessous récapitule les différentes informations à ce sujet.

Formation en lien avec le règlement égalité de la Ville de Genève – 2011

Formation	Dates	Public cible	Nombres de participant-e-s
Cellules d'entraide : Séance d'information	18 janvier	Femmes exerçant déjà ou souhaitant exercer un poste à responsabilité	38 femmes
Fonctionnement politique et valeurs de la Ville de Genève	21 juin	Personnel nouvellement employé en priorité	10 femmes et 11 hommes
Droits, devoirs et responsabilités des cadres	15 – 16 février 21 – 22 novembre	Cadres	2 femmes et 8 hommes 3 femmes et 7 hommes

Comme l'illustre ce tableau, la séance d'information concernant les cellules d'entraide (CE) a rencontré un franc succès.

Il convient de rappeler que ces réseaux de soutien et d'entraide professionnelle et personnelle sont destinés à des femmes actives dans tous les secteurs d'activité. Composées de 10 à 15 femmes chacune, les CE se réunissent 10 fois par an, à jour fixe, et permettent aux femmes d'échanger leurs expériences en toute confidentialité. L'alchimie réussie d'une CE est de réunir dans un même groupe des femmes aux profils professionnels très diversifiés.

Lancé en Suisse en 2006, ce projet s'est rapidement développé. Aujourd'hui, 19 cellules d'entraide existent en Suisse romande : 9 à Genève (dont 4 créées en 2011), 5 dans le canton de Vaud, 2 à Neuchâtel, 1 à Fribourg, 1 en Valais et 1 dans le Jura.

La Ville de Genève soutient cette initiative et encourage son personnel féminin à y participer. Elle prend donc à sa charge les frais d'inscription (CHF 100.-), ainsi que les frais de contribution annuelle (CHF 300.-). Les autres frais et le temps consacré aux séances (en soirée) sont à la charge des participantes.

Suite à la séance d'information du 18 janvier 2011, 4 femmes travaillant au sein de différents services de la Ville ont rejoint une CE.

4.3.2 Monitoring de l'égalité

La mise en œuvre et le suivi d'indicateurs d'égalité entre femmes et hommes est une priorité de la Ville de Genève (art. 4 du Règlement). Il s'agit en effet de mesurer et d'analyser le développement quantitatif et qualitatif de l'égalité dans les faits entre femmes et hommes au moyen d'instruments standardisés. En ce sens, une réflexion de fond sur cette thématique est menée, en collaboration avec les Directions des départements, afin de définir les indicateurs pertinents et la collecte de données.

5. Formation

La Ville de Genève encourage et favorise le développement des compétences et la formation continue de son personnel. Les collaborateur-trice-s peuvent ainsi bénéficier de formations internes et externes, axées sur la pratique et orientées vers l'avenir. C'est un avantage qui vise à stimuler l'évolution des carrières.

5.1 Formation continue et techniques de management

2011 a été une excellente année pour la formation continue en Ville de Genève, et ce à plusieurs égards. Tout d'abord, la tendance à la hausse en termes de participation, amorcée il y a quelques années, se poursuit. De plus l'Unité formation de la DRH a obtenu le 21 octobre 2011 le renouvellement de sa certification EduQua pour trois ans, attestant ainsi de la qualité de ses prestations. Enfin, le concept de formation de la Ville de Genève, qui intègre les nouvelles dispositions statutaires et réglementaires, a été adopté par le Conseil administratif.

La demande en formation « sur mesure » a été importante. Il apparaît, en effet, que la spécificité des divers services municipaux et des différents projets nécessite une approche formation ciblée et pragmatique, intégrant les problématiques et les contextes particuliers. D'une manière générale, les quelques 250 professions répertoriées en Ville de Genève génèrent une forte demande en formations « métier » et la nécessité de développer ou de mettre à jour les compétences des employé-e-s de l'administration pour assurer leur « employabilité ».

Depuis 2011, pour restituer au mieux la réalité, c'est la participation aux formations qui est prise en compte dans les tableaux/graphiques et non plus le nombre d'inscriptions. Dans un souci d'historique et de cohérence avec les années précédentes, les données antérieures à 2011 n'ont cependant pas été modifiées. Dès lors, les tableaux/graphiques doivent être appréhendés en se rappelant que les chiffres 2011 sont structurellement inférieurs d'environ 10% (différence inscriptions/participation effective) aux chiffres antérieurs. Ce nouveau mode de calcul sera systématiquement intégré dans les années à venir.

Le graphique ci-dessous met en évidence l'évolution du nombre de participant-e-s à des formations depuis 2004.

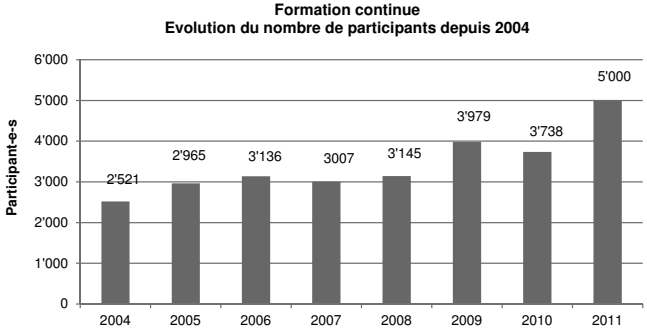

Entre 2010 et 2011, le nombre d'inscriptions à des formations est passé de 3738 à 5780, soit une augmentation conséquente de 54.6%. Cette augmentation s'explique, en partie, par le grand nombre de formations informatiques organisées lors de la migration sur Office 2010.

5.1.1 Répartition par type de formation

Comme l'illustre ce graphique, le nombre de participant-e-s a largement augmenté en 2011, quel que soit le type de formation.

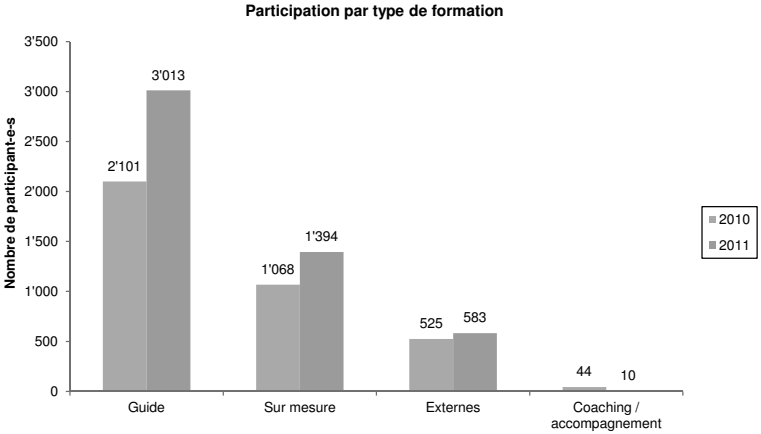

Les formations du guide annuel totalisent environ 60% des participations. Elles sont conçues pour aborder des thématiques transversales susceptibles d'intéresser un grand nombre d'employé-e-s. Comme mentionné précédemment, l'augmentation de 2011 (+43%) est à imputer, en grande partie, aux formations informatiques et à la migration sur Office 2010.

Les formations sur mesure sont également en hausse (+31%). Organisées par la Direction des ressources humaines après une analyse des besoins, ces formations apportent une réelle plus-value aux services et aux départements car elles répondent parfaitement à leurs problématiques et au contexte de la demande.

Seul le coaching/accompagnement semble en baisse. En réalité, lors d'accompagnement de services ou d'unités, le nombre exact d'employé-e-s n'est pas précisé dans la base de données formation. Il faut donc interpréter le schéma comme suit : 10 actions de coachings individuels ou collectifs ont été organisées en 2011.

5.1.2 Formation santé et sécurité

La formation santé et sécurité poursuit de nombreux objectifs tels que promouvoir la santé et la sécurité, améliorer le climat de travail et l'efficacité de l'ensemble des collaborateurs-trices de la Ville de Genève ou encore maintenir les connaissances métiers à jour tout en répondant aux différentes obligations légales.

Le graphique ci-dessous indique la répartition des participations aux formations santé et sécurité selon le programme proposé par la DRH en 2010 et 2011.

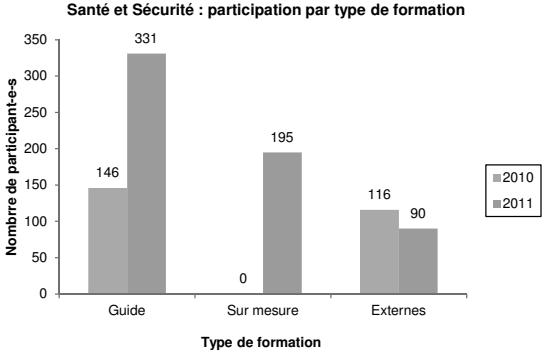

En 2011, on constate une hausse de 235% dans le secteur santé et sécurité. Elle est due notamment à une action particulière sur la sécurité incendie et électrique dans différents services, notamment au sein du service des sports.

5.1.3 Formation certifiante des cadres

Pour professionnaliser les cadres, la Direction des ressources humaines, en collaboration avec la Haute école de gestion de Genève (HESGE) et l'Etat de Genève, a mis sur pied un cursus de formation en management obligatoire et certifiant (2 modules, représentant un total de 16 jours sur 2 ans, soit 8 jours par an).

Ce dispositif de formation s'adresse à plus de 350 cadres et se poursuivra dans les années à venir. Depuis 2008, près de 150 cadres se sont inscrit-e-s et près de 50 d'entre eux ont déjà obtenu leur certificat, dont 18 en 2011.

Le deuxième module n'étant pas obligatoire, on constate que seuls 50% des cadres engagée-e-s ont suivi les deux modules de la formation et sont allé-e-s jusqu'à la certification (Certificat d'études avancées comptant pour 15 crédits ECTS) alors que les autres se sont arrêté-e-s au premier module.

5.1.4 La spécificité des participant-e-s

La répartition des participant-e-s selon les sexes pour les années 2010 et 2011 est la suivante :

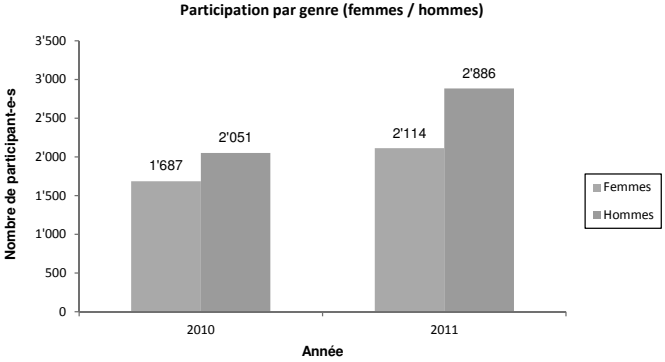

La répartition femmes/hommes au sein des employé-e-s de l'administration municipale était au 31.12.2011 de 39.6% de femmes contre 60.4% d'hommes. Au vue de ces chiffres, il apparait que les femmes se forment proportionnellement plus que les hommes : elles représentent en effet 42.3% des participant-e-s.

5.1.5 Répartition des inscriptions par taux d'activité

Parmi l'effectif des employé-e-s de la Ville de Genève en 2011, 2'560 personnes ont un taux d'activité de 100 % (soit 64%) et 1'445 sont à temps partiel (soit 36%).

En 2011, la participation à la formation des collaboratrices et collaborateurs à temps partiel est en hausse. Celle-ci est d'autant plus notable que seule la participation a été prise en compte cette année alors qu'auparavant toutes les inscriptions étaient comptabilisées.

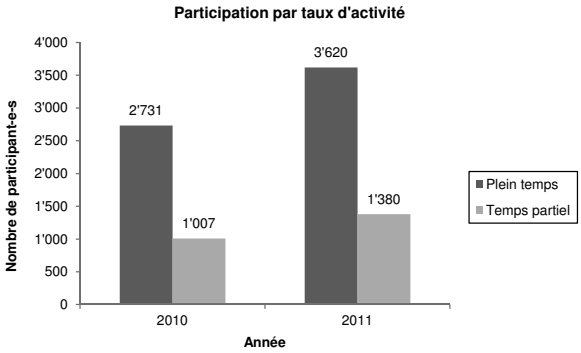

Cette progression est certainement imputable aux nouvelles dispositions statutaires qui garantissent un droit à la formation identique, quel que soit le taux d'activité.

5.2 Apprentissage

Une vaste campagne de prospection en faveur de l'apprentissage est menée depuis 2007 en vue de développer le nombre des places d'apprentissage en Ville de Genève.

Aujourd'hui, l'objectif est pleinement atteint, comme en témoigne le graphique ci-dessous. Au total, 80 apprenti-e-s ont rejoint l'administration municipale à la rentrée 2010-2011, ce qui représente une augmentation de plus de 70% depuis août 2007. Une légère baisse des effectifs est observée à la rentrée 2011-2012, avec 73 apprenti-e-s (moins 7 places d'apprentissage, soit une baisse de 9%). Cette baisse s'explique notamment par le fait que plusieurs services ont reporté d'une année l'engagement d'un-e apprenti-e au moment du changement de législature en juin 2011.

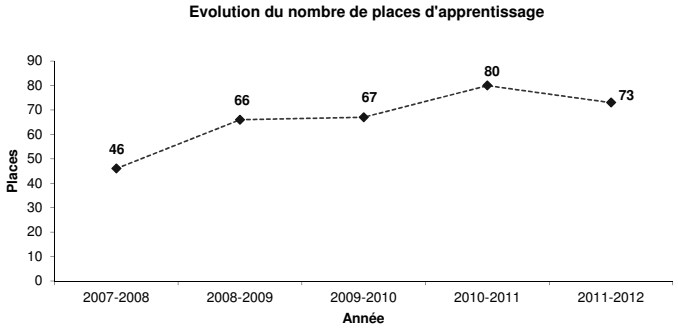

5.2.1 Services formateurs et filières d'apprentissage

Le nombre des services formateurs a plus que doublé en 4 ans. Grâce à cette remarquable implication, la Ville de Genève peut proposer, à chaque rentrée scolaire, des formations dans de nouvelles filières professionnelles. Ce large éventail des métiers permet de toucher un public toujours plus large et répond à la demande croissante des jeunes qui souhaitent s'engager dans la vie active. Actuellement, la Ville forme 73 apprenti-e-s dans 20 métiers différents.

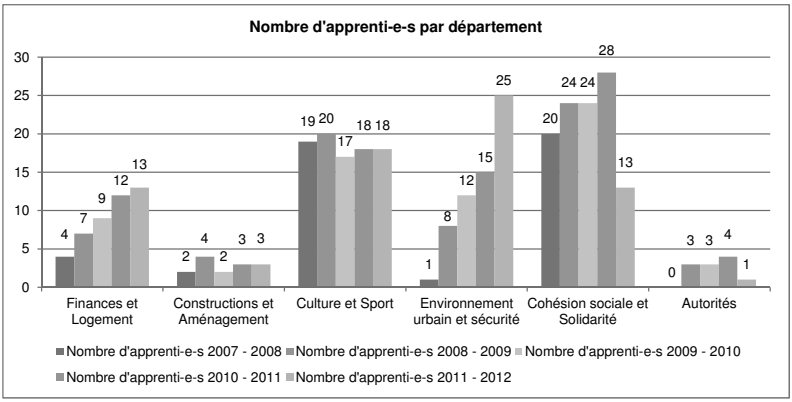

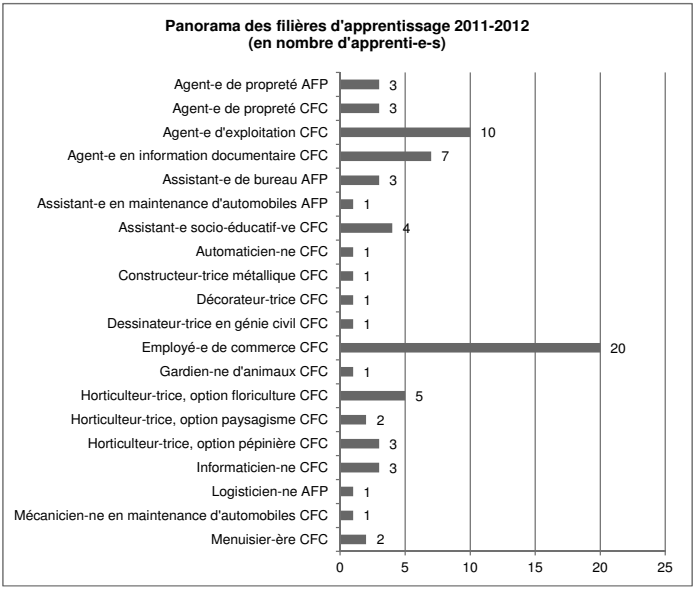

5.3 Stages

En 2011, la Ville de Genève a formé 154 stagiaires :

- 92 stages obligatoires d'une durée moyenne de 3 à 6 mois dans le cadre de différents cursus scolaires, universitaires ou HES ainsi que les stages de transition professionnelle duale (SCAI) ;
- 36 stages de découvertes d'une durée de 3-5 jours dans le cadre d'une orientation professionnelle ;
- 26 stages d'immersion professionnelle dans le cadre du projet « Accueil en Ville ».

La sensible diminution des stagiaires en 2011 par rapport à 2010 (216 stagiaires) s'explique notamment par l'augmentation constante d'engagement de civilistes (34 jeunes en 2004 / 109 en 2011 soit une augmentation de 302%) privilégiée par toujours plus de services à la recherche de jeunes qualifiés et nécessitant un faible encadrement.

Le graphique ci-dessous indique la répartition des jeunes ayant effectué des stages (obligatoires) par département pour les années 2010 et 2011 :

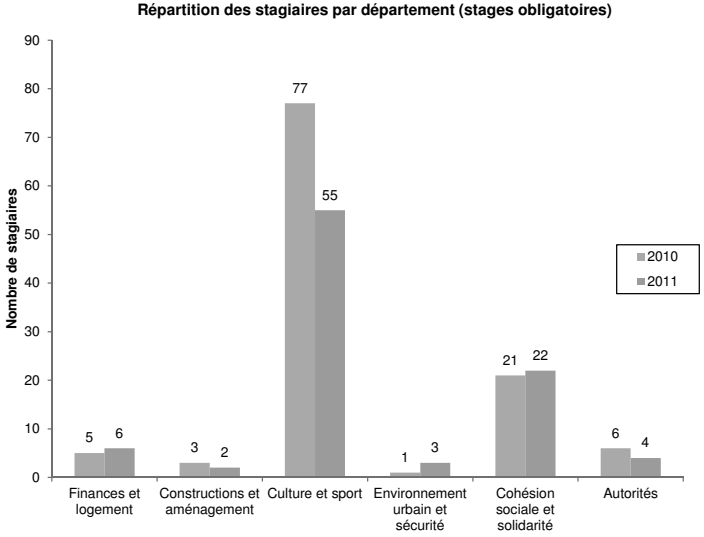

5.4 Civilistes

L'accueil des civilistes continue d'augmenter chaque année : 109 civilistes ont été engagés en 2011 contre 102 en 2010. La durée totale a représenté 8'430 jours de services contre 7'177 jours en 2010. En ce qui concerne les établissements d'affectation, ils sont passés de 18 en 2010 à 22 en 2011.

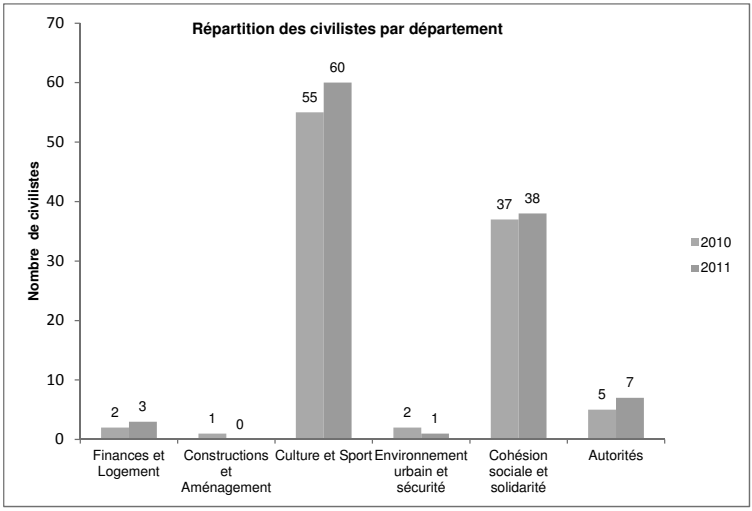

5.5 Jobs d'été

En 2011, 1'472 jeunes (766 filles et 706 garçons) se sont inscrit-e-s pour obtenir un job d'été. Ce chiffre est en baisse par rapport aux deux années précédentes et doit être compris par une meilleure communication faite en 2011 sur les conditions de domiciliation (la priorité étant donnée aux jeunes qui résident sur le territoire de la commune).

NOMBRE DE CANDIDAT-E-S
(nombre absolu de candidat-e-s)

Candidat-e-s	**2010**	**2011**
Nombre de candidat-e-s résidant sur le territoire de la commune	988	887
Nombre de candidat-e-s ne résidant pas sur le territoire de la commune	1'012	585
Total du nombre de candidat-e-s	**2'000**	**1'472**

Cette évolution est clairement attestée par le tableau ci-dessous qui met en évidence la diminution très importante (- 42%) des candidatures émanant de personnes ne résidant pas sur le territoire de la commune.

Au final, l'été 2011 a permis à 70 filles et 84 garçons (soit 154 jeunes) d'obtenir un travail estival d'une durée de 3 semaines en Ville. Pour ces jeunes gens et jeunes filles, ce job d'été représente une excellente opportunité de se confronter concrètement au monde du travail et l'occasion d'acquérir une première expérience professionnelle, au terme de laquelle une attestation de travail leur est délivrée par la DRH.

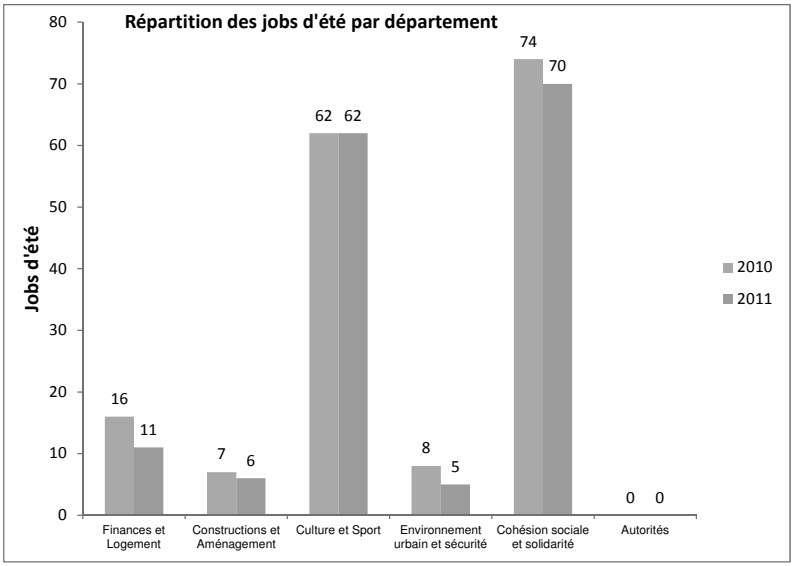

En 2010, 26 services ont engagé des jeunes pour des jobs d'été, tandis qu'en 2011, 27 services ont permis à des jeunes de se familiariser avec le monde du travail durant la période estivale.

Notons que les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration municipale qui ont encadré ces jeunes ont participé activement à ce projet estival.

La répartition du financement entre la DRH et les services municipaux est indiquée pour les années 2010 et 2011 dans le tableau ci-dessous :

COÛT DE L'ENGAGEMENT
(arrondis aux milliers de francs)

Financement	**2010**	**2011**
Financement DRH	248'796	250'000
Financement services	149'418	138'485
Total	**398'214**	**388'485**

Le salaire moyen représentait un montant de CHF 2'384.50.- pour l'année 2010 et de CHF 2'523.- pour l'année 2011.

Le président. Mesdames et Messieurs, le bureau et les chefs de groupe ont décidé également de renvoyer ce document directement à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi du rapport D-65 à la commission des finances est accepté à l'unanimité (64 oui).

7. Rapport annuel 2011 du Conseil administratif sur le Fonds chômage (D-34).

Sommaire

Préambule
Le mot de Madame Sandrine Salerno p.3
Le mot de Monsieur Olivier Sandoz p.4

1. Création et mission du Fonds chômage p.5

2. Organisation et activités du Fonds chômage p.5
2.1 Le Secrétariat du Fonds chômage p.5
2.2 La Commission consultative p.7

3. Les projets en 2011 p.8
3.1 Nouveaux projets et demandes de renouvellement en 2011 p.8
3.2 Projets en cours de financement en 2011 p.10

4. Présentation des projets soutenus par le Fonds chômage p.11
4.1 Projets développés par des entreprises sociales d'insertion par l'économie p.12
4.2 Projets d'accompagnement, formation et placement p.13
4.3 Projets « Jeunes » p.14

A deux pas des commerces p.15
Arcade Rive gauche/Terrassière p.17
Bateau Genève et Buvette Sissi p.18
Gobelets lavés et consignés p.19
Label Bobine p.20
Programme d'insertion p.21
Secteur industriel de pointe p.22
Stewards urbains p.23
T-Interac, insertion professionnelle et formation p.24
Asumir p.25
Bourse à l'emploi p.26
EcoDom' Services p.27
Café Emploi Genève p.28
Secteur insertion professionnelle p.29
Espace Jeunes Espoir p.30
Projets Jeunes p.31
VIA, vers l'intégration et l'autonomie p.32
Voie 2 p.34

5. Rapport financier p.35

PREAMBULE

Le mot de Madame Sandrine Salerno
Conseillère administrative en charge du Fonds chômage
Présidente de la Commission consultative du Fonds chômage

En 2011, le taux de chômage à Genève a été de 6% en moyenne. Un chiffre élevé, notamment au regard de la moyenne nationale (3.1%), qui place le canton de Genève sur la dernière marche du classement suisse en matière de chômage.

Depuis plusieurs années, la Ville de Genève s'engage à son échelle dans la lutte contre le chômage et mène des politiques publiques volontaristes en matière de création d'emplois et de réinsertion professionnelle. Le Fonds chômage représente, à ce titre, un outil essentiel. Crée en 2003 mais réorganisé en 2008, le Fonds chômage vise la réinsertion sociale et professionnelle des chômeuses et des chômeurs ainsi que de toute personne à la recherche d'un emploi. Pour se faire, il est entièrement dédié au financement de projets développés dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Après trois années de mise en œuvre, le bilan du Fonds chômage est encourageant. 21 projets ont été soutenus et plus de 200 places de travail en réinsertion ont été créées.

Au rang des constats positifs, je tiens à relever la richesse et la diversité des projets ainsi que l'engagement des professionnels et des bénévoles. Surtout, je retiens de ces trois années d'activités les effets tangibles des projets sur les bénéficiaires, en termes de retour à l'emploi, mais aussi d'acquisition de compétences et de revalorisation personnelle.

Naturellement, tous les projets ne peuvent être mis en place et déployer leurs effets au même rythme. La majorité d'entre eux nécessiteront d'ailleurs un travail de fond, dont les résultats s'exprimeront sur la durée. Il nous faut donc être patient-e. Et ne pas espérer de résultats spectaculaires, de feux d'artifices, en se rappelant du degré élevé de difficulté inhérent à tout effort de réinsertion professionnelle. Le taux de réussite des bons programmes d'insertion professionnelle est en effet généralement estimé à 10%.

A ce titre, souvenons-nous encore des mots du professeur Giuliano Bonoli, spécialiste de l'analyse des politiques d'insertion à l'IDEHAP: « Malgré leur efficacité limitée, cela vaut la peine d'investir dans les mesures d'insertion car le coût de la non-insertion est très important ».[1] Le retour sur investissement est en effet conséquent : on estime que pour chaque franc dépensé par l'Etat pour financer des programmes de réinsertion qui ont fait leur preuve, jusqu'à trois francs reviennent dans les caisses publiques à travers des économies d'aide sociale, des impôts payés, etc.

Il vaut donc la peine de poursuivre nos efforts en matière de lutte contre le chômage en misant sur des projets efficaces en matière d'aide à la recherche d'emploi, d'insertion par le travail et de formation. Des projets qui contribuent également à concrétiser les engagements de la Ville en matière de développement durable, de diversité, d'égalité et de cohésion sociale.

Pour Genève, pour celles et ceux qui cherchent un emploi, le Fonds chômage constitue un instrument essentiel. Dans les années à venir, il s'agira donc de continuer à développer cet outil, dans un souci constant d'amélioration et de perfectionnement.

[1] Colloque à l'occasion des 75 ans de l'OSEO-Suisse le 16 septembre 2011

Le mot de Monsieur Olivier Sandoz
Membre de la Commission consultative du Fonds chômage
Représentant de la Fédération des Entreprises Romandes Genève (FER Genève)

La commission consultative, composée de 10 membres et présidée par Madame Sandrine Salerno, a pour mission d'examiner les dossiers qui lui sont soumis et d'émettre un préavis à l'intention du Conseil administratif.

La FER Genève soutient activement plusieurs acteurs qui œuvrent en faveur de l'insertion socioprofessionnelle. Elle a donc accepté de devenir membre de cette commission, le Conseil administratif ayant souhaité, dès la création du Fonds, que les partenaires sociaux y soient représentés. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour l'en remercier.

Le nombre de projets déposés démontre, si besoin était, l'utilité d'un tel fonds, mais aussi la quantité et la diversité des structures visant à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes sans emploi.

Les mesures qu'elles proposent visent le plus souvent des publics particulièrement fragilisés. Elles sont par conséquent parfaitement complémentaires à celles qui s'adressent aux chômeurs «traditionnels ».

Lors de l'examen d'un projet, il est important de s'assurer que l'activité prévue ne constitue pas un acte de concurrence déloyale à l'encontre des entreprises. L'insertion socioprofessionnelle ne doit pas se faire au détriment de ses dernières, mais en partenariat avec elles.

Enfin, je tiens à souligner l'ambiance constructive qui règne lors des séances de la commission consultative et à remercier mes collègues pour leurs précieux apports.

1. Création et mission du Fonds chômage

En 2003, le Conseil municipal de la Ville de Genève a décidé de créer un Fonds destiné à financer des mesures pour la réinsertion sociale et professionnelle de personnes sans emploi. Ce « Fonds municipal de lutte contre le chômage », dit Fonds chômage, visait initialement à subventionner des emplois temporaires au sein de l'administration municipale et d'associations. Doté de 2.7 millions de francs, il a permis à plus de 900 personnes d'occuper un emploi temporaire entre 2003 et 2008. Mais l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur le chômage en 2008 et l'abandon des emplois temporaires cantonaux ont rendu caduque l'utilisation du Fonds chômage.

Une restructuration du Fonds a donc été menée en 2008. Progressivement, la Ville de Genève est sortie de la logique d'aide individuelle pour affecter ce Fonds à la création et la mise en œuvre de projets en matière d'insertion socioprofessionnelle. Depuis le 1er janvier 2009, le Fonds chômage est ainsi entièrement dédié au financement de projets développés par l'économie sociale et solidaire dans les domaines de l'accompagnement, de la formation, du placement, de l'aide à la recherche d'emploi et de l'insertion par l'activité économique, et permettant l'insertion socioprofessionnelle de toute personne en recherche d'emploi. En 2010, un montant supplémentaire de 3 millions de francs a par ailleurs été affecté au Fonds chômage, portant sa dotation financière annuelle à 5,7 millions de francs.

2. Organisation et activités du Fonds chômage

La gestion du Fonds chômage est assurée par un secrétariat, rattaché au Service Agenda 21 – Ville durable, au sein du Département des finances et du logement. Le secrétariat gère concrètement le fonds, examine les demandes de financement et évalue les projets soutenus. Il n'a cependant aucun pouvoir décisionnaire.

Le secrétariat du Fonds chômage est épaulé dans sa mission par une commission consultative, regroupant des personnes internes et externes à l'administration municipale et nommées tous les 4 ans par le Conseil administratif. C'est la commission consultative qui réalise toutes les auditions nécessaires à la compréhension des projets et qui préavise les projets en direction du Conseil administratif. C'est à ce dernier qu'appartient la décision relative au financement des projets.

2.1 Le Secrétariat du Fonds chômage

En 2011, le Fonds chômage a été géré selon la même organisation qu'en 2010. Les ressources humaines allouées au fonctionnement du Secrétariat du Fonds chômage sont donc restées stables, à savoir :

- 1 administrateur à 80%
- 1 responsable à 20%

En plus de l'examen des nouvelles demandes, qui implique généralement un à deux entretiens avec les responsables de projet, l'administrateur du Fonds chômage assure le suivi des décisions positives (établissement de la convention de subventionnement, soit 5 nouvelles conventions en 2011), et procède à l'analyse des rapports d'activités à mi-parcours (6 rapports en 2011) ou au terme des deux ans (6 rapports en 2011). Ce travail, mené tout au long du parcours du projet, permet un contrôle périodique des objectifs et ouvre la possibilité de réajuster le projet en fonction de son évolution. Cette exigence de suivi se traduit néanmoins par une charge de travail importante pour l'administrateur, ce qui nécessitera de revoir, courant 2012, l'organisation du travail et l'adéquation des ressources humaines.

D'une manière générale, l'activité du secrétariat du Fonds chômage s'est concentrée sur trois domaines particuliers en 2011 :

Simplification et consolidation des outils

En 2010, le secrétariat du Fonds chômage s'était donné pour mission de simplifier les outils de gestion et de consolider les moyens d'analyse des demandes et le suivi des projets. En 2011, l'administrateur et la responsable du Fonds chômage ont donc travaillé conjointement en ce sens. Ils ont ainsi réalisé :

- Un modèle de « budget de fonctionnement » à destination des structures ou personnes souhaitant déposer un projet au fonds chômage (disponible sur internet);
- Une procédure pour les auditions au sein de la commission du Fonds chômage ;
- Un document-cadre sur le dispositif d'évaluation et de contrôle au sein du Fonds chômage à destination de la commission du Fonds chômage, comprenant une fiche d'appréciation des projets et le cadre général de l'évaluation externe qui sera lancée durant le premier semestre 2012 ;
- Un tableau de bord uniformisé, comprenant des indicateurs de gestion et des indicateurs d'insertion socioprofessionnelle. Ce tableau de bord sera intégré à toutes les nouvelles conventions dès 2012.

Collaboration avec les structures communales d'aide à la création d'entreprises

En 2010, au vu du nombre important de projets « d'insertion par l'activité économique », le secrétariat du Fonds chômage et la commission consultative avaient mis en évidence la nécessité de collaborer avec les structures communales d'aide à la création d'entreprises que sont la Fondetec (Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève) et Essaim (incubateur de la Chambre de l'économie sociale et solidaire APRÈS-GE), afin de bénéficier de leur expertise en matière de création d'entreprises. En intégrant au sein de la commission du fonds chômage Monsieur Jérôme Favoulet, Directeur de la Fondetec, le Conseil administratif a répondu concrètement au besoin d'expertise exprimé. Par ailleurs, plusieurs nouveaux projets déposés en 2011 ont été développés avec un accompagnement en amont par la structure Essaim, sans que cela ne conditionne positivement ou négativement les préavis de la commission consultative ou du Conseil administratif.

Renforcement de la visibilité du Fonds chômage

Le renforcement de la visibilité du Fonds chômage était un enjeu important de l'année 2011. A ce titre et pour toucher différents publics, le Fonds chômage a été présenté lors de différents événements :

- Forum « Emplois de solidarité » du 3 mars 2011 ;
- Présentation à l'Association des organisateurs de mesures de marché du travail en Suisse (AOMAS), le 14 mars 2011 ;
- Atelier « Comment créer une entreprises sociales grâce aux emplois de solidarité ? » à la Cité des Métiers, le 14 juin 2011.

Une plaquette de présentation du Fonds chômage a également été réalisée et envoyée à plus de 100 institutions et organisations actives dans l'action sociale et l'insertion socioprofessionnelle.

Finalement, des articles ont périodiquement été consacrés à des projets soutenus par le Fonds chômage dans les medias locaux.

2.2 La commission consultative

En raison du départ de Madame Anne-Lise Du Pasquier et du changement de Direction au Département de la Cohésion sociale et de la solidarité, la commission consultative a accueilli courant 2011 deux nouveaux membres : Monsieur Frédéric Vallat, au titre de Directeur du Département de la cohésion sociale et de la solidarité et Monsieur Jérôme Favoulet, Directeur de la Fondetec, au titre d'expert.

Au 31 décembre 2011, la composition de la commission consultative était la suivante :

- Madame Biljana Kostadinov, Adjointe de direction, pour le Département des finances et du logement ;
- Monsieur Frédéric Vallat, Directeur du Département de la Cohésion sociale et de la solidarité ;
- Madame Carol Singarella, Directrice du Service des mesures pour l'emploi (SMPE), représentante de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) ;
- Monsieur Cyrille Salort, Directeur du Service de la formation continue de l'OFPC;
- Monsieur Philipp Schroft, Chef du Service des prestations spécialisées de l'Hospice général ;
- Madame Manuella Cattani, Co-Secrétaire générale du SIT, représentante de la Communauté d'action syndicale (CGAS) ;
- Monsieur Olivier Sandoz, Directeur général adjoint, représentant de la Fédération des entreprises romandes (FER) ;
- Monsieur Pierre Kempeneers, Collaborateur scientifique à l'Observatoire Universitaire de l'Emploi (OUE) de l'Université de Genève ;
- Monsieur José Ramirez, Professeur HES, filière économie d'entreprise à l'HEG de Genève, spécialiste dans le domaine du fonctionnement du marché du travail.
- Monsieur Jérôme Favoulet, Directeur de la Fondetec

En 2011, la commission consultative du Fonds chômage s'est réunie six fois. A titre de comparaison, le tableau ci-dessous résume l'activité de la commission consultative en 2010 et 2011.

	2010	**2011**
Examen de nouveaux projets	17	20
Rapports d'évaluation	1	5
Demandes de renouvellement	1	4
Auditions	1	3
Préavis	5 préavis positifs et 10 négatifs.	12 préavis positifs et 10 négatifs.

3. Les projets en 2011

Le Fonds chômage soutient des projets et des programmes visant à améliorer l'employabilité des demandeur/euse-s d'emploi et à lutter contre la précarité et l'exclusion par un retour à l'emploi. Dans cette optique, les projets soutenus portent essentiellement sur :

- l'aide à la recherche d'emploi et le placement;
- la formation et l'acquisition de compétences;
- l'insertion par le travail, dans le cadre d'entreprises sociales.

Les projets soutenus dans le cadre du Fonds chômage doivent :

- augmenter la capacité d'insertion socioprofessionnelle des personnes les plus difficiles à réinsérer (jeunes sans formation achevée, personnes en reprise d'activité, personnes migrantes, etc.)
- répondre à un besoin clairement identifié;
- être innovants et pallier un manque dans le dispositif d'insertion;
- être complémentaires aux programmes existants au niveau fédéral et cantonal;
- être tournés vers les intérêts des ressortissants-e-s du canton de Genève, prioritairement de la Ville de Genève.

3.1 Nouveaux projets et demandes de renouvellement en 2011

En 2011, le Fonds chômage a reçu 27 demandes de financement, un chiffre en augmentation par rapport à 2010. Il a soutenu 8 nouveaux projets et a accédé à 4 demandes de renouvellement.

	2009	2010	2011
Projets déposés[2]	35	21	27
Projets sans suite[3]	11	3	3
Projets soumis à la Commission :	24	18	24
- ***Nouveaux projets***	*24*	*17*	*20*
- ***Demande de renouvellement***	-	*1*	*4*
Décisions positives CA – nouveaux projets	8	5	8
Décisions positives CA – demandes de renouvellement	-	-	4
Décisions négatives CA – nouveaux projets	16	10	10
Décisions négatives CA – demandes de renouvellement	-	-	-
Projets ajournés fin 2010/2011	-	3	2
Total des projets financés (CHF)[4]	**2'667'440.-**	**2'746'046.-**	**3'213'679.-**
pour un montant moyen par projet :	***333'430.-***	***549'209.-***	***267'806.-***

[2] Sont pris en compte tous les nouveaux projets et demandes de renouvellement qui ont fait l'objet d'un dépôt de dossier formel auprès du Fonds chômage ; de même sont inclus les projets ajournés l'année précédente.
[3] Dossiers non éligibles selon le règlement d'application du Fonds chômage ou demandes retirées par l'organisme demandeur.
[4] Cumul financier décisions positives CA et moyenne par projet.

Sur les trois années écoulées, il peut être souligné que la part des décisions négatives et la part des décisions positives au regard du nombre total des projets déposés restent relativement similaires : environ 1/3 des projets est accepté alors que 2/3 sont refusés.

Par ailleurs, le volume financier nouvellement engagé par année ne dépasse, pour l'instant, pas les 3.5 millions de CHF. Ceci est à mettre au compte de plusieurs facteurs :

- Il ne suffit pas de mettre du financement à disposition pour que des projets puissent voir le jour rapidement. La création d'entreprise d'insertion ou le développement de mesures et de programmes d'insertion nécessitent de réunir de nombreux paramètres : analyse du besoin, bon positionnement du projet (est-il complémentaire à ce qui existe déjà ? existe-t-il une concurrence sur le marché ?), recherche de solutions adaptées, analyse de risques pour la structure porteuse du projet, équipes de projet compétentes et crédibles, créativité.

- De par sa proximité avec les bénéficiaires, le tissu associatif est souvent à même d'identifier des nouveaux besoins sociaux. Cependant, il n'a pas forcément les ressources et les moyens à disposition (temps, argent, connaissances, compétences) pour développer des solutions et en tester la faisabilité. Un travail de soutien et un financement en amont (de type « fabrique à idées »), pour la recherche et le développement, serait à développer si l'on souhaitait influencer significativement la création de projets d'insertion.

Comme dans le domaine de la création d'entreprises, les bonnes idées de départ ne se concrétisent pas toujours au final et le temps investi dans l'accompagnement n'est pas toujours accompagné de « retours sur investissement » dans la même année. Il est donc difficile de tirer des conclusions définitives sur trois ans d'exercice.

Voici le détail des projets traités en 2011 :

Nouveaux projets acceptés en 2011 (8)

Nom de l'association	Nom du projet	Montant accordé
OSEO Genève	EcoDom' Services	253'599.-
Comptabilis	Programme d'insertion	160'000.-
Réalise	Secteur industriel de pointe (insertion)	264'250.-
La Barje	Projets Jeunes	30'000.-
Découvrir	Asumir (programme de formation)	440'000.-
Pacte	Café Emploi Genève	15'000.-
Bienvenue!	Stewards urbains	305'000.-
Maison Kultura	Espace Jeunes Espoir (phase pilote 2011)	45'000.-

Renouvellement de projets en 2011 (4)

Nom de l'association	Nom du projet	Montant accordé
Camarada	Secteur insertion professionnelle	480'300.-
Genèveroule	Arcade Rive gauche/Terrassière	160'530.-
Caddie Service	A deux pas des commerces	980'000.-
Maison Kultura	Espace Jeunes Espoir (2012-2013)	80'000.-

Projets refusés en 2011 (10)

Nom de l'association	Nom du projet	Montant demandé
Cyclopod Tourisme	Cyclopod Tourisme	410'864.-
Barry Research	BarryWork (coaching vers l'emploi)	80'000.-
Le Balafon	Ventes de produits équitables	109'000.-
Création pour tous	Activités socio-éducatives	192'000.-
Fondation SSSI	Plateforme d'emplois verts	523'814.-
La Carte Blanche	Encadrement éducatif	133'000.-
Pro-Jet	Mr and Mrs Cleen (nettoyage)	169'345.-
Jardins du Milieu	Jardins du Milieu (agriculture proximité)	560'000.-
Blo-Rig	Blo-Rig (formation in situ en informatique)	150'000.-
Sonopack	Sonopack (festival musique electro)	40'000.-

Projet abandonné en 2011 (1)

Nom de l'association	Nom du projet	Montant accordé
LO'13'TO	**Programme de réinsertion**	600'000.-

En date du 1er décembre 2010, le Conseil administratif a décidé de soutenir le projet de l'association LO'13'TO à hauteur de CHF 600'000.- pour les années 2011-2012, assortie de deux conditions :

- Fixation d'étapes intermédiaires d'évaluation
- Formalisation d'un accompagnement pour le soutien dans le suivi de l'activité opérationnelle

La mise à disposition des fonds a été définie de façon graduelle pour un suivi strict des mises en œuvre échelonnées. Durant l'année 2011, le secrétariat du Fonds chômage a investi des ressources importantes pour le suivi du projet et l'obtention des éléments primordiaux, indispensables à la bonne réalisation du projet et de sa gouvernance. Or, le manque de stabilité des conditions cadre comme une viabilité du projet non assurée sur la durée ont conduit la Ville à décider de l'arrêt du soutien du projet.

Au total, le soutien de la Ville s'est élevé à CHF 211'075.50.- L'arrêt du subventionnement ayant comme conséquence une perte de revenu immédiate pour 6 personnes, la Ville a décidé de financer durant 2 mois les salaires des personnes impliquées afin de leur permettre de se retourner.

3.2 Projets en cours de financement en 2011

Outre les 8 nouveaux projets acceptés et les 4 projets renouvelés en 2011, le Fonds chômage a continué de soutenir 7 projets, initiés en 2009 et 2010. Voici le détail de ces projets.

Nom de l'association	Nom du projet	Montant total accordé
OSEO Genève (2009)	Bourse à l'emploi	280'000.-
Caritas Genève (2009)	Voie 2	400'000.-
L'Orangerie (2009)	Gobelets lavés et consignés	123'000.-
La Boîte à Boulots (2009)	VIA, vers l'intégration et l'autonomie	1'012'500.-
T-Interactions (2010)	T-Interac, insertion professionnelle et formation	723'200.-
Bateau Genève (2010)	Restauration du Genève et Buvette Sissi	276'100.-
SOS Femmes (2010)	Label Bobine	511'946.-

4. Présentation des projets soutenus en 2011 par le Fonds chômage

En 2011, le Fonds chômage a soutenu 18 projets visant la réinsertion sociale et professionnelle des chômeuses et des chômeurs ainsi que de toute personne à la recherche d'un emploi.

Ces 18 projets peuvent être classés dans trois grandes catégories : les projets d'insertion par l'économie, les projets de formation, d'accompagnement et de placement et finalement les projets à destination des jeunes. En 2011, la répartition a été la suivante :

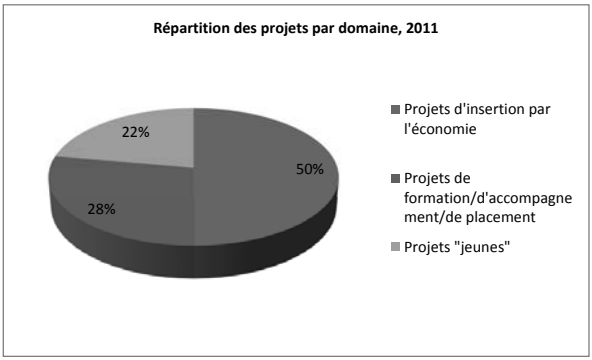

La part importante de projets d'insertion par l'économie (50% des projets soutenus en 2011) peut être expliquée par le fait que ce type de projets représente souvent la solution la plus adaptée au contexte actuel. Les nombreuses expériences menées à ce jour montrent en effet que, par une activité dans des conditions de travail réel, les bénéficiaires sont en mesure de reprendre un rythme, de développer de nouvelles compétences et de retrouver confiance en leurs capacités. Travailler donne un sens à l'existence et offre un cadre à la socialisation. A ce titre, les projets d'insertion par l'économie engendrent de bons résultats en termes de réinsertion (taux de réinsertion d'environ 10% et réinsertion durable).

Pour présenter au mieux les projets soutenus par le Fonds chômage en 2011, nous avons établi pour chacun d'entre eux une fiche récapitulant les informations principales (activités, financement, évolution, etc.). Dans un souci de clarté, nous avons regroupés les 18 projets par domaines. Nous rappelons pour chacun de ces trois domaines quelques éléments clés.

« Je me suis inscrite à la Bourse à l'emploi après avoir soufflé ma 50e bougie et essuyé mon 100e refus à diverses candidatures pour des postes dans des ONG, des Fondations, le secteur public, privé et des organisations internationales. Je ratissais large mais sans plus y croire. Je me voyais déjà demander le RMCAS à l'Hospice Général. Et puis j'ai reçu un coup de fil de la Bourse pour me demander si j'étais prête pour un entretien et pour passer des tests pour un poste d'assistante de direction dans une institution universitaire. C'est sur la base des tests (mise en page, traduction, organisation d'un colloque de A à Z, comptabilité sur page Excel, rédaction) que j'ai finalement été sélectionnée. Aujourd'hui 8 mars, Journée Internationale de la Femme, je fête mon premier mois de retour au travail, avec un emploi qui me plaît, dans un milieu stimulant. »

F. S. Assistante administrative, 51 ans

4.1 Les projets développés par des entreprises sociales d'insertion par l'économique

Les « entreprises sociales d'insertion par l'économique » sont des entreprises qui exercent des activités économiques, mais dont le but premier est l'insertion (le but n'est pas le profit). Elles produisent des biens et des services qui sont destinés au marché (restauration, lignes de production industrielle, paysagisme, blanchisseries, imprimeries etc.) et se trouvent donc dans une situation de prise de risques économiques. Ces entreprises peuvent représenter une «passerelle» vers un retour sur le marché de l'emploi principal ou proposer des emplois durables sur le marché complémentaire.

Si le manque de données et de statistiques ne permet pas d'avoir une vision précise du panorama romand des entreprises d'insertion, certaines estimations établies par le CRIEC (Conseil Romand de l'Insertion par l'Economie) permettent cependant d'appréhender le phénomène. On estime ainsi qu'il existe entre 50 et 60 entreprises d'insertion en Suisse romande. Elles représentent entre 1'500 et 2'000 places de travail et environ 3'400 participants utilisent chaque année ces passerelles.

Comme mentionné plus haut, la privation de travail constitue un facteur majeur d'exclusion.

A ce titre, les entreprises d'insertion par l'économique représentent un moyen intéressant pour (ré)insérer des personnes dans le marché de l'emploi. Par l'activité productive, la personne en recherche d'emploi est en effet maintenue en activité. Mais, en plus, elle développe ou redécouvre certaines de ses compétences, tout en se formant et en étant encadré pour son retour vers un emploi. Son employabilité est donc largement renforcée.

Par leur production, les entreprises sociales d'insertion par l'économique financent une grande partie de leur frais généraux : les taux d'autofinancement varient selon les entreprises sociales d'insertion mais oscillent entre 20% et 60%. Les services publics financent également une partie du travail d'insertion et d'accompagnement ainsi qu'une partie des frais généraux de la structure.

Le Fonds chômage soutient 9 projets d'insertion par l'économie. Il s'agit de :

A deux pas des commerces	p.15
Arcade Rive gauche/Terrassière	p.17
Bateau Genève et Buvette Sissi	p.18
Gobelets lavés et consignés	p.19
Label Bobine	p.20
Programme d'insertion	p.21
Secteur industriel de pointe	p.22
Stewards urbains	p.23
T-Interac, insertion professionnelle et formation	p.24

4.2 Projets d'accompagnement, formation et placement

La formation pour toutes et tous représente un enjeu politique majeur et un instrument efficace de lutte contre le chômage. L'accès à une formation de qualité augmente en effet clairement l'employabilité. Or, certaines réalités, telles que l'endettement ou des situations de vie particulières, rendent cet accès impossible. Alors que le monde économique s'oriente vers des demandes de compétences spécifiques attestées, comment accompagner les personnes en recherche d'emploi à bas seuil de qualification ?

L'accès à des formations validantes, de type « validation des acquis », offre une première réponse à des personnes qui se trouvent dans des situations complexes. Concrètement, il s'agit de faire valoir les qualifications acquises dans un autre cadre que celui d'une filière de formation réglementée afin d'obtenir un diplôme (CFC, AFP).

Les formations spécifiques axées sur les métiers, qui permettent une qualification par la spécialisation, représentent un deuxième champ d'action. Ceci étant, il est indispensable que ces formations soient en lien avec les compétences recherchées par le monde économique.

Finalement, le suivi individuel, sous forme d'accompagnement, permet un travail plus global avec la personne sur ses « savoirs-être » et sa reconstruction.

En ouvrant les critères de sélection à des projets touchant des personnes pouvant être très éloignées du marché de l'emploi, la Ville de Genève offre une réponse plus large à un public n'entrant pas toujours dans le cadre de la loi sur l'assurance chômage. L'accompagnement nécessaire pour ce type de profil nécessite en effet souvent un travail « social » complexe, multidimensionnel et sur le long terme. En cela, le Fonds chômage est donc également un outil de lutte contre la précarisation et permet l'émergence de projets qui répondent à des besoins sociaux avérés.

Confronté-e-s à une forte concurrence sur la marché du travail, les personnes à bas seuil de qualification doivent pouvoir compter sur une aide à la recherche d'emploi et au placement qui prenne en compte les spécificités du placement de personnes « pas ou peu » qualifiées. En effet, dans un contexte de marché fortement concurrentiel, les agences de placement vont naturellement privilégier les profils les plus « faciles » à placer, qui répondent directement aux profils des postes disponibles. Il est donc important que des agences à but non lucratif puisse également proposer des solutions de placements temporaires ou fixes pour celles et ceux qui ne sont pas retenu-e-s par les agences de placement du marché privé.

Le Fonds chômage soutient 5 projets d'accompagnement, formation et placement. Il s'agit de :	
Asumir	p.25
Bourse à l'emploi	p.26
EcoDom' Services	p.27
Café Emploi Genève	p.28
Secteur insertion professionnelle	p.29

4.3 Projets « jeunes»

En 2007, dans un rapport consacré aux jeunes en rupture[5], le Département de l'instruction publique (DIP) tirait la sonnette d'alarme et insistait sur la nécessité d'apporter, à tous les niveaux institutionnels, des réponses rapides, souples, individualisées et durables à ce problème. En effet, si l'on se base sur les analyses existantes,[6] à Genève, un jeune sur deux connaitra des réorientations dans le parcours qui le conduit de la fin de la scolarité obligatoire à l'obtention d'un certificat ou à l'entrée en emploi.

Pour certains jeunes, ces « décrochages » risquent de conduire à une sortie du système de formation et de pénaliser durablement leur insertion socioprofessionnelle. Les chiffres concernant les jeunes en rupture à Genève sont à ce titre pour le moins éloquents :

- Environ 1500 jeunes de 15 à 24 ans interrompent chaque année leur formation.
- Plus de 1'100 jeunes de 15 à 24 ans sont inscrits au chômage.
- 900 jeunes de 15 à 24 ans sont suivis par l'Hospice Général.

Préoccupé par ce constat, le Conseil administratif de la Ville de Genève a fait de l'insertion des jeunes en général, et des jeunes en rupture en particulier, une priorité. C'est la raison pour laquelle plusieurs projets soutenus par le biais du Fonds chômage visent prioritairement cette catégorie de la population.

Le Fonds chômage soutient 4 projets destinés spécifiquement aux jeunes. Il s'agit de :

Espace Jeunes Espoir p.30
Projets Jeunes p.31
VIA, vers l'intégration et l'autonomie p.32
Voie 2 p.34

« Grâce au programme Via, j'ai décroché un stage d'électricien dans une entreprise à Genève. Si je réussis les tests, ça pourrait déboucher sur un CFC. Ce que m'a apporté le programme VIA ? Réapprendre à me lever tous les matins, avoir un objectif et faire confiance, à moi et aux autres. »

Jean-Marie, 21 ans

[5] Groupe interinstitutionnel (2007). Aide à l'insertion des jeunes en rupture de formation, aide publique concertée, rapport au conseil d'Etat. Genève : DIP.
[6] Rastoldo, F., Evrard, A. et Kaiser, C. (2006) *La nouvelle organisation du Cycle d'orientation. Rapport III*. Genève: SRED

Projet : « A deux pas des commerces »

Description du projet : « A deux pas des commerces » propose dans plusieurs centres commerciaux de Genève et marchés de la ville un service de livraison à vélo électrique des achats. Pour assurer l'accueil et les livraisons, l'association emploie des personnes en activité de réinsertion sociale et professionnelle.

Financement :
Janvier 2010 - Décembre 2011 : CHF 350'000.-
Janvier 2012 - Décembre 2013 : CHF 980'000.-

Pour plus d'informations :
Président de l'association : Monsieur François Baertschi
Personne de contact : Monsieur Guillaume Lang, directeur adjoint : 022 807 32 54
Site internet : www.caddie-service.ch

Situation et résultats du projet :

L'association Caddie Service a réussi son implantation sur la rive droite, à Manor Genève ; ce qui porte à six le nombre de sites Caddie Service dans le canton de Genève.

Le financement du Fonds Chômage intervient pour soutenir l'activité d'insertion du site Manor en ville de Genève ainsi qu'une quote-part des activités des sites périphériques (Carouge, La Praille, Ikea Vernier) qui assurent des livraisons aux habitant-e-s de la ville de Genève.

A fin 2011 :

- 54 postes sont destinés à des personnes en réinsertion, (19 Hospice général et 35 Emplois de solidarité)
- 28 de ces postes sont occupés par des personnes domiciliées en ville de Genève
- 4 personnes ont retrouvé un travail sur le marché primaire.

L'Association Caddie Service emploie actuellement trois personnes en tant qu'accompagnant-e-s d'équipe, totalisant un 180%.

Dans les objectifs initiaux, il était prévu que Caddie Service s'implante également sur la rive gauche dans un centre commercial d'importance. Cependant, les négociations avec les différents partenaires potentiels (Eaux-Vives 2000, Plainpalais Centre, Coop City Fusterie, Globus) n'ont pas abouti pour le moment, raison pour laquelle l'association a rétrocédé une partie du financement accordée par le Fonds chômage (CHF 50'000.-).

Pour les années 2012 et 2013, l'association a l'objectif de créer 18 nouveaux postes d'insertion (14 Eds et 4 HG) en implantant deux nouveaux sites dans des zones à forte densité, en continuant les négociations sur la rive gauche et en explorant de nouveaux partenariats sur la rive droite (Charmilles, Servette).

De plus, Caddie Service entend profiter de sa nouvelle présence sur les marchés de Plainpalais et de Rive pour développer cette prestation dans d'autres marchés de la ville, et ainsi augmenter le nombre de postes dédiés à l'insertion socioprofessionnelle.

Résultats globaux et impact sur la société :

En 2010, 12'800 livraisons ont été réalisées par Caddie Service.
Depuis sa création en 2007, 2932 clients ont utilisé ce service et 69% d'entre eux l'ont utilisé plus d'une fois. Il s'agit d'une solution écologique qui permet notamment aux personnes à mobilité réduite de sortir faire leur course (maintien du lien social). Par ailleurs, Caddie Service permet de réunir autour d'un projet le secteur public, le secteur privé et le monde associatif.

Projet : « Arcade Rive gauche/Terrassière »

Association : Genèveroule ! vélos libres

Description du projet : Ce projet vise à mettre en place une nouvelle arcade de prêts et de locations de vélos sur la rive gauche, couplé à un programme de réinsertion socioprofessionnelle. Les personnes employées par l'association dans les arcades sont formé-e-s à l'accueil de la clientèle, à la gestion commerciale, à la mécanique et à l'entretien des vélos.

Financement :
Février 2010 – Août 2011 : CHF 236'359.-
Septembre 2011 – Août 2013 : CHF 160'530.-

Pour plus d'informations :
Président de l'association : Monsieur Christoph Meier
Personne de contact : Madame Audrey Martin, cheffe de projet : 022 740 13 42
Site internet : www.geneveroule.ch

Situation et résultats du projet :

Grâce à l'ouverture d'une nouvelle arcade sur la rive gauche (Terrassière), l'association Genèveroule a pu créer 22 nouveaux postes : 20 destinés à des personnes en insertion (5 EdS et 15 Hospice général) et 2 postes salariés pour la formation et l'encadrement.

Le financement du Fonds Chômage intervient exclusivement pour soutenir les activités d'insertion de cette arcade.

A fin juin 2011 :

- 41 personnes ont travaillé dans l'arcade depuis avril 2010
- 5 personnes ont réintégré le marché primaire de l'emploi
- 25 sessions de formation internes ont été dispensées

Dans les objectifs initiaux, il était prévu de développer des activités de stage pour les jeunes et d'élargir les possibilités d'insertion aux emplois temporaires fédéraux individuels (ETFI) : ainsi une stagiaire PPE+ (mesure conjointe OCE /APRES-GE) a travaillé durant 6 mois au sein de l'association. Pour ce qui est des ETFI, aucun candidat ne s'est présenté.

Pour les années 2012 et 2013, l'association a pour objectif d'augmenter de 6 le nombre de postes destinés à l'insertion.

Résultats globaux et impact sur la société :

L'association Genèveroule est devenue une actrice incontournable de la mobilité douce genevoise. En 2010, outre les prêts gratuits de vélos qui ont connu un très fort succès (25'464 prêts), 8'673 journées de location ont été recensées. Originaires de 166 pays, les utilisateurs/trices comptent 50% de résident-e-s, 40% de touristes et 10% de pendulaires. Ce service contribue à une belle image de Genève.

Projet : « Bateau Genève et Buvette Sissi »

Association :

Description du projet : Avec ce projet, l'association Bateau Genève souhaite créer des postes de travail temporaires et saisonniers destinés aux personnes en difficulté fréquentant le Bateau. Deux activités principales sont proposées : des travaux de réfection et d'assainissement du bateau et l'exploitation de la buvette Sissi.

Financement :
Mai 2010 – Avril 2012 : CHF 276'100.-

Pour plus d'informations :
Vice-Président de l'association : Monsieur Pierre-André Bohnet
Personne de contact : Monsieur Eric Gardiol, responsable de projet : 022 786 43 45
Site internet : www.bateaugeneve.ch

Situation et résultats du projet :

L'association le Bateau Genève a articulé le projet soutenu par le Fonds chômage autour des deux activités suivantes :

- Développer l'exploitation de la buvette Sissi
- Restaurer et assainir le bateau Genève

Pour ces deux activités, de mai 2010 à janvier 2012, des stages de réinsertion ont été proposés à 52 personnes pour un temps de travail de 16'200 heures.

La majorité des personnes intégrées dans le programme d'insertion ont perdu tout contact avec le monde professionnel depuis longtemps et sont souvent dans une situation économique et sociale difficile.

Sur la base des évaluations individuelles menées par les travailleurs sociaux, plus de 60% des personnes en insertion ont atteint leurs objectifs personnels (compétences sociales et aptitudes professionnelles).

Pour les années 2012 et 2013, l'association va poursuivre les activités d'exploitation de la buvette et de réfection du bateau de manière à maintenir les postes destinés à l'insertion. Pour ce qui est de la buvette, un autofinancement complet est l'objectif recherché à l'horizon 2014. Aux termes des travaux de réfection, la location du bateau et l'organisation de soirées permettront par ailleurs de consolider l'assise financière de l'institution et les conditions-cadres du programme d'insertion.

Projet : « Gobelet lavés et consignés »

Association : entreprise sociale l'Orangerie

Description du projet : Ce projet vise à créer un nouveau service de gobelets consignés lavables pour les manifestations publiques ou privées à Genève et à offrir ainsi une activité d'insertion (transport, lavage, séchage) à des personnes éloignées du marché de l'emploi.

Financement :
Mars 2010 - Décembre 2011: CHF 123'000.-

Pour plus d'informations :
Président de l'association : Monsieur Christophe Dunner
Personne de contact : Monsieur Stéphane Demaurex, chef de projet : 022 796 73 26
Site internet : http://www.lorangerie.ch/

Situation et résultats du projet :

Depuis juillet 2011, la laverie est opérationnelle dans les locaux de la coopérative Verntissa à Châtelaine. Elle a été officiellement inaugurée en octobre 2011.

Le Fonds Chômage a permis de financer la réalisation d'une étude de faisabilité, vérifiant la viabilité du concept et le démarrage de l'entreprise d'insertion dans ses premiers mois (définition des équipements et infrastructures, recherche de fonds et de locaux, recrutement du personnel).

Les conclusions de l'étude de faisabilité démontrent que la démarche d'insertion est compatible avec l'activité de la laverie. A ce titre, l'association envisage de créer 12 postes EPT dans les années 2012/2013.

A ce stade, aucune demande de soutien supplémentaire n'a été formulée par l'association.

Projet : « Label Bobine »

Association :

Description du projet : L'association SOS Femmes a développé une nouvelle entreprise d'insertion spécialisée dans la couture afin de permettre à des femmes peu ou pas qualifiées d'acquérir et de développer des connaissances et des savoir-faire professionnels dans les domaines de la couture, de la logistique ou du secrétariat. Parallèlement, les employées consacrent 20% de leur temps à la formation (langues, mathématiques, etc.) et à l'établissement d'un projet professionnel.

Financement :
Janvier 2011 – Décembre 2012 : CHF 511'946.-

Pour plus d'informations :
Président de l'association : Madame Martine Chaponnière
Personne de contact : Madame Marie-Jeanne Berthet, responsable de projet : 022 328 21 36
Site internet : www.sosfemmes.ch

Situation et résultats du projet :

L'entreprise sociale de couture a démarré ses activités en septembre 2011, à la Rue du Nant dans le quartier des Eaux-Vives.

Le Fonds Chômage a permis de financer l'entrée en fonction progressive de l'équipe d'encadrement (1 responsable d'entreprise, 1 responsable atelier couture, 1 conseillère en insertion), dès avril 2011 ainsi que la création de 5 postes d'insertion en Emplois de solidarité :

- 3 couturières
- 1 assistante administrative
- 1 chargée de logistique et intendance.

Dans le courant du 2e semestre 2011, les personnes en insertion ont suivi des cours de formation continue (français, bureautique, comptabilité) et l'une d'entre elles a entrepris une démarche de Validation d'Acquis et d'Expérience (VAE) en employée de commerce.

Des appuis à la recherche d'emploi ont également été effectués pour le personnel en insertion sans que cela aboutisse, pour l'heure, à un retour au marché de l'emploi primaire.

Impact sur la société :

L'entreprise met actuellement en place une boutique itinérante qui proposera des vêtements de seconde main aux résidants d'EMS. Il s'agira de mettre à leur disposition des habits abordables et de qualité (le recyclage est l'une des valeurs clés de ce projet), comme d'amener un peu d'animation au sein des EMS. L'entreprise développe également ses propres créations, principalement destinées aux personnes âgées ou handicapées en institution.

Projet : « Programme d'insertion»

Association : Comptabilis Fiduciaire ESS

Description du projet : Le projet développé par la fiduciaire sociale Comptabilis a pour but de lutter contre l'exclusion socioprofessionnelle en proposant des stages formateurs et qualifiants à des personnes en rupture ou en difficulté professionnelle. Ce faisant, elle permet à ses stagiaires de développer et consolider des compétences par la pratique quotidienne des métiers de la comptabilité et de la gestion RH, de définir au besoin un projet réaliste et réalisable et de développer des compétences en matière de recherche d'emploi.

Financement :
Juin 2011- Mai 2013 : CHF 160'000.-

Pour plus d'informations :
Présidente de l'association : Madame Stéphanie Anker
Personne de contact : Madame Anne-Aude Pict, responsable de projet : 022 734 73 43
Site internet : www.comptabilis.ch

Situation et résultats du projet :

Le projet ayant débuté en juin 2011, il est prématuré de présenter des résultats.

Selon les termes de la convention, il est attendu du dispositif qu'il puisse fournir 4 postes d'insertion dans les domaines de la comptabilité, des finances et de l'administration des ressources humaines.

Une première évaluation du projet est prévue en juin 2012.

Projet : « Secteur industriel de pointe (insertion)»

Association : réalise entreprise d'insertion

Description du projet : Ce projet vise à mettre en place un atelier de sous-traitance d'activités industrielles de pointe et à offrir ainsi une activité professionnelle à des adultes peu ou pas qualifiés. Ce domaine offre l'opportunité à Réalise de créer des places de travail qui permettront aux bénéficiaires de développer des compétences techniques métier ainsi que des compétences plus génériques transférables dans d'autres activités (horlogerie, medtech, cleantech et électronique).

Financement :
Avril 2011 – Décembre 2012 : CHF 264'250.-

Pour plus d'informations :
Président de l'association : Monsieur Pascal Rivollet
Personne de contact : Madame Anne-Laure Pulfer Aebi, responsable de projet : 022 308 60 10
Site internet : www.realise.ch

Situation et résultats du projet :

Le projet ayant débuté en avril 2011, il est prématuré de présenter des résultats.

Selon les objectifs de la convention, il est prévu, au terme de l'année 2012, la création de 5 postes de travail EPT pour des stagiaires en insertion (OCE, AI, Hospice général). Les postes créés visent l'acquisition de compétences dans des sous-secteurs industriels de pointe qui présentent les perspectives les plus favorables en termes de création d'emploi.

Une première évaluation du projet est prévue en juillet 2012.

Projet : « Stewards urbains »

Association : Geneva BIENVENUE WELCOME

Description du projet : Sur la base d'expériences menées dans plusieurs villes européennes, l'association Bienvenue vise à créer des emplois de solidarité pour des chômeuses et chômeurs souhaitant acquérir des compétences dans les métiers de l'accueil et de l'information : accueillir, orienter et conseiller les acteurs de la Ville, qu'ils soient habitant-e-s, commerçant-e-s, pendulaires ou touristes, telle est la mission des « Stewards urbains ». L'association s'engage également à encadrer leur réinsertion grâce à des formations sur mesure.

Financement :
Novembre 2011 - Décembre 2012 : CHF 305'000.-

Pour plus d'informations :
Président de l'association : Monsieur Alain Decrausaz
Personne de contact : Monsieur Jérôme Savary, directeur : 022 809 02 52
Site internet : en construction

Situation et résultats du projet :

Le projet ayant débuté en novembre 2011, il est prématuré de présenter des résultats.

Selon les objectifs de la convention, il est prévu, au terme de l'année 2012, la création de 11 postes en Emplois de solidarité :

- 10 postes dans des activités liées aux domaines de l'accueil et du tourisme
- 1 poste dans l'administration

Une première évaluation du projet est prévue en août 2012.

Projet : « T'Interac »

Association : T-Interactions

Description du projet : Ce projet vise à créer des emplois de réinsertion professionnelle au sein des cinq entreprises sociales de T-Interactions, actives dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Ces emplois doivent permettre aux bénéficiaires d'acquérir les compétences sociales et professionnelles nécessaires pour un retour vers le marché primaire de l'emploi. Par ailleurs, des formations qualifiantes (de type AFP, CFC, cours de réadaptation,…) sont mises en place en fonction des métiers.

Financement :
Mars 2010 – Décembre 2011 : CHF 723'200.-

Pour plus d'informations :
Président de l'association : Monsieur Philippe Aegerter
Personne de contact : Monsieur Alain Dupont, responsable de projet : 079 203 13 12
Site internet : www.t-interactions.ch

Situation et résultats du projet :

L'association T-Interactions a articulé le projet soutenu par le Fonds chômage autour de deux axes majeurs :

- Créer des postes de travail au sein de 5 entreprises sociales de l'association
- Développer une structure de formation et d'accompagnement visant à valoriser les compétences des personnes en insertion dans les filières suivantes : hôtellerie/restauration, tourisme, entretien/maintenance, infographie/reprographie, secrétariat/administration.

Principaux résultats :

- 11 postes EdS ont été créés
- 14 postes destinés à des personnes en insertion (hors statut EdS) ont été créés
- 2 personnes en apprentissage CFC (employée de commerce, hôtellerie) ont été engagées
- 2 personnes en formation AFP (restauration, administration) ont été engagées

Pour les années 2012 et 2013, l'association compte poursuivre les activités développées dans le cadre de ce projet ; une demande de renouvellement est actuellement à l'étude auprès du Fonds chômage.

Projet : « ASUMIR »

Association : découvrir – Femmes Migrantes Qualifiées

Description du projet : La mission du projet « Asumir » est de favoriser la reprise d'un emploi pour les femmes migrantes qualifiées. Pour ce faire, l'association informe les femmes sur les procédures administratives nécessaires à leur intégration professionnelle à Genève, les accompagne dans leur démarche d'insertion sur le marché du travail local et les encourage dans la mise en place de leur projet professionnel à Genève, qu'il soit axé sur la recherche d'un emploi ou le développement d'une activité indépendante.

Financement :
Septembre 2011 – Août 2013 : CHF 440'000.-

Pour plus d'informations :
Président de l'association : Madame Massia Kanemann
Personne de contact : Madame Rocio Restrepo, directrice : 022 732 75 40
Site internet : www.associationdecouvrir.ch

Situation et résultats du projet :

Le projet ayant débuté en septembre 2011, il est prématuré de présenter des résultats. Signalons cependant que deux dispositifs complémentaires sont mis en œuvre pour répondre aux besoins des bénéficiaires:

1. Un service d'accompagnement (CV, reconnaissance diplômes) et d'orientation
2. Des prestations de coaching, de formation et de placement

La convention de subventionnement repose principalement sur les objectifs annuels suivants :

- 20 participantes suivent la formation *Proact-e* destinée aux femmes migrantes qualifiées
- 140 personnes sont accueillies annuellement
- 70 femmes font appel au service CV, 60 font une démarche de reconnaissance de diplôme
- 20 ex participantes sont placées en stage ou orientées vers d'autres solutions qualifiantes

Une première évaluation du projet est prévue en septembre 2012.

Projet : « Bourse à l'emploi »

Association :

Œuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO
OSEO GENÈVE
Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH
Soccorso operaio svizzero SOS

Description du projet : La Bourse à l'emploi de l'OSEO est une agence de placement à but non lucratif, gérée par des professionnels du marché du travail. Elle propose des postes à des demandeurs et des demandeuses d'emploi dans plusieurs domaines : administration, hôtellerie, manutention, construction, etc.

Financement :
Décembre 2009 – Mai 2011 : CHF 280'000.-

Pour plus d'informations :
Président de l'association : Monsieur Thierry Apothéloz
Personne de contact : Monsieur Hervé Jungo, responsable de projet : 022 595 45 40
Site internet : www.oseo-ge.ch

Situation et résultats du projet :

Le principal objectif recherché durant la période de soutien du Fonds chômage consistait en une augmentation d'au moins 50%, par rapport à 2009, du nombre d'heures d'emploi en entreprises, afin de multiplier les possibilités de placement pour un plus grand nombre de personnes inscrites à la Bourse à l'emploi.

Pour ce qui est du nombre d'heures d'emploi, le nombre a augmenté de près de 100% par rapport à 2009 (30'155 heures en 2009 contre 60'000 en 2011). Parmi les domaines d'activités concernés, l'augmentation du nombre d'heures a été particulièrement significative dans la manutention, le jardinage et le bâtiment.

En matière de placement fixe, 24 personnes ont trouvé un emploi, soit 4 de plus que l'objectif visé.

Ces résultats sont en partie dus aux nouvelles conventions de partenariat signées avec d'importants employeurs de la place (Fondation Ensemble, Losinger, Colas).

Dans la mesure où le volet « économie domestique » fait l'objet d'un nouveau soutien spécifique de la part du Fonds chômage (voir le projet intitulé Ecodom'Services), un nouveau soutien dans le cadre du Fonds chômage n'a pas été requis pour poursuivre l'activité de placement en entreprises.

Projet : « Ecodom' Services»

Association : Œuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO
OSEO GENÈVE
Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH
Soccorso operaio svizzero SOS

Description du projet : Issu d'une réorganisation des activités de placement de la Bourse à l'Emploi (OSEO Genève), ce projet renforce le secteur du placement et l'aide à la recherche d'emploi dans l'économie domestique, en développant une nouvelle offre de services à la personne. En proposant des activités de ménage, grands nettoyages et d'accompagnement aux personnes âgées, ce projet favorise l'intégration sociale et professionnelle de personnes en recherche d'emploi tout en répondant à une demande sociale claire.

Financement :
Avril 2011 – Mars 2013 : CHF 253'599.-

Pour plus d'informations :
Président de l'association : Monsieur Thierry Apothéloz
Personne de contact : Monsieur Hervé Jungo, responsable de projet : 022 595 45 40
Site internet : www.oseo-ge.ch

Situation et résultats du projet :

Le projet Ecodom'Services provient d'une segmentation du programme Bourse à l'emploi, intervenue courant 2011. La raison principale de cette spécialisation dans le placement domestique répond à l'évolution de la demande des particuliers qui sont toujours davantage à la recherche d'un service de qualité et sur mesure, que ce soit dans le domaine du nettoyage mais également dans différents services aux personnes.

Ce projet trouve également sa justification dans la lutte contre le travail au gris et au noir en permettant une simplification des démarches administratives pour les employeurs particuliers, en complément au « Chèque service ».

Les principaux objectifs visés sont les suivants :

- Un taux de réinsertion de 5% dans des postes de gouvernantes de maison qualifiées
- Un taux de réinsertion de 15% dans des CDI d'autres secteurs d'activité
- La mise en place d'un service « dame de compagnie » en collaboration avec des partenaires institutionnels (HUG, autres), avec un objectif de 2000 heures d'emploi
- La mise en place d'un service « grand nettoyage » avec un objectif de 250 heures d'emploi

Une première évaluation du projet est prévue au printemps 2012.

Projet : « Café Emploi Genève »

Association :

Description du projet : Destinées aux femmes en recherche d'emploi, les « Cafés emploi » sont organisés tous les 15 jours dans un établissement public genevois. Au cours de conférences interactives, des thèmes variés (issus des techniques de la recherche d'emploi et du savoir-être), sont abordés tels que la préparation d'un entretien d'embauche, l'impact du réseau dans la recherche d'emploi ou l'importance de la communication non-verbale. La majorité des participantes sont issues de formation supérieure.

Financement :
Septembre 2011 – Juin 2012 : CHF 15'000.-

Pour plus d'informations :
Président de l'association : Madame Guite Theurillat
Personne de contact : Madame Isabelle Flouck, responsable de projet : 021 601 82 40
Site internet : www.pacte.ch

Situation et résultats du projet :

Ce projet fait l'objet d'un soutien ponctuel du Fonds chômage dans le cadre d'une phase pilote de 10 mois qui s'achèvera en juin 2012. Le projet offre un espace de conseils et de rencontres axé sur le partage et le réseautage en vue de soutenir une démarche de réinsertion professionnelle.

A cet effet, 16 sessions « Café Emploi » seront organisées à Genève jusqu'en juin 2012 sur des thèmes liés à la recherche d'emploi et au monde professionnel. Ce financement permet également à l'association d'organiser un « Café Recrutement » (prévu le 24 mai 2012) en présence de plusieurs entreprises genevoises.

Il est attendu jusqu'à 40 participant-e-s par session, soit un impact sur plus de 500 personnes en recherche d'emploi.

A l'issue de la phase pilote (juillet 2012), un renouvellement de la subvention sera étudié.

Projet : « Secteur insertion professionnelle »

Association : camarada carouge insertion professionnelle

Description du projet : Le projet développé par Camarada vise à offrir aux femmes migrantes peu ou pas qualifiée des outils pratiques et théoriques pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle et leur permettre d'acquérir une certaine autonomie financière. Pour se faire, l'association a développé un programme de formation intensive incluant notamment des cours de français liés à la vie professionnelle, des cours pratiques et théoriques axés sur la profession d'employée à domicile et des informations sur le monde du travail en Suisse.

Financement :
Janvier 2010 à Décembre 2011 : CHF 292'681.-
Janvier 2012 à Décembre 2013 : CHF 480'300.-

Pour plus d'informations :
Président de l'association : Monsieur Maurice Gardiol
Personne de contact : Madame Névine Attia Macchi, responsable de projet : 022 301 52 94
Site internet : www.camarada.ch

Situation et résultats du projet :

Le financement du Fonds Chômage permet de soutenir les activités d'insertion sur trois axes :

1. Offrir l'accès au cursus « ici-formation » à toutes les femmes migrantes en recherche d'emploi, inscrites ou non au chômage.
2. Renforcer l'offre du programme d'insertion par de nouveaux cours et ateliers pratiques
3. Ouvrir un lien d'accueil « mère adolescent-e-s »

A fin décembre 2011, les principaux résultats sont les suivants :

- 73 personnes ont participé au cursus « ici-formation » et à différents cours, portant le taux d'occupation à 93,5%
- 45 stages ont été organisés en 2010 dans 25 entreprises différentes
- 28 stages ont été organisés en 2011 dans 19 entreprises (situation à fin octobre 2011)

Dans le cadre du projet, l'association a doublé sa base de données des entreprises pourvoyeuses de stages dans de nombreux secteurs d'activité (nettoyage, hôtellerie-restauration, santé, petite enfance). Elles sont aujourd'hui une centaine.

Pour les années 2012/2013, l'association vise la poursuite et l'adaptation du programme « ici-formation » de manière à accueillir en continu 13 participantes par session. L'un des objectifs majeurs est d'ouvrir la possibilité d'une reconnaissance de compétences de type AFP dans les métiers d'employé en intendance (EEI) et d'aide en soin et accompagnement (ASA).

En partenariat avec l'OSEO (programme Ecodom'Services) et le Guichet de l'Economie Domestique, Camarada va développer un cours d'introduction de 40 heures traitant des techniques de ménage et de l'entretien du linge pour les besoins immédiats des agences de placement.

Enfin, un nouvel atelier « entreprendre en équipe » va être proposé durant cette phase du projet.

Projet : « Espace Jeunes Espoir »

Association :

Description du projet : Le projet Espace Jeunes Espoir contribue à l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des jeunes (16 à 25 ans) qui rencontrent des difficultés dans leur processus d'insertion à Genève. L'association accompagne les jeunes dans la recherche et l'élaboration d'un projet professionnel durant neuf mois. Elle leur propose une remise à niveau (français, mathématiques, bureautique), un accompagnement et un espace de médiation.

Financement :
Année scolaire 2010 – 2011 : CHF 45'000.-
Janvier 2012 – Décembre 2013 : CHF 80'000.-

Pour plus d'informations :
Président de l'association : Monsieur Alpha Dramé
Personne de contact : Monsieur Didier Nsasa, responsable de projet : 022 340 71 11
Site internet : www.kultura.ch

Situation à fin décembre 2011

Le financement du Fonds Chômage a permis de soutenir des cours de remise à niveau de connaissances de base (français, mathématiques et bureautique) pour réussir un examen d'entrée en apprentissage, complété par une immersion professionnelle (stages de 3 mois).

A fin décembre 2011, les principaux résultats sont les suivants :

- 10 jeunes (5 filles, 5 garçons) ont été suivis dans le cadre du programme « Espace Jeunes Espoir »
- 4 jeunes ont raccroché avec un projet professionnel : 1 apprentissage, 2 préapprentissages, 1 stage longue durée.

La particularité du programme réside dans la capacité de l'association à intégrer les dimensions socioculturelles et le dialogue avec les parents dans l'accompagnement des jeunes.

Pour 2012/2013, l'association a l'objectif de consolider son dispositif « Espace Jeunes Espoir » pour accompagner de manière individualisée une dizaine de jeunes par année.

Une évaluation est prévue en janvier 2013.

Projet : « Projet Jeunes »

Association : la barje

Description du projet : Chaque année, l'association La Barje propose à une vingtaine de jeunes en rupture de formation scolaire ou professionnelle des stages autour des métiers liés à la gestion de débits de boissons et d'évènements socioculturels. L'offre de stages se décline en plusieurs volets selon la durée des stages. Ces stages permettent aux jeunes de développer des compétences favorisant leur insertion socioprofessionnelle.

Financement :
Avril – Décembre 2011 : CHF 30'000.-

Pour plus d'informations :
Président de l'association : Madame Prunella Carrard
Personne de contact : Monsieur Vincent Tournier : 022 344 83 56
Site internet : www.labarje.ch

Situation et résultats du projet :

En 2011, le Fonds chômage a soutenu le « Projet Jeunes » sur une période de 9 mois correspondant aux activités des buvettes saisonnières (Quai les Lavandières et Cité des Sciences).

Les principaux résultats sur cette période sont les suivants :

- 13 jeunes (5 filles, 8 garçons) ont pu bénéficier d'un ou plusieurs stages à la Barge
- Ces 13 jeunes ont pu faire 19 stages, soit 14 stages « découverte » de 1 semaine à 1 mois et 5 stages « pros » de 2 à 5 mois.
- Sur les 19 stages, 4 se sont arrêtés en cours de route pour des raisons extérieures au stage : problèmes personnels, familiaux et un accident.

Selon une évaluation menée à l'interne, le niveau de satisfaction des jeunes par rapport à leur stage est considéré de « bon à très bon » dans 92% des cas.

Pour les années 2012 et 2013, l'association compte poursuivre les activités développées dans le cadre de ce projet ; une demande de renouvellement est actuellement à l'étude auprès du Fonds chômage.

G, 16 ans. Stage « découverte ». Ses objectifs ? Garder une activité durant l'été, travailler sur la ponctualité, la relation aux adultes et la place dans une équipe, gagner un peu d'argent. Elle a fait une semaine en juillet puis trois semaines en août à la buvette des Sciences. Dès septembre, elle a repris une place de stagiaire longue durée au sein du GIAP (Groupement Intercommunal des Activités Parascolaires). Aujourd'hui, elle a intégré la formation « duale » que le CTP propose (2 jours de cours, 3 jours sur le lieu de travail au GIAP).

Projet : « VIA, Vers l'intégration et l'autonomie»

Association :

Description du projet : VIA est un projet d'insertion sociale et professionnelle développé par la Boîte à Boulot. Il s'adresse à des jeunes âgés de 15 à 25 ans, sans formation achevée et sans activité, et leur propose un processus permettant de renouer progressivement avec un projet de formation ou une activité professionnelle : formation scolaire ou SEMO lorsque le parcours scolaire réduit les possibilités de formation professionnelle ou stages rémunérés au sein de services de la Ville de Genève, d'associations et d'entreprises partenaires.

Financement :
Janvier 2010 – Décembre 2011 : CHF 1'012'500.-

Pour plus d'informations :
Président de l'association : Monsieur Alexandre Balmer
Personne de contact : Madame Mathilde Captyn, Directrice a.i.: 022 321 56 76
Site internet : www.boiteaboulots.ch

Situation et résultats du projet :

En juin 2009, le Conseil municipal a voté une subvention de CHF 212'000.- en faveur de la Boîte à Boulots et d'Interface Entreprises (PR-689). Ce soutien était destiné à créer l'antenne d'insertion VIA et à en assurer le fonctionnement jusqu'à fin 2009. Dès 2010, ce projet est financé par le Fonds chômage.

Dans le cadre de la convention de subventionnement, il a été prévu que le projet soit soumis à une évaluation externe pour la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011. A cette fin, la Haute Ecole de Travail Social (HETS) de Genève a été mandatée par le comité de l'association La Boîte à Boulots en juin 2011.

Principaux résultats ressortant de l'évaluation externe :

- 162 jeunes ont été accueillis à l'antenne VIA (novembre 2009 – octobre 2011)
- 82 jeunes ont suivi le processus VIA et 80 n'ont pas poursuivi (62 ne sont pas revenus après le délai de « 48 heures de réflexion » et 18 ne répondaient pas aux critères pour le suivi)

Stages et sortie du dispositif :
- 67 jeunes ont suivi un ou plusieurs stages (18 filles/49 garçons)
- 85% des stages ont été menés jusqu'à leur terme
- 42% des stages ont été effectués en entreprises (vente textile, construction métallique, quincaillerie, installation sanitaire, vente de cycles et deux-roues motorisés, carrosserie, garages, peinture, etc.)

- 32% dans un service de la Ville ECO, SPO, MEG, BMU, MHN, LOM, CMAI, SPF, SEVE, DIP)
- 26% dans une association (la Barge, Atelier X, ATB, I-Sud, PTR, T-Interaction, Cultures locales)
- 24 jeunes sont dans un « suivi post VIA » : 10 ont repris une formation scolaire dans le public ou le privé ou entamé un SEMO ; 11 ont commencé une formation professionnelle (9 CFC, 1 AFP, 1 stage de transition) et 3 ont trouvé un travail en entreprise

Provenance des jeunes :
Dans sa conception initiale, les TSHM du service de la jeunesse de la Ville sont les partenaires privilégiés de l'antenne VIA. 28 jeunes ont été directement dirigés par eux vers VIA. Néanmoins, au fur et à mesure, d'autres institutions ont envoyé ou accompagné des jeunes vers VIA (par ex. 23 de la Boîte à Boulots, 17 de la Barge, 10 du SPMI, 9 des Maisons de quartier de la ville, 6 des UAP, 4 de l'ATB, 2 du Trialogue, 1 de Inforjeunes, etc.). A noter que 41 jeunes sont arrivé vers VIA de provenance « autres » (bouche à oreille, etc.).

Synthèse de l'évaluation

- Le profil des jeunes touchés par VIA correspond à la définition du public visé par la PR-689 (jeunes en « rupture » ou confrontés à des parcours scolaires non linéaires).
- Dans plus de 50% des cas, ces jeunes cumulent des difficultés personnelles importantes.
- Il est constaté une large surreprésentation des garçons dans l'effectif de VIA. Ce point devra faire l'objet d'une analyse plus fine des causes afin d'apporter une réponse adaptée au « décrochage » des filles.
- Le positionnement de VIA dans la zone « bas seuil » du dispositif d'insertion genevois et dans le réseau socio-éducatif est parfaitement adapté aux jeunes très fragilisés, qui nécessitent un soutien particulier et individuel.
- Un lien fort avec les TSHM et les maisons de quartier est nécessaire pour toucher les jeunes de l'ensemble de la commune et mener à bien une action de « proximité ».

Pour les années 2012 et 2013, l'association compte poursuivre les activités développées dans le cadre de ce projet, en étendant notamment la sphère de provenance des jeunes à d'autres quartiers de la ville, où VIA est moins « connu » par les TSHM et les institutions de proximité. La création de nouvelles places de stages et le démarchage de nouvelles entreprises est également un objectif des deux prochaines années.

Une demande de renouvellement du soutien est actuellement à l'étude auprès du Fonds chômage

Projet : « Voie 2 »

Association : CARITAS Genève

Description du projet : Ce programme de réinsertion offre à des jeunes âgés de 18 à 25 ans, en rupture scolaire ou professionnelle, une formation duale du type apprentissage menant à une attestation fédérale, doublée d'un encadrement individuel spécialisé. Les apprentis bénéficient d'une formation de deux années dans le domaine de la vente ou du travail administratif. Un raccord vers la filière CFC (3 ans au total) est également envisageable.

Financement :
Septembre 2009 – Août 2011: CHF 400'000.-

Pour plus d'informations :
Président de l'association : Monsieur François Membrez
Personne de contact : Monsieur Norberto Isem Chen, responsable de projet : 022 708 04 77
Site internet : www.caritasge.ch

Situation et résultats du projet :

Le financement du Fonds Chômage a permis de créer des places de formation CFC/AFP dans le domaine de la vente et du bureau au sein de Caritas Genève ou de partenaires affiliés.

A fin décembre 2011, les principaux résultats sont les suivants :

- 30 places d'apprentissage ont été créées :
  - 23 APF et 7 CFC
  - 17 filles et 13 garçons
  - 14 vente et 16 bureau
- 64 stagiaires ont été accueillis au sein des services internes de Caritas ; la durée moyenne des stages a été d'une semaine.

L'un des objectifs initiaux de Voie 2 était de créer des liens avec des entreprises du marché privé de manière à élargir les places de formation (stage et apprentissage). La réalisation de cet objectif s'est avérée problématique en raison du manque de possibilités d'encadrement que les entreprises peuvent ou souhaitent mettre à disposition des apprenti-e-s.

Pour les années 2012 et 2013, l'association compte poursuivre les activités développées dans le cadre de ce projet ; une demande de renouvellement est actuellement à l'étude auprès du Fonds chômage.

5. RAPPORT FINANCIER FONDS CHOMAGE - EVOLUTION 2009-2010-2011

	2009 - Attribution Fonds chômage	***2'700'000***
Demandeur	*Subvention CHF*	
Caritas	400'000	
Genèveroule	236'359	
OSEO	280'000	
Partage	367'900	
Caddie Service	350'000	
Camarada	292'681	
La Boîte à Boulots (2010)	617'500	
L'Orangerie	123'000	
Montants engagés par le CA en 2009	***2'667'440***	
Solde non engagé à fin 2009	*32'560*	
	2'700'000	2'700'000

2009 - montants engagés
2'667'440.00 Engagements CA 2009
-173'200.00 Payé aux associations en 2009
2'494'240.00 Dû aux associations à fin 2009

	2010 - Attribution Fonds chômage	***5'700'000***
Demandeur	*Subvention CHF*	
La Boîte à Boulots (2011)	634'800	
Bateau Genève	276'100	
T-Interactions	723'200	
SOS Femmes	511'946	
LO'13'TO	600'000	
Montants engagés par le CA en 2010	***2'746'046***	
Solde non engagé à fin 2010	*2'953'954*	
	5'700'000	5'700'000

2010 - montants engagés
2'494'240.00 Solde dû fin 2009
2'746'046.00 Engagements CA 2010
-2'028'830.00 Payé aux associations en 2010
3'211'456.00 Dû aux associations à fin 2010

	2011 - Attribution Fonds chômage	***5'550'000***
Demandeur	*Subvention CHF*	
Maison Kultura	125'000	
OSEO	253'599	
Comptabilis	160'000	
Realise	264'250	
La Barje	30'000	
Genèveroule	160'530	
Découvrir	440'000	
Pacte	15'000	
Caddie Service	980'000	
Camarada	480'300	
Bienvenue!	305'000	
Montants engagés par le CA en 2011	***3'213'679***	
Solde non engagé à fin 2011	*2'336'321*	
	5'550'000	5'550'000

2011- montants engagés
3'211'456.00 Solde dû fin 2010
3'213'679.00 Engagements CA 2011
-2'556'598.50 Payé aux associations en 2011
3'868'536.50 Dû aux associations à fin 2011

Situation au bilan - Comptes 2011 Ville de Genève

Fonds attribués, non engagés par le CA:		
2009	*32'560.00*	
2010	*2'953'954.00*	
2011	*2'336'321.00*	***5'322'835.00***
Solde dû aux associations au 31.12.2011:		***3'868'536.50***
Total passif /autres fonds (235)		***9'191'371.50***

Le président. A l'unanimité, le bureau et les chefs de groupe ont aussi décidé de renvoyer directement ce rapport à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. *(Remarques.)* Monsieur Sormanni, je vous passe la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Monsieur le président, le renvoi de ce rapport à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ne me paraît pas logique. Jusqu'à maintenant, nous avons traité toute cette problématique, essentiellement financière, à la commission des finances; pour preuve, les derniers rapports de la commission des finances. Je ne vois pas pourquoi cet objet serait maintenant renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, il n'y a pas de logique. Pour cette raison, je vous propose de le renvoyer à la commission des finances.

Le président. Je vous propose donc les deux possibilités de renvoi, soit à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, soit à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi du rapport D-34 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 60 oui contre 9 non (1 abstention).

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 28 juin 2011 de Mmes Alexandra Rys, Marie Chappuis, Sandra Golay, MM. Michel Chevrolet, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Eric Bertinat et Pascal Spuhler, renvoyée en commission le 22 novembre 2011, intitulée: «A quand le retour de la grande roue?» (M-974 A)[1].

Rapport de Mme Mireille Luiset.

La commission, présidée par Mme Laurence Felhmann Rielle, a siégé le 3 avril et le 22 mai 2012. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la commission remercie vivement.

[1] «Mémorial 169e année»: Développée, 2625. «Mémorial 170e année»: motion d'ordonnancement, 49.

Rappel de la motion

Considérant:

– qu'une grande roue est une attraction touristique nécessaire dans une métropole qui accueille des millions de visiteurs, à l'instar de Londres, Paris, Munich ou Francfort;
– que la grande roue installée sur la place Sturm pendant l'été 2009 a remporté un vif intérêt auprès des touristes et des Genevois, avec 72 000 visiteurs en dix semaines;
– que la plaine de Plainpalais est une place inadéquate pour accueillir la grande roue, la vue panoramique étant indispensable au succès de l'attraction;
– que la grande roue panoramique n'entre pas en concurrence avec la grande roue des Fêtes de Genève: avec ses 60 mètres de diamètre, elle compte parmi les quatre plus grandes roues mobiles d'Europe et offre la possibilité de s'installer dans une nacelle VIP, ou de se délecter d'une fondue;
– que les travaux entrepris à l'installation de la grande roue en 2009 seront amortis lors de la deuxième édition,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir l'installation de la grande roue sur la place Sturm ou, à défaut, de lui trouver un lieu de qualité.

Séance du 3 avril 2012

Audition de M. Michel Chevrolet, motionnaire

M. Chevrolet rappelle le rôle qu'a eu cette roue quant à l'animation de la place Sturm. Il précise qu'il y a des adversaires tant du fait des possibilités gastronomiques que du fait de la buvette qui peut concurrencer certains établissements publics voisins.

Des voisins (deux à quatre personnes) se seraient plaints du fait que les visiteurs de la roue pouvaient voir chez eux.

Il informe la commission que M. Maudet a reçu des demandes pour le retour de cette roue, et aussi quelques plaintes; le maire attend la décision du Conseil municipal pour prendre position.

Il souligne les qualités exceptionnelles de cette attraction, connue internationalement (Londres possède une attraction similaire sur les bords de la Tamise) et les avantages tant touristiques que pour les habitants de Genève.

Il précise que la place Sturm semble être devenue un haut lieu de la prostitution, et que l'installation de la roue peut être un moyen efficace et économique de lutter contre ces activités.

Un commissaire demande si c'est rentable. Réponse de M. Chevrolet: Mme Wetzel le sollicite souvent, c'est donc qu'il y a un intérêt financier net. Il rappelle le côté magique de la vue qu'on peut avoir sur toute la région du haut de cette roue.

Une commissaire demande si un autre endroit serait propice à l'installation de cette attraction, sur les quais par exemple. Réponse: les quais ont été construits en remblais et la roue pèse plus de 60 tonnes, il y a de gros risques d'affaissements. De plus, les coûts demandés par la Ville pour l'usage du domaine public sont devenus exorbitants. La place Sturm est moins onéreuse.

Une commissaire demande si les sous-sols et fondations sont plus résistants sous la place Sturm. Réponse: oui, les sous-sols sont plus solides. Il n'est pas possible non plus de l'installer sur la plaine de Plainpalais du fait de son poids.

Une commissaire souhaite savoir si la demande d'installation est motivée par un souci de rentabilisation de l'équipement. Réponse: il semble que ce soit déjà rentabilisé, il serait bien de poser la question directement à Mme Wetzel, qui gère cette attraction.

Un commissaire demande quels sont les horaires d'ouverture de la buvette. Réponse: du matin jusqu'à 21 h. Ces horaires peuvent être modifiés, mais il y a peu de logements dans la zone.

Un commissaire signale avoir eu l'occasion de se «rincer l'œil» depuis la roue, et demande s'il y a eu une grande fréquentation de la part des aînés. Réponse: il semble que les seniors ont particulièrement apprécié la fréquentation de la roue; d'autre part, 540 fondues ont été servies et il y a eu plus de 72 000 entrées en deux mois.

Une commissaire demande s'il y a eu beaucoup de plaintes et des détails sur les horaires. Réponse: sept jours sur sept, ouverture le matin vers 9 h 30. Il n'y a pas de nuisance musicale ni depuis la roue, ni provenant de la buvette. Seuls deux ou trois voisins se sont plaints.

Une commissaire aborde la question des prix et des conflits ou concurrence avec les Fêtes de Genève. Le motionnaire ne se souvient pas des tarifs, il faut demander à Mme Wetzel. Les nuisances des attractions sur les quais sont bien plus importantes.

Un commissaire demande s'il s'agit d'une demande d'autorisation exceptionnelle ou permanente ainsi que la durée d'activité. Réponse: c'est la même situation qu'en ce qui concerne les associations, pourquoi ne pas renouveler une autorisation? L'attraction dure deux mois et demi par année.

Séance du 22 mai 2012

Audition de M. Georges Jost, ancien député

M. Jost précise que la grande roue est plus une attraction touristique que foraine. En 2009, l'installation fut réalisée à l'initiative en grande partie du président de la Fondation du tourisme. M. Pierre Maudet avait soutenu ce projet. Celui-ci a reçu quelques plaintes (une quinzaine) en raison des bruits produits par la génératrice alimentant la roue et par la manipulation de structures métalliques.

Il précise à la commission que, si nous désirons profiter de cette attraction pour cet été, il faut faire vite. La disponibilité de la grande roue qui se trouvait installée au bas des Champs-Elysées est pour le moment assurée.

M. Jost relève que, en dix semaines, la grande roue a attiré environ 78 000 personnes, dont un certain nombre de personnes âgées (club d'aînés, EMS, etc.) tout comme des résidents genevois et touristes.

Une commissaire déclare connaître des habitants du voisinage de la place Sturm qui apprécient le fait que cela amène de la vie dans le quartier.

Un commissaire demande quelle est la date limite de réponse pour voir la roue encore cet été. Réponse: le plus vite possible, bien sûr. Il faudrait une réponse en début juin. La roue se trouve à Lyon en ce moment.

Le commissaire demande pourquoi M. le maire n'a pas donné l'autorisation pour cette année. M. Jost pense que le fait qu'une buvette ait été installée sans autorisation et conservée durant le séjour de l'attraction peut expliquer en partie le mécontentement de M. Maudet.

Le commissaire demande s'il est envisagé une implantation pérenne et si les frais ont été couverts. Réponse: il est contraire aux habitudes des forains de pérenniser une installation, mais il serait bien d'accorder une autorisation pour au moins deux ans. Le but n'est pas simplement lucratif, mais surtout d'apporter quelque chose de nouveau et d'exceptionnel à Genève. Les frais ont été entièrement couverts.

Une commissaire demande ce qu'il en est par rapport au pavillon de la danse qui doit être installé sur ce site. Réponse: M. Pagani a informé que rien ne sera fait avant quatre ans; rien n'empêche donc d'accorder une autorisation pour deux ans éventuellement prolongeable.

Une commissaire demande en combien de mois l'installation est rentabilisée, si l'impact sur le tourisme a été mesuré et quel est le coût pour la Ville. Réponse: l'installation de la roue n'engendre pas de coûts pour la Ville, au contraire. Il faut environ quatre jours pour démonter la roue et une semaine pour la monter.

Cette roue est visible de très loin, et notamment depuis les alentours de Nyon. La roue a attiré environ 78 000 personnes, dont un certain nombre de touristes. Si cette attraction est prévue pour une durée de deux ans, il est possible d'en faire un instrument de propagande touristique.

Vote

La présidente fait voter la motion M-974, qui est acceptée par 9 oui (2 MCG, 2 UDC, 3 S, 2 Ve) et 4 abstentions (2 EàG, 2 LR).

M^me^ Mireille Luiset, rapporteuse (MCG). Mesdames et Messieurs, je tiens à souligner le charme de cette grande roue. C'est d'abord une attraction touristique et, visiblement, la plus grande partie des membres de la commission lui ont apporté leur adhésion. Je tiens à rappeler que notre regretté Michel Chevrolet avait très à cœur cette attraction, dont il relevait le côté magique. C'est un atout, puisque, en deux mois environ, cette grande roue a attiré plus de 78 000 spectateurs. C'est une attraction pour Genève qu'on ne peut nier.

Aux dernières informations, si vous prenez la décision rapidement et si cet objet est voté ce soir, la roue pourrait être installée d'ici au 15 juillet. Pour ma part, je pense qu'il serait dommage de se priver de ce type d'attraction, beaucoup de monde, notamment des personnes âgées – club d'aînés, établissements médico-sociaux – l'ont appréciée. C'est un point important pour Genève, nous n'avons pas grand-chose d'international et de vraiment unique. Cette roue est une attraction unique et je pense qu'il serait bon d'accepter enfin que Genève s'amuse de haut.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Effectivement, notre collègue Michel Chevrolet a été l'un des grands défenseurs de cette roue, parce que, d'abord, c'est un lieu magique qui offre une vue assez extraordinaire sur l'ensemble de la ville de Genève. Vous vous souvenez, pour ceux qui y sont allés, que cette roue permettait aussi de manger une fondue en étant élevé dans le ciel – je vois M. Pagan applaudir… A Genève, nous ne sommes pas habitués à une attraction touristique qui nous élève dans les airs… Mais il y avait un autre lieu pour voir l'ensemble de la ville, un autre projet qui alliait la culture et le tourisme, le restaurant panoramique du Musée d'art et d'histoire, que ce Conseil municipal s'est employé à sabrer.

Mesdames et Messieurs, nous avons là l'occasion d'offrir aux touristes qui visitent la ville, mais aussi à nos familles, un lieu agréable où on peut voir l'ensemble de la ville. Pour donner aux gens du plaisir dans notre ville, je vous invite à suivre ce rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement et à voter cette motion.

M. Olivier Fiumelli (LR). Bien entendu, je serai moins enthousiaste et moins lyrique que M. Lathion, mais tout en vous disant que le groupe libéral-radical soutient cette idée. Effectivement, cette roue a eu un grand succès et quand le succès est au rendez-vous, pourquoi ne pas le reconduire?

Nous étions un peu sceptiques sur le fait d'installer durablement cette grande roue, mais si c'est tous les trois ou quatre ans, c'est acceptable pour le voisinage qui, rappelons-le, subit quand même quelques nuisances. Mais c'est en ville et il y a toujours des nuisances.

Le groupe libéral-radical est donc tout à fait favorable à la réinstallation de cette grande roue en 2013. J'ai l'impression que c'est un peu tard pour 2012, mais nous l'accepterons volontiers pour 2013.

M^me^ Salika Wenger (EàG). Chers collègues, il semble que Genève ait une manie très curieuse, c'est-à-dire qu'il lui faut absolument occuper tous les lieux. La place Sturm est un espace de respiration dans la ville, il est désert, il y a des bancs, on peut y passer un moment tranquille et, là, on veut y remettre la grande roue.

J'habite en bas de ce lieu et je peux vous dire que la dernière fois qu'il y a eu la grande roue il n'y avait personne. D'autre part, c'est cher et il faut aussi nettoyer. Puis, comme par hasard, le propriétaire de cette grande roue est l'ami de certains conseillers municipaux de cette enceinte. Alors permettez-moi d'avoir quelques doutes sur la légitimité de la réinstallation de cette grande roue, compte tenu de tout ce que je viens de vous dire…

De plus, vous conviendrez que d'autres raisons, d'autres urgences et d'autres faits importants pourraient intervenir dans la vie des citoyens genevois, et même des touristes, que simplement la grande roue, car beaucoup de choses doivent être discutées. Faire un débat sur la réinstallation de la grande roue est non seulement surréaliste, mais c'est une insulte aux citoyens genevois. De grâce, ne votez pas cet objet!

M^me^ Fabienne Aubry Conne (HP). Je suis séduite et je vous suivrai sur ce point volontiers, mais avec la cautèle de nous débarrasser de tous les manèges forains qui polluent la rade durant tout le mois des Fêtes de Genève et qui nous empêchent de profiter de notre ville. Volontiers donc pour cette grande roue, mais avec moins de manèges!

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je tiens à répondre à M^me^ Wenger – vous transmettrez, Monsieur le président – que cette grande roue a eu un énorme succès il y a trois ans… *(Brouhaha et protestations de M^me^ Wenger.)*

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons deux soirs pour traiter toutes les urgences, alors écoutons les orateurs et ne faisons pas plusieurs tours de grande roue! Poursuivez, Monsieur Haas.

M. Jean-Philippe Haas. Merci, Monsieur le président. Contrairement à ce que Mme Wenger a dit, le tarif de cette attraction est très modeste. Beaucoup de personnes âgées d'établissements médico-sociaux ont pu s'y rendre et c'était la première fois qu'elles pouvaient profiter d'une vue pareille sur la ville. Il faut donc avoir un minimum de respect pour ces personnes.

Au niveau touristique, ce n'est pas une grande roue de fête foraine, c'est la grande roue qui était installée au bas des Champs-Elysées, à Paris. Néanmoins, elle ne pollue pas et tout a été fait pour qu'il n'y ait pas de déprédations sur la place Sturm. De plus, la location du domaine public, régi par M. Maudet, rapporte tout de même 22 000 francs à la Ville.

Je tiens encore à rappeler à M. Fiumelli – vous transmettrez, Monsieur le président – que pour cette année, si la décision est prise ce soir, il suffira au Conseil administratif de donner son approbation très rapidement et cette grande roue pourra être montée à partir du 15 juillet jusqu'à la mi-août, sauf erreur. Je pense que M. le magistrat pourra nous donner des précisions là-dessus.

Il y a eu effectivement quelques oppositions d'habitants et de bureaux d'avocats de la place Sturm, qui se plaignaient d'être dérangés par cette grande roue devant leurs fenêtres.

Je tiens à préciser une dernière chose à Mme Aubry Conne au sujet des métiers forains durant les Fêtes de Genève: ce n'est pas durant un mois, mais juste dix jours… *(Protestations.)* Cette année, les dates sont du 2 août au 12 août et il n'y aura pas d'autres métiers forains sur les rives de la rade de Genève.

Mme Mireille Luiset (MCG). Tout à l'heure, j'ai oublié de préciser que certains habitants de la région appréciaient la grande roue, car elle éloignait certaines activités nocturnes qu'on trouve d'habitude aux Pâquis. C'est un moyen efficace de lutter contre certaines activités… *(Brouhaha.)*

Le président. Madame Luiset, on ne vous entend pas. Mesdames et Messieurs, si des gens veulent discuter, qu'ils se rendent à la buvette ou à la salle des pas perdus pour qu'on puisse travailler dans cette salle, s'il vous plaît! Poursuivez, Madame Luiset.

Mme Mireille Luiset. Merci, Monsieur le président. Vous constaterez que les démangeaisons des cordes vocales ont quelque chose d'irrépressible. Je disais

que certaines activités qui ont d'habitude lieu aux Pâquis perturbent des habitants de la place Sturm nettement plus que la grande roue installée pour deux mois environ. C'est quand même une attraction touristique, les hôtels s'en réjouissent, parce que les touristes ont apprécié quelque chose d'exclusif, d'original qu'on ne pouvait voir qu'à Londres ou au bas des Champs-Elysées, à Paris.

Cette grande roue ne peut pas être installée n'importe où; les sous-sols doivent être solides et seuls ceux de la place Sturm le sont suffisamment. Je pense qu'il serait regrettable de se priver d'une attraction pour cet été, qui s'annonce assez pourri. La grande roue peut attirer davantage de touristes, les réjouir et aussi distraire la population, lui faire oublier qu'on lui demande de se serrer la ceinture. J'aimerais que M. Maudet – absent en ce moment – veuille bien nous appuyer dans cette demande, qui est aussi celle de beaucoup d'habitants.

M. Alberto Velasco (S). Monsieur le président, pouvons-nous accélérer ce débat, car ce sujet a été accepté en commission à une grande majorité? Notre ordre du jour est hyperchargé et on s'amuse à parler d'une grande roue. Franchement, arrêtons, votons et liquidons cet objet! Y en a marre, Monsieur le président, s'il vous plaît, faisons le débat accéléré! *(Applaudissements.)*

Le président. Monsieur Velasco, il reste deux personnes inscrites. Le bureau est d'accord de clore la liste des intervenants. La parole est à M. Christo Ivanov.

M. Christo Ivanov (UDC). Je serai bref, Monsieur le président. Il s'agit d'une attraction touristique très intéressante pour Genève et son emplacement nous paraît excellent. Cette roue est au bas de la rue de Rivoli, à Paris, elle peut être démontée en deux jours et être à Genève en moins d'une semaine. Par conséquent, l'Union démocratique du centre votera cette motion.

M^me^ Danièle Magnin (MCG). La première chose que j'ai faite lorsque j'ai eu à m'occuper de cette affaire, c'est justement de téléphoner aux gens qui habitent à la rue Charles-Sturm pour leur demander si la grande roue les avait dérangés. La réponse a été non – au contraire! – elle a amené de la vie. Le quartier est moins isolé le soir et cela éloigne les gens qu'on n'a pas envie de voir là. Nous voterons donc pour l'installation de cette grande roue.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 57 oui contre 6 non (8 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir l'installation de la grande roue sur la place Sturm ou, à défaut, de lui trouver un lieu de qualité.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

9. Projet de délibération du 5 juin 2012 de MM. Mathias Buschbeck, Pascal Spuhler, Alain de Kalbermatten, Olivier Fiumelli, Grégoire Carasso, Eric Bertinat et Mme Vera Figurek: «Parc de la crèche des Ouches: pour le respect des décisions du Conseil municipal et pour un projet concerté» (PRD-43)[1].

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

La motion M-714, votée à une large majorité le 23 mars 2011, demandait d'agrandir le parc de l'Espace de vie enfantine (EVE) des Ouches. En effet, cette crèche, l'une des plus grandes de la Ville de Genève, n'a pas d'espaces extérieurs de qualité, alors que juste à côté se trouve le parking «dépose-minute», de l'aveu de tous, largement surdimensionné.

Lorsque cela est possible, il est pourtant de la responsabilité des autorités de la Ville de Genève d'aménager des espaces extérieurs afin de respecter des objectifs de santé publique en luttant dès le premier âge contre la sédentarité. Les bambins doivent pouvoir bouger!

De plus, l'utilisation abusive de ce parking, notamment aux heures de sortie d'école, rend cet aménagement extrêmement dangereux. En effet, il se situe sur le chemin des écoliers et les manœuvres nécessaires pour en sortir ont risqué, plus d'une fois, de renverser des enfants.

Les travaux de mise en œuvre de la motion ont débuté le 5 juin 2012 au matin, sans que personne n'ait été informé ou concerté. Au regard de l'aménagement projeté, celui-ci ne répond pas aux invites votées et au souci de confort et de sécurité exprimé. Il est donc temps que le Conseil administratif respecte les demandes du Conseil municipal et des habitants des quartiers.

---

[1] Annoncé et motion d'ordonnancement, 42.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif est chargé de mettre en œuvre la motion M-714 conformément aux invites votées par le Conseil municipal, soit notamment «de réduire l'emprise du parking de la crèche des Ouches et d'agrandir ainsi le parc de ladite crèche».

Art. 2. – Un groupe de travail comprenant des représentants du personnel de la crèche, de l'école et de l'association d'habitants est chargé de veiller à la mise en place d'un projet concerté, tenant compte des besoins spécifiques de la petite enfance.

Préconsultation

M. Mathias Buschbeck (Ve). C'est la motion M-714, déposée en 2007, qui est à l'origine de ce projet de délibération. Cette motion demandait que la crèche des Ouches, qui est l'une des plus grandes institutions de la petite enfance de la Ville de Genève, ait un espace extérieur de qualité pour les enfants. Aujourd'hui, l'espace extérieur de la crèche des Ouches est une espèce de couloir entre deux bâtiments, la bise s'y engouffre en hiver, il y fait très chaud en été; cet espace n'est pas bien aménagé pour accueillir de 80 à 100 enfants tous les jours.

C'était une demande simple, acceptée par le Conseil municipal à une large majorité, d'agrandissement du parc de la crèche au détriment du parking «dépose-minute» situé à l'arrière de la crèche et qui est, de l'aveu de tous, largement surdimensionné. Ce parking a fait l'objet de nombreuses demandes de parents d'élèves, puisqu'il est sur le chemin de l'école du côté de la Concorde. Or, tous les enfants qui se trouvent de ce côté passent par ce parking pour se rendre à l'école. C'est un miracle qu'il n'y ait pas encore eu d'accidents à ce jour, puisque ce parking «dépose-minute» est aussi utilisé par les parents d'élèves.

Le Conseil municipal avait donc accepté d'agrandir le parc de la crèche. Puis les habitants ont pris contact avec M. Pagani pour créer un groupe de travail afin de réaliser un projet concerté. Mais les services de M. Pagani ont répondu que ce n'était pas aux habitants de faire les projets de la Ville de Genève, que c'était à eux, les services, de le faire… Douze mois ont passé et le résultat qu'on voit aujourd'hui est juste la pose de quatre vis pour attacher un râtelier à vélos… Les Verts ne sont pas contre les râteliers à vélos, mais aujourd'hui une demande du

Conseil municipal n'a pas été respectée, à savoir l'agrandissement du parc de la crèche.

Plus que le soutien aux râteliers à vélos, les groupes qui ont signé ce projet de délibération demandent, quand le Conseil municipal vote une motion, que le Conseil administratif fasse son travail afin qu'on ne soit pas obligé de déposer un projet de délibération pour que la motion soit respectée.

J'ajoute que je suis un peu surpris et j'aimerais savoir ce soir comment il se fait, alors que le Conseil municipal a voté cette motion et que les deux magistrats concernés par le dossier se sont engagés auprès de la population, lors de séances publiques, à réaliser ces travaux, qu'on se retrouve une année plus tard avec une réalisation qui ne correspond absolument pas aux demandes de ce Conseil municipal et des habitants. Une fois de plus, et je le regrette, nous avons l'impression que l'administration n'arrive pas à entendre ni le Conseil municipal ni les habitants, alors que nous devrions être au service de ces derniers. Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Pascal Spuhler (MCG). Je crois que les derniers propos de mon préopinant, M. Buschbeck, sont limpides, explicites et qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter. Quand le Conseil municipal décide, le Conseil administratif doit s'exécuter. Nous représentons la décision de la population et il me semble, c'est un minimum, que le Conseil administratif doit respecter les décisions de ce Conseil.

Effectivement, accorder un mouchoir de poche à une crèche au profit d'un parking à vélos me semble totalement ridicule. Les enfants ont besoin d'espaces, de pouvoir respirer et non pas de rester enfermés dans une crèche à longueur de journée, d'autant plus quand les journées sont belles. On peut imaginer des tas de gamins s'ébattre sur quelques mètres carrés alors qu'un immense parking, partiellement utilisé, prend l'espace dévolu à ces enfants.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter ce projet de délibération sur le siège afin que le Conseil administratif prenne les mesures qui s'imposent.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée à l'unanimité (69 oui).

M. Rémy Pagani, maire. D'abord, j'assume comme il se doit l'ensemble de la procédure, même s'il y a eu des couacs, j'en suis responsable. Cela étant, Mesdames et Messieurs, il faut quand même rappeler un certain nombre de choses. Une motion n'a pas force de loi, nous avons l'obligation de prendre une mesure ou de présenter un rapport. En l'occurrence, nous avons agi, puisque les services ont mis en place une procédure pour faire en sorte que des plans soient adoptés et

qu'il y ait des autorisations de construire. Malheureusement, il y a eu un certain nombre de couacs et j'ai fait stopper les travaux. Mais j'entends bien faire en sorte que la surface représentant la moitié des places de parc dédiées aux enseignants revienne dorénavant aux enfants. En conséquence de quoi vous pouvez voter ce projet de délibération, qui demande que le Conseil administratif se charge de mettre en œuvre la motion M-714 conformément aux invites. Je m'engage à le faire, mais ce vote ne changera pas grand-chose. Cela dit, j'ai bien compris votre courroux et, une fois de plus, j'en prends note et je vous prie de m'excuser.

Le président. Je fais voter maintenant la discussion immédiate.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité (68 oui.)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (70 oui).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif est chargé de mettre en œuvre la motion M-714 conformément aux invites votées par le Conseil municipal, soit notamment «de réduire l'emprise du parking de la crèche des Ouches et d'agrandir ainsi le parc de ladite crèche».

Art. 2. – Un groupe de travail comprenant des représentants du personnel de la crèche, de l'école et de l'association d'habitants est chargé de veiller à la mise en place d'un projet concerté, tenant compte des besoins spécifiques de la petite enfance.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

10. Projet de délibération du 6 juin 2012 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli, Olivier Fiumelli, Jacques Pagan, Carlos Medeiros, Olivier Tauxe, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion et M^me^ Salika Wenger: «Modification de l'article 5 du règlement du Conseil municipal: Locaux du Conseil municipal et de ses services» (PRD-44)[1].

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

– que la salle du Grand Conseil utilisée actuellement par le Conseil municipal pour ses séances plénières fera l'objet de travaux de rénovation/transformation qui débuteront en septembre 2013 et qui devront normalement durer deux ans;
– que cette transformation/rénovation se fera sur la base d'un projet «Zénith» qui prévoit une disposition des sièges en véritable hémicycle, en lieu et place de l'actuelle disposition rectangulaire dite du «carré long»;
– que la disposition en hémicycle ne favorise pas les débats, contrairement à la disposition dite du «carré long»;
– que cette transformation/rénovation de la salle du Grand Conseil obligera les élus municipaux à trouver une salle de remplacement pour ses séances plénières pendant la durée des travaux;
– que le Conseil administratif s'est autosaisi de la question et aurait déjà trouvé une salle de remplacement;
– qu'il appartient aux conseillers municipaux de décider où et comment ils veulent débattre;
– que la tenue des séances du Conseil municipal hors de l'Hôtel de Ville va engendrer des dépenses;
– que le Conseil municipal devrait profiter des susdits travaux de la salle du Grand Conseil pour avoir une réflexion sur le lieu et la disposition des sièges qui lui semblent les plus appropriés pour ses débats,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

---

[1] Annoncé, 245.

décide:

Article unique. – L'article 5 «Locaux du Conseil municipal et de ses services» du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Titre *(nouvelle teneur)*: «Salle du Conseil municipal»

»*Alinéa 1 (nouvelle teneur)*: Le Conseil municipal choisit la salle qu'il juge la plus appropriée pour ses débats, ordonne le cas échéant tous les aménagements/transformations utiles et vote les crédits en vue de leur réalisation.

»*Alinéa 2 (nouveau)*: Le Conseil administratif attribue au Secrétariat du Conseil municipal les locaux qui sont requis pour l'exécution régulière des tâches qui lui sont confiées.»

Préconsultation

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on m'a demandé de faire une déclaration solennelle, alors je la fais.

J'ai déjà été auditionné en commission. Mes services ont étudié le fait de transformer une énième salle, c'est-à-dire la salle du Musée d'histoire naturelle, et notre évaluation se chiffre à hauteur de 1,7 million de francs. Je m'en étais ouvert auprès du bureau au fait que cela me paraissait du gaspillage, d'autant plus que cette salle aurait été équipée de micros et du vote électronique, pour la télévision, mais tout cela n'aurait pas servi à grand-chose. De notre côté, nous avons essayé de prospecter. Le bureau du Conseil municipal a fait la même chose.

Je suis donc très heureux de constater que nous allons, les uns et les autres, vers une solution, c'est-à-dire trouver une salle excellente, à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ou au Centre international de conférences Genève (CICG). En définitive, c'est le problème du bureau dans la mesure où ces deux salles sont correctement outillées techniquement, avec l'ensemble des infrastructures nécessaires à votre travail, Mesdames et Messieurs. Je n'ai aucun problème pour me rallier dans la joie et la bonne humeur à vos propositions, Monsieur le président.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, étant donné que nous étions confrontés à un changement de salle, puisque des travaux seront entrepris dans celle-ci, l'idée était de trouver une solution et, comme l'a rappelé M. le maire, il y avait plusieurs propositions. Une proposition était de déménager au Muséum d'histoire naturelle et d'y faire des travaux; pour le moment, cela n'a pas été plus loin. Puis M. le maire est venu nous trouver avec la

proposition d'occuper la salle du CICG, puisque des négociations pour faire des travaux avaient été conduites par le Grand Conseil. Mais nous, le Conseil municipal, nous voulons avoir la possibilité de choisir notre salle.

L'idée était donc de prendre la main sur l'opération. Je suis content d'entendre M. le maire nous dire qu'il est d'accord de nous laisser choisir la salle qui nous conviendra, puisqu'on ne parle plus de travaux au Muséum d'histoire naturelle. Par conséquent, nous avons pensé que la solution aujourd'hui est de prendre acte de cette volonté de nous laisser choisir la salle. M. le maire a cité la salle de l'OMM, sur laquelle notre choix s'est porté – ce n'est pas un secret – mais il y en a certainement d'autres.

Par voie de conséquence, nous allons quand même continuer nos travaux avec ce projet de délibération, puisqu'il s'agit d'une modification du règlement. Nous vous demandons de renvoyer cet objet à la commission du règlement pour qu'elle puisse l'étudier. Cela débouchera sur une modification du règlement ou pas, après un troisième débat, dans la mesure où la délibération aura été acceptée. La solution proposée de pouvoir choisir la salle où le Conseil municipal veut siéger, dans les délais qui nous sont impartis, nous convient très bien.

Notre groupe souhaite le renvoi de ce projet de délibération en commission du règlement, parce que nous avons la conviction – M. le maire nous l'a dit – que notre choix d'une salle sera respecté.

M. Eric Bertinat (UDC). Un complément après ce que vient de dire mon camarade Rubeli. J'aimerais aller un peu plus loin dans la réflexion sur ce projet de délibération. Il y a, dans l'immédiateté d'une année, le changement de salle, puisque nous devons quitter celui-ci pour des causes de rénovation. Mais les rénovations qui se feront ici, dans cette salle du Grand Conseil, changeront complètement la donne dans le mode opératoire du débat. J'aimerais donc qu'on rappelle aussi, avec ce projet de délibération, ce que le parlement veut ou non comme disposition de la salle, lequel, évidemment, conditionnera nos débats futurs ou s'il juge utile, par exemple, d'avoir son propre parlement, de voir différemment la disposition des pupitres et des sièges, afin de favoriser le type de débat qui nous siéra.

Ce projet de délibération n'est pas uniquement dans l'occasionnel, à savoir la recherche d'une salle de remplacement pour une année, mais un débat plus général sur l'architecture parlementaire dans laquelle nous voulons débattre prochainement.

M. Gary Bennaim (LR). J'ai juste une question pour essayer de comprendre un peu plus clairement la déclaration solennelle de M. le maire, parce que je

m'attendais, dans une déclaration solennelle, à n'avoir qu'un seul message, et finalement j'ai l'impression qu'il y en a eu plusieurs. Cela nous guidera peut-être quant à la suite du traitement de cette affaire.

Comme vous le savez, Monsieur le maire – vous transmettrez, Monsieur le président – il y a eu des discussions sur qui devait s'occuper de la salle de remplacement: le bureau, respectivement les services de M. Pagani? Au début, c'était le bureau, puis le Secrétariat du Conseil municipal et, par la suite, cela a été repris par les services de M. Pagani pour ensuite être discuté, aller et retour, vu le temps à disposition qui devient de plus en plus serré.

Or il a été fait, au niveau du bureau, certaines visites et des questions se sont posées pour arriver à certaines conclusions. Quand M. Pagani nous dit qu'il n'y a pas de problème, que nous pouvons choisir et qu'il validera, j'aimerais comprendre: les services de M. Pagani s'occupent-ils de tout, puis nous donnons notre préférence et, à ce moment-là, M. Pagani sera d'accord avec nous? Ou M. Pagani remet-il le dossier au bureau et au Secrétariat du Conseil municipal et, à ce moment-là, nous décidons, nous revenons avec un paquet ficelé et M. Pagani sera d'accord avec notre choix?

J'avais l'impression que nous nous décidions pour une salle plutôt qu'une autre. Maintenant, M. Pagani en mentionne plusieurs, alors arrêtons-nous notre choix sur quelque chose ou continuons-nous à discuter? Quelle est la part de discussion que prendra le bureau, le Secrétariat du Conseil municipal, respectivement M. Pagani et ses services? Vous transmettrez, naturellement, Monsieur le président.

Je pense que selon la réponse, que je n'ai malheureusement pas entendue dans la déclaration solennelle, soit on passe ce sujet, on clôt, on vote, on est content et c'est terminé, ou au contraire on part dans de grandes décisions pour savoir qui, une fois pour toutes, s'en occupe.

Le président. Avant de donner la parole à M. le maire, j'aimerais préciser que vous parlez en tant que représentant du bureau, puisque nous sommes toujours dans la préconsultation. Monsieur le maire, vous avez la parole.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous sommes dans une situation de respect des pouvoirs. On m'a transmis ce dossier, parce qu'il fallait quasiment reconstruire une salle à neuf, c'est-à-dire la salle qui avait été identifiée comme possible, la salle du Muséum d'histoire naturelle. J'ai été auditionné par la commission des travaux et des constructions, il y a eu un vote et cette option-là a été refusée. J'ai bien

compris que vous vous dirigiez avec le bureau, avec votre budget, sur la location d'une salle, ce qui paraît l'évidence au vu du nombre de salles disponibles dans notre république et qui sont complètement équipées. Je n'ai là aucun problème et, s'il faut le redire une deuxième, voire une troisième fois, c'est clair, pour moi cela semble l'évidence.

Mais dès le moment où vous choisiriez un autre lieu à reconstruire ou à rénover, cela voudrait dire que vous devez nous repasser le bébé; on doit demander les autorisations de construire, parce qu'on ne construit pas comme cela, puis présenter une proposition au Conseil municipal. On réenclenche de la sorte le processus que vous m'aviez délégué jusqu'à maintenant.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée à l'unanimité (67 oui).

M. Pascal Holenweg (S). Un des auteurs, M. Rubeli, a annoncé que la proposition était de renvoyer ce projet de délibération en commission du règlement, comme nous le faisons pour toutes les propositions de modification du règlement, puisque c'est de cela qu'il s'agit. Nous sommes évidemment d'accord avec cette proposition.

D'abord, il y a une raison formelle à cela, c'est que ce projet de délibération modifie le règlement, parce que le règlement, dans sa formulation actuelle, exclut pratiquement que nous puissions siéger ailleurs qu'ici. Il exclut que nous puissions siéger ailleurs que sur le territoire de la Ville de Genève, ce qui est relativement logique. L'article 4 nous dit que le drapeau de Genève est placé au-dessus de la porte de l'Hôtel de Ville pendant toute la durée des séances du Conseil municipal, ce qui suggère logiquement que ces séances ont lieu à l'Hôtel de Ville. Puis l'article 5 nous dit que les services du Conseil municipal – donc le Conseil municipal lui-même – doivent être situés dans le périmètre immédiat de l'administration et l'administration, dans un règlement, n'est pas n'importe quel local municipal mais un local où siège précisément l'administration. Il fallait donc modifier le règlement pour pouvoir siéger ailleurs.

Cela dit, il y a un aspect important dans le projet de délibération, c'est l'affirmation qu'il appartient aux conseillers municipaux de décider où et comment ils veulent débattre. C'est l'aspect qui, sur le fond, me paraît le plus important, parce que cela a été l'un des premiers combats des assemblées démocratiques que de décider où elles voulaient débattre. Cela a été l'un des premiers combats de l'assemblée démocratique des états généraux en 1789, de décider de débattre dans la salle du Jeu de paume et pas dans la salle qui lui était allouée par la monarchie. Cela a été un des premiers combats aussi de la démocratie genevoise de pouvoir débattre ailleurs que dans la cathédrale ou dans le temple.

L'idée que ce soit le Conseil municipal, et pas le bureau du Conseil municipal ou le Conseil administratif, qui décide du lieu de nos débats est une idée suffisamment importante pour qu'on puisse discuter dans le détail de la manière dont on l'a traduite, d'où la nécessité d'un renvoi à la commission du règlement.

A titre personnel, j'ajoute que je regrette ce qui semble être l'abandon de la possibilité de rénover une salle au Muséum. Cette rénovation, indépendamment du fait qu'elle nous donnait une salle pour travailler, donnait au Muséum une salle plus intéressante que celle qui s'y trouve actuellement. C'était un investissement dans le cadre d'un musée de la Ville de Genève. Cela rénovait une salle de ce musée et cela lui donnait un équipement supplémentaire qui aurait été intéressant pour lui, en plus de l'être pour nous. Alors que si nous louons la salle de l'Organisation météorologique mondiale ou du Centre international de conférences Genève, nous n'avons rien de plus qu'une salle dans laquelle nous tiendrons des séances pendant un certain temps. La Ville de Genève n'aura pas un équipement de plus. Si nous rénovons une salle qui est déjà une salle de la Ville de Genève, nous améliorons l'équipement public de la Ville de Genève, ce qui est en soi une décision intéressante.

Bref, nous sommes pour le renvoi en commission et pour l'affirmation que c'est le plénum du Conseil municipal qui doit décider où il siège, et pas le Conseil administratif ou le bureau du plénum.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission du règlement est accepté à l'unanimité (68 oui).

Le président. Mesdames et Messieurs, nous démarrons maintenant le marathon des urgences. La première motion d'ordonnancement émane de la majorité de la commission des travaux et des constructions. Elle demande de mettre à l'ordre du jour la motion M-1037, intitulée «Comment ça roule au bowl de Plainpalais?». Vous avez tous reçu cette motion, qui n'était pas inscrite à l'ordre du jour. La parole est à M. Alain de Kalbermatten pour défendre l'urgence.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, d'abord je tiens à vous dire que j'ai reçu mandat de la part de la majorité de la commission des travaux et des constructions pour défendre cette urgence – nous ne sommes donc pas unanimes à demander l'urgence.

Pour nous, l'objectif n'est pas de créer la polémique, mais nous avons envie d'entendre le magistrat au sujet de ce dépassement de crédit. Il ne s'agit pas de fustiger, de pointer du doigt, mais bien de comprendre pourquoi il y a ce dépassement de crédit.

Nous savons, plus ou moins par la presse, que ce dépassement est de 500 000 francs et qu'un sponsor se cacherait derrière. Nous sommes en démocratie, je pense donc qu'il est normal de savoir combien nous devons payer en plus et de savoir qui paie à la place de la collectivité publique.

Nous ne voulons pas créer de polémique, j'insiste là-dessus. Ce que nous voulons, c'est savoir pourquoi il y a un dépassement de crédit, savoir si, au niveau du magistrat, de l'administration, il y a eu une erreur. Que M. Pagani s'en explique et que nous puissions avoir un rapport pour en débattre sainement dans cette enceinte! Si l'urgence est acceptée, nous demandons le renvoi direct de la motion en commission.

M. Rémy Pagani, maire. D'abord, Mesdames et Messieurs de la commission des travaux et des constructions, il eût été beaucoup plus sympathique de m'auditionner, comme cela se fait d'habitude. Vous me téléphonez, je viens et je vous explique. Ensuite, je ne vois pas l'urgence, puisque je vais vous donner maintenant toutes les informations.

Vous nous avez voté 1,2 million de francs. Au vu de la rentrée des soumissions, j'ai pris la responsabilité de monter jusqu'à environ 1,8 million de francs, parce que j'estimais que c'était un lieu important et central pour les jeunes de notre cité. C'est une installation très performante et intéressante, ce sera le meilleur bowl d'Europe. J'ai pris ce risque, toutefois je n'ai pas dépensé cet argent. En fait, et vous le constaterez sur place, il y a trois sortes de bowl: un pour les professionnels, un pour les moyens, un pour les débutants. Le bowl moyen, aujourd'hui, n'est pas encore construit. Il est bloqué tant que je n'ai pas l'argent des sponsors pour payer la différence.

Mon collègue Sami Kanaan a bien voulu m'aider, à hauteur de 300 000 francs, à combler un peu la différence entre 1,2 et 1,75 million. J'espère pouvoir boucler l'ensemble de cette aide la semaine prochaine.

Voilà, il n'y a donc pas eu de dépassement aujourd'hui. C'est d'ailleurs pour cette raison que je n'ai pas informé immédiatement, comme je le fais habituellement, la commission des finances, puisque je n'ai pas dépensé plus que ce que vous m'aviez accordé.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 43 non contre 26 oui.

Le président. La prochaine motion d'ordonnancement est déposée par MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros. Elle demande la prio-

rité pour le traitement des points suivants déjà inscrits à notre ordre du jour: la motion M-990, les projets de délibération PRD-39 et PRD-40.

Je passe la parole à M. Sormanni pour l'urgence sur la motion M-990, intitulée «Politique d'engagement du personnel Ville de Genève».

M. Daniel Sormanni (MCG). Ce n'est pas la première fois que nous venons avec la problématique de donner de l'emploi en priorité aux résidents genevois. Nous aimerions pouvoir en discuter et je pense qu'il serait raisonnable, alors que cette motion a été déposée au mois de janvier, d'aborder ce point et de mettre enfin tout cela sur la table.

Aujourd'hui, dans la presse, on peut lire que même les petites et moyennes entreprises de la Suisse romande s'inquiètent de la problématique des accords de Schengen, qui permettent l'arrivée de toute une série de personnes de l'espace européen. Par conséquent, il serait bien d'aborder ce sujet, qui n'est pas seulement centré sur la problématique du frontalier, et de savoir quoi faire pour donner la priorité aux résidents genevois pour les emplois qui sont tout de même créés à Genève, malgré les difficultés.

Je pense qu'il faudrait enfin ouvrir ce débat, mettre les choses sur la table et aller de l'avant. Pour cette raison, je vous invite à voter cette motion d'ordonnancement. Je vous en remercie d'avance.

M. Carlos Medeiros (MCG). Notre objectif est précis. On nous parle de chiffres, on nous dit que c'est une tempête dans un verre d'eau, qu'il n'y a pas beaucoup de monde, à peine 3%… Alors, chers collègues, le Mouvement citoyens genevois aimerait vous mettre au défi et parler de chiffres. Je demande au Conseil administratif – Monsieur le président, vous transmettrez – que M^me^ Salerno vienne avec de vrais chiffres, département par département…

Le président. Monsieur Medeiros, sur l'urgence s'il vous plaît!

M. Carlos Medeiros. Quelle est la politique d'engagement de la Ville de Genève, donne-t-on vraiment la priorité aux résidents? Mesdames et Messieurs, je vous demande d'accepter l'urgence.

M^me^ Sandrine Salerno, **conseillère administrative**. Cette problématique est urgente comme beaucoup de points à l'ordre du jour, on va essayer de la traiter

brièvement, ce d'autant plus que vous avez tous les renseignements. On vous a distribué le bilan social de la Ville de Genève, je vous conseille les uns et les autres de le lire, je suis à votre disposition.

En tout cas pour vous, Monsieur Sormanni, que j'ai le plaisir de croiser en commission des finances, votre groupe a posé ces questions dans le cadre des comptes et j'y ai répondu de manière exhaustive. Cela fera l'objet du recensement du rapporteur sur les comptes 2011.

Pour le reste, par rapport à la priorité aux chômeurs, j'ai déjà répondu et même mon collègue Sami Kanaan, en aparté sur un autre débat, avait exposé notre façon de faire. Oui, il y a une priorité aux chômeurs, oui, il existe des liens avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE); nous avons même une relation particulièrement étroite avec le Service employeurs de l'OCE, avec M. Vinzio.

Votre préoccupation, qui vous honore et qui rassemble tout le monde dans cette enceinte, est de savoir si les personnes à la recherche d'un emploi ont un accès facilité aux postes offerts par la Ville de Genève. La réponse est oui. Je viens s'il le faut en commission pour expliquer par le menu détail comment on s'y prend avec la base de données Plasta, avec le Service employeurs de l'OCE. Pour le reste, vous avez tous les chiffres dans le bilan social, tous les chiffres à la question qui m'a été posée aux comptes 2011.

Je vous propose donc de solder ce débat, qui pourrait émerger alors qu'il est 21 h 30 et que nous avons, les uns et les autres, d'autres points importants à aborder. Puis, sur la base du concret, des chiffres, je viendrai en commission très volontiers avec plus de détails, si cela ne vous suffit pas.

M. Pierre Gauthier (EàG). Nous ne voterons pas l'urgence. Le sujet, évidemment, est important, l'emploi, le logement, le social sont aussi des préoccupations majeures pour notre groupe, mais nous ne pensons pas que la méthode soit la bonne.

D'autre part, vu que nous constatons aussi qu'un certain nombre d'objets déposés sont souvent laissés pour compte dans l'ordre du jour et qu'ils y pourrissent sans être traités, nous avons déjà présenté un projet de modification du règlement pour que cette situation soit modifiée.

Sur le fond, je crois que M^me^ Salerno a répondu. Je vous le confirme, Monsieur le président, nous ne voterons pas l'urgence sur cet objet.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Le Mouvement citoyens genevois met au défi le Conseil administratif de produire les chiffres. Je propose de mettre le Mouvement citoyens genevois au défi d'utiliser la bonne procédure, c'est-à-dire de

demander au bureau le renvoi direct de cette motion en commission. Cet objet serait déjà depuis trois mois en commission des finances.

On ne va pas faire le débat ici, il faudrait produire des chiffres, ce travail devra se faire en commission. Demandez le renvoi direct de cette motion au bureau et on vous l'accordera!

M. Olivier Fiumelli (LR). Je constate que M^me^ Salerno a toujours répondu de manière assez claire sur ce sujet. C'est une préoccupation, évidemment, mais toutes les réponses aux questions ont été données, soit en commission soit dans ce rapport D-65 que nous venons de recevoir. Aux pages 9 et 10 de ce rapport, il y a des chiffres et toute l'information qui nous est nécessaire. Il n'y a aucune raison de voter cette urgence et je demande au Mouvement citoyens genevois de retirer cette motion qui n'a plus lieu d'être et de compléter leurs questions, s'ils en ont d'autres à poser, à la commission des finances.

M. Alberto Velasco (S). Monsieur le président, nous ne voterons pas cette motion d'ordonnancement. Effectivement, la proposition de M. Mathias Busch beck est pertinente et je conseille au Mouvement citoyens genevois de renvoyer cette motion M-990 directement à la commission des finances, à moins que vous ne vouliez faire un débat superfétatoire… Il vaut mieux renvoyer cette motion en commission des finances et vous aurez tous les chiffres.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je remercie M^me^ Salerno pour ses informations et je prends note qu'elle est prête à venir en commission des finances. Mesdames et Messieurs, nous ne demandons rien d'autre finalement que le débat de fond puisse avoir lieu en commission. Si nous venons avec une motion d'ordonnancement pour la deuxième ou troisième fois, c'est bel et bien parce que vous avez refusé de renvoyer cet objet directement en commission. Je vois que les mentalités évoluent et que vous êtes prêts à renvoyer en commission ces objets – la motion M-990, les projets de délibération PRD-39 et PRD-40 – qui traitent de la même problématique, mais différemment. Dont acte. Nous sommes preneurs, faisons le débat en commission et éradiquons une fois pour toutes ce problème qui, vous le verrez, n'est pas aussi simple que vous le pensez!

M. Jean-Charles Lathion (DC). En matière de chômage, il n'y a pas de petit sujet. Je pense que le chômage est un problème urgent et s'il y a des ambiguïtés à ce sujet sur l'engagement du personnel, de la part d'un parti ou d'un autre dans cette enceinte, il faut qu'elles soient levées.

Il est vrai que Mme Salerno nous a apporté des chiffres, elle a expliqué les choses. Il semble que l'ambiguïté continue pour un certain parti. Nous sommes donc d'avis qu'il faut renvoyer cet objet directement à la commission des finances afin que cette ambiguïté soit levée rapidement et, si elle persiste, nous aurons finalement les armes qui nous permettront de partir au combat pour lutter contre ce fléau.

M. Jacques Pagan (UDC). J'ai un peu de peine à comprendre ce débat, notamment sous l'angle de l'urgence. Je crois qu'il ne faut quand même pas perdre de vue le fait que le droit fédéral, qui est le droit supérieur auquel nous sommes tous soumis, prévoit une priorité d'embauche absolue à l'égard des ressortissants suisses, qu'ils soient domiciliés à Genève, en France voisine, voire à l'étranger. Je ne comprends pas du tout ce texte, qui part de très bons sentiments, que nous partageons pour ce qui nous concerne. Mais n'oublions pas le droit fédéral qui fait que la règle est absolue: le citoyen suisse, où qu'il se trouve, a une absolue priorité.

M. Pascal Spuhler (MCG). J'entends plein de choses et que ce n'est pas une urgence de parler du chômage… Finalement, est-ce qu'on va se battre pour 200 postes sur la Ville de Genève? Oui, Mesdames et Messieurs, c'est une urgence qui date de vingt ans et que vous laissez traîner dans les fonds de tiroirs. Le chômage est une calamité, nous devons trouver des solutions et donner la priorité à nos concitoyens. M. Pagan vient de le dire, il existe une loi fédérale aux termes de laquelle on doit donner la priorité aux concitoyens, qu'ils soient en Suisse ou à l'étranger, peu importe.

Nous voulons simplement des explications et nous demandons que nous mettions en valeur ces principes. Nous vous prions de renvoyer ces trois dossiers sans débat en commission.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 48 non contre 20 oui (1 abstention).

Le président. La prochaine motion d'ordonnancement concerne le projet de délibération PRD-39, intitulé «La Ville de Genève et les TPG s'engagent pour les demandeurs d'emploi résidant à Genève». Je passe la parole à M. Pascal Spuhler sur l'urgence.

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, vous êtes un peu désespérants… Vous êtes prêts à discuter en commission,

mais quand nous vous proposons de ne pas faire le débat ici mais de renvoyer en urgence le dossier en commission afin qu'il soit traité, vous votez non. J'ai un peu de peine à comprendre, vous vous trompez vous-mêmes, vous jouez à qui perd gagne.

Pour le moment, c'est vous qui êtes les perdants, parce que nous vous demandons d'avancer sur le dossier du chômage et sur celui de l'emploi des résidents en Ville de Genève. Mesdames et Messieurs, soyez cohérents, respectez vos propos d'il y a deux minutes en disant: «Nous sommes d'accord d'en discuter en commission!» Nous ne parlons pas de l'urgence, nous vous demandons le renvoi direct en commission.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 50 non contre 18 oui.

Le président. La prochaine motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence du projet de délibération PRD-40, intitulé «La Ville de Genève s'engage pour les demandeurs d'emploi résidant à Genève». Pour l'urgence, je passe la parole à M. Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Merci, Monsieur le président. Au risque de déplaire à certains, je suis assez d'accord avec l'interrogation de M. Spuhler. Je le suis d'autant plus qu'on nous a demandé, à nous les chefs de groupe, de questionner nos propres groupes pour savoir si les propositions des conseillers municipaux pouvaient être renvoyées directement en commission. Pour notre groupe, étant donné le retard pris, nous avons dit que nous étions d'accord. Je crois que c'était aussi le cas pour d'autres groupes. Puis, maintenant, nous sommes en train de faire un exercice à blanc, complètement inutile, parce que, au lieu de renvoyer directement en commission tous ces objets, nous sommes en train de faire des débats d'urgence. Mesdames et Messieurs, c'est surréaliste. Renvoyons tous ces objets en commission et traitons les sujets essentiels!

Je m'étonne donc que le bureau, notamment la présidence de ce Conseil municipal, ne se soit pas attelé à cette tâche. Au Parti démocrate-chrétien, nous nous y étions préparés. Je constate qu'on nous pose des questions mais que nous n'appliquons pas ce que nous avons décidé de faire. Nous ne faisons que prendre du retard. Monsieur le président, ce n'est pas ainsi que l'on travaille!

Le président. Si vous aviez voté l'urgence, nous aurions pu traiter ce point, mais l'urgence n'a pas été acceptée. Je peux donc vous dire que nous faisons notre travail.

Je m'excuse auprès de M. Sormanni, qui est l'auteur de cette motion d'ordonnancement, de ne pas lui avoir donné la parole en premier. Monsieur Sormanni, vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Monsieur le président, vous vous déclarez favorable au renvoi en commission de ces objets sans débat, et nous le sommes aussi, car à partir du moment où ils figurent aux points 78, 121 et 122 de notre ordre du jour, nous les traiterons peut-être en 2015…

Mais nous sommes obligés, ne serait-ce que pour faire cet exercice du renvoi direct en commission, de passer par un débat d'urgence. Faute de quoi nous n'y arrivons pas. Je vous enjoins donc d'accepter l'urgence sur ces trois points. Ensuite, nous renvoyons ces trois objets directement en commission des finances pour qu'ils puissent être traités. Soyons un peu cohérents, autrement cela n'a pas de sens, ce ne sont que des manœuvres dilatoires pour retarder la discussion! Mais, un jour, elle aura lieu!

Le président. Je salue à la tribune du public notre ancien collègue M. Blaise Hatt-Arnold. *(Applaudissements.)*

La parole est à M. Mathias Buschbeck.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Monsieur le président, je ne vais pas laisser entretenir une confusion. Il n'est pas vrai qu'il faille faire un débat d'urgence pour renvoyer un objet en commission, il faut faire une demande au bureau lors de la réunion bureau et chefs de groupe. J'y siège et je n'ai jamais entendu une demande de renvoi direct de ces objets. Vous l'auriez faite, nous n'en discuterions pas ici depuis vingt minutes. L'urgence et le renvoi direct sont deux choses distinctes.

Nous refuserons à nouveau cette urgence et je vous invite, lors de la prochaine réunion du bureau, à proposer le renvoi direct de ces trois points en commission. Et arrêtons avec ces débats d'urgence, nous avons d'autres sujets à l'ordre du jour!

Le président. Le président et le bureau vous remercient, car cela doit se passer de cette manière. Si vous ne votez pas l'urgence, on ne peut pas faire voter le renvoi direct en commission; il faudrait quand même ouvrir la discussion.

M. Alberto Velasco (S). J'interviens parce que nous avons reçu une liste d'objets à renvoyer directement en commission. Je crois que tous les chefs de groupe l'ont reçue.

Cette liste demande, au nom du bureau, qu'un certain nombre d'objets soient renvoyés directement en commission. Il s'agit d'une cinquantaine d'objets. Nous, les socialistes, nous sommes d'accord de les renvoyer. Parmi ces objets, j'ai vu que figuraient justement ces trois propositions du Mouvement citoyens genevois. C'est une possibilité qui nous est offerte, à nous, chefs de groupe, de demander à nos propres groupes de décider de renvoyer ces objets directement en commission. Madame Cabussat, j'ai rempli ma liste, vous allez la recevoir. Notre position est le renvoi de tous ces objets. Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois, il n'est pas nécessaire de passer ici des heures pour discuter de l'urgence. Il faut accepter la demande du bureau, le renvoi en bloc de ces 50 objets.

Le président. Je vous propose de travailler cet été pour qu'un certain nombre de demandes puissent être faites à la rentrée avec l'ensemble des chefs de groupe.

M. Pierre Gauthier (EàG). J'aimerais juste rappeler que nous avions proposé que le bureau établisse une liste pour renvoyer dans les commissions qu'il jugeait adaptées les différents objets en suspens. D'ailleurs, cela a déjà été fait en novembre 2011 sans poser aucun problème, puisque le traitement des objets s'en est trouvé accéléré.

Nous avons redéposé, il y a peu de temps, cette même proposition au bureau. Il nous a été répondu que les objets n'étaient pas assez anciens dans l'ordre du jour pour être renvoyés en commission. On attend certainement le dépassement de la date de péremption, ce que nous regrettons, parce que nous perdons du temps. Pour cette raison, nous reviendrons avec un autre projet de modification du règlement, en espérant que vous le soutiendrez, selon lequel des sessions extraordinaires sont convoquées tous les six mois pour permettre le renvoi en commission de tous les objets en suspens à l'ordre du jour.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs, je vais essayer de ne pas vous faire perdre du temps en restant concentré sur le projet de délibération PRD-40. Contrairement aux deux textes précédents, il ne contient pas de jugement de valeur et il est mieux fichu. C'est pourquoi nous acceptons d'entrer en matière et de voter l'urgence afin de le renvoyer en commission.

M. Carlos Medeiros (MCG). Monsieur le président, lors de la séance de 16 h 15 du bureau et chefs de groupe, le point 3 de l'ordre du jour était: «Propositions de renvois des objets en commissions». Malheureusement, et vous êtes

témoin, nous n'avons pas eu le temps d'en discuter et c'est pour cela que nous avons fait des motions d'ordonnancement. C'est la première remarque. La deuxième remarque est qu'on me dit que tout le monde était d'accord. Non, c'est faux, apparemment, le groupe libéral-radical n'est pas d'accord.

Nous avons donc déposé cette motion d'ordonnancement pour traiter les urgences. Nous, nous faisons ce que nous pouvons faire. D'un côté, nous n'avons pas eu le temps de discuter lors de la séance du bureau et, de l'autre côté, un des groupes ne veut pas en discuter. Même si pour vous, Mesdames et Messieurs, c'est perdre du temps de discuter des problèmes du chômage, nous – bien heureusement – nous trouvons que nous devons discuter de ces choses-là et, pour pouvoir en discuter, nous devons demander l'urgence.

M. Pascal Spuhler (MCG). Je voulais juste compléter ce que vient de dire mon collègue. Effectivement, la manière de faire n'était pas rigoureusement traditionnelle, mais si on veut enfin aborder ces questions – il s'agit quand même de trois objets – il faut passer par une demande d'urgence afin que nous puissions les renvoyer sans débat. On perd beaucoup de temps juste pour dire qu'on a envie de renvoyer ces objets en commission.

Effectivement, cette manière de faire n'est pas traditionnelle, mais nous vous prions de bien vouloir voter cette motion d'ordonnancement pour que nous puissions enfin aborder ce vrai débat en commission.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président, vous vous rendez bien compte que, lorsque vous proposez de traiter le problème des reports de ces objets en commission à la rentrée en septembre, vous devez vous attendre à un vaste débat qui risque de durer deux heures. Ce que je propose, c'est qu'on en vienne directement maintenant à la première proposition qui nous a été faite par M. Gauthier, c'est-à-dire de nous prononcer… *(Le président discute.)* C'est rageant, même le président n'écoute pas le simple péquin qui se trouve dans l'arène… Monsieur le président, puis-je avoir votre attention?

Le président. Monsieur Lathion, vous permettez que nous nous informions sur un certain nombre de procédures que vous êtes en train de nous faire faire… Poursuivez, Monsieur Lathion!

M. Jean-Charles Lathion. Ce que je propose, Monsieur le président, et ce serait tout à fait organisationnel et pragmatique, c'est que ce parlement se pro-

nonce sur le renvoi direct en commission de tous ces objets et qu'ensuite, durant l'été, les chefs de groupe avec le bureau se décident sur les commissions auxquelles ces objets doivent être affectés, après consultation des groupes. Cela nous permettrait de prendre une avance phénoménale et d'être enfin à jour dans votre ordre du jour à la rentrée, Monsieur le président.

Le président. Je mets maintenant au vote le principe du renvoi en commission de tous les objets en urgence qui peuvent être renvoyés. Si vous acceptez, nous suspendrons la séance et nous, le bureau avec les chefs de groupe, nous irons à la salle Nicolas-Bogueret pour décider dans quelles commissions renvoyer ces objets. *(Protestations.)* Mais, Mesdames et Messieurs, on ne peut pas décider comme cela, sinon il faut ouvrir la préconsultation… *(Protestations.)* Je suspends la séance et je prie les chefs de groupe de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret.

(Séance suspendue de 21 h 40 à 21 h 55.)

Le président. Mesdames et Messieurs, la séance reprend. Il y a parfois des temps utiles. Pour la reprise, en septembre, un travail sera fait par chaque groupe pour voir les objets qui peuvent être retirés ou ceux qui peuvent être renvoyés en commission directement. Ce travail se fera durant cet été et à la reprise, en septembre, nous pourrons vous donner une liste qui fera avancer notre ordre du jour. Je remercie en tout cas le bureau et les chefs de groupe pour leur travail constructif.

Nous poursuivons avec le vote sur la motion d'ordonnancement pour le projet de délibération PRD-40.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 31 oui contre 30 non (2 abstentions).

Le président. Ce projet de délibération PRD-40 sera traité au plus vite.

Nous continuons avec la motion d'ordonnancement suivante, déposée par le Parti démocrate-chrétien, concernant le rapport PR-935 A. Je donne la parole à M. de Kalbermatten pour défendre l'urgence.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, j'ai demandé l'urgence sur cet objet parce que, comme vous le savez, l'ordre du jour est relativement long et je pense qu'il est urgent d'agir concernant le crédit pour l'éclairage du

parc Geisendorf. Il y a aussi des travaux à faire au niveau de l'école et, pour bien travailler, il faut faire ces travaux en été, en tout cas agir avant l'automne pour éclairer la cour de l'école afin de garantir une certaine sécurité à nos enfants et à leurs parents. Je vous demande d'agir rapidement, il n'y a rien de politique. Toujours est-il qu'il faut le faire maintenant, sinon nous risquons d'être confrontés à d'autres problèmes de sécurité dans le parc Geisendorf, au niveau de l'école.

Pour l'éclairage du quartier de Vieusseux, il n'y a bien entendu pas là d'urgence, et pour le parc Mont-Repos, l'éclairage est rasant, ce qui n'est pas idéal au niveau de la sécurité mais très bien au niveau de l'esthétique.

J'insiste vraiment, Mesdames et Messieurs, pour l'éclairage du parc Geisendorf, il en va de la sécurité de nos enfants.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Le Mouvement citoyens genevois acceptera cette motion d'ordonnancement, parce que, à Genève, malheureusement ou heureusement – c'est selon où on se place – la criminalité est en augmentation. Pour cette proposition, ce sont encore des petits coins tranquilles, des havres de paradis, et il faut les préserver. Il est important d'agir et de faire des travaux dans ce sens, c'est-à-dire d'améliorer l'éclairage dans ces parcs pour nos anciens qui habitent ces quartiers. Je vous rappelle que la population est de plus en plus vieillissante et qu'il y a davantage d'enfants, parce que nous avons des ménages multinationaux à l'heure actuelle…

Une voix. Multicolores…

M. Daniel-Dany Pastore. Multicolores, si vous préférez, je ne suis pas raciste, je ne suis pas pour les couleurs. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, aujourd'hui je suis assez sobre dans mes paroles. Je vous prie donc de voter oui à ces éclairages. Nous allons vers une ville nouvelle, illuminée, de lumières. Il y en a assez de ces zones d'ombre où les malfrats se cachent. Je vous remercie de faire ce qu'il faut pour que cette proposition soit acceptée.

M. Pierre Gauthier (EàG). Nous soutiendrons cette motion d'ordonnancement, parce qu'il y a une urgence chronologique qui fait que les travaux peuvent être entrepris, en tout cas pendant la belle saison. Nous soutiendrons donc cette urgence uniquement pour des questions chronologiques.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 69 oui contre 1 non (2 abstentions).

Le président. Ce point sera si possible traité demain. La prochaine motion d'ordonnancement est déposée par M[me] Salerno; elle demande de traiter en urgence le troisième débat sur le rapport PR-886 A, ainsi que le rapport PA-122 A et le rapport PR-918 A.

Je donne d'abord la parole à M. Stefan Kristensen pour défendre l'urgence du troisième débat sur le rapport PR-886 A, qui concerne l'étude d'une image directrice de la zone industrielle des Charmilles (ZIC) et un projet de création d'un Ecopôle.

M. Stefan Kristensen (S). Merci, Monsieur le président. Je voudrais appuyer cette demande d'urgence pour une fois – habituellement, je suis plutôt frais pour les urgences – car cet objet a vraiment beaucoup trop traîné. D'ailleurs, nous n'aurions pas dû avoir ce troisième débat…

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs, je vous rappelle simplement que le troisième débat a été demandé par le Conseil administratif – vous transmettrez, Monsieur le président, à mon préopinant. Celui qui a demandé le troisième débat est M. Rémy Pagani, il n'est pas là en ce moment; il devait revenir avec des informations, à savoir si oui ou non on pouvait intégrer du logement dans cette zone industrielle. Pour ma part, je n'ai pas eu de nouvelles de sa part, il n'y a donc pas de raison d'entamer ce débat tant que nous n'aurons pas eu de réponse, aujourd'hui ou demain.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ensemble à gauche soutiendra cette urgence. En effet, il est impératif de faire avancer ce dossier, en particulier si on tient compte des locataires actuels de ce site, sur lequel la Ville veut aussi installer le Moulin à Danses (MàD). M. Pagani nous l'a expliqué tout à l'heure, lors de la séance de 17 h. Il s'agit de faire en sorte que ces gens sur place actuellement sachent à quelle sauce ils seront mangés. Pour les rassurer et faire avancer ce dossier, nous soutiendrons cette motion d'ordonnancement.

M[me] Sandrine Salerno, **conseillère administrative**. Pour répondre à M. Genecand, évidemment que vous aurez la réponse du Conseil administratif si vous votez l'urgence! Vous avez passé à peu près une heure à discuter des trois textes du Mouvement citoyens genevois sur les chômeurs et la priorité à l'emploi. Or, sur la zone industrielle des Charmilles, vous le savez, il y a le potentiel, notamment dans l'espace qui temporairement sera loué au MàD, pour créer une pépi-

nière d'entreprises accueillant en tout cas 300 emplois. Pour les personnes qui, dans cette salle, sont fidèles à leurs engagements et réellement préoccupées par la création d'emplois, il est vraiment urgent de passer au troisième débat. Cela d'autant que j'ai vu que vous avez à peu près réussi à trouver un consensus.

Donc, à mon sens, si vous parveniez à voter avant la fin du mois de juin ce point-là, cela permettrait aux services de M. Pagani de travailler avec diligence et peut-être, d'ici à la fin de la législature, de voir quelque chose de tangible et qui favorise l'emploi au sein de la zone industrielle des Charmilles, la seule zone qui nous reste. Je pense qu'il s'agit là, très concrètement, très pragmatiquement – vous aimez bien ces deux mots-là – d'un geste pour la création d'emplois, notamment pour les personnes à la recherche d'un travail. J'imagine donc que le Mouvement citoyens genevois ne pourra que nous suivre sur cette demande, non pas tellement d'urgence, mais de traiter ce point avant la fin de l'année.

M. Alberto Velasco (S). Monsieur le président, je vois qu'on continue le cirque des urgences, le Conseil municipal est embourbé et ne peut pas travailler. Nous aurions avancé si nous avions déjà traité le projet de délibération PRD-29, qui demande qu'une seule personne et le Conseil administratif interviennent pour les urgences durant deux minutes. Ce point-là nous permettrait d'avancer dans notre travail, mais on ne pourra pas le traiter, c'est lamentable! Nous devons discuter de plein d'urgences et le projet de délibération PRD-29 sera abordé seulement en septembre, alors qu'il est fondamental d'en finir avec ces débats d'urgence qui ne veulent absolument rien dire. Y en a marre! Monsieur le président, je demande l'urgence sur le PRD-29 avant toutes les autres motions d'ordonnancement…

Le président. Monsieur Velasco, vous êtes chef de groupe, vous savez donc qu'il faut déposer une motion d'ordonnancement et nous aurons une urgence supplémentaire à traiter tout à l'heure. La parole est à M. le maire, Rémy Pagani.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, sachez que j'étais dans mon bureau lorsque j'ai entendu les propos de M. Genecand et c'est pour cela que je suis venu vous dire qu'au troisième débat, que j'attends avec impatience, je vous donnerai les informations qui ont justifié et qui justifient totalement à mon sens ce troisième débat. Je l'attends avec sérénité. Vous ordonnez vos travaux comme bon vous semble, cela fait partie de la démocratie, toujours est-il que les informations dont je dispose devraient permettre d'éclaircir un point important dans le débat en ce qui concerne la possibilité ou non de construire des logements dans une zone industrielle.

M. Adrien Genecand (LR). Je remercie M. le magistrat. Pour faire notre travail, il serait agréable d'avoir ces informations avant le troisième débat. Cela nous permettrait d'en discuter entre nous et de ne pas arriver ce soir pour la discussion sur l'urgence, peut-être demain pour le débat de fond, et d'apprendre seulement à ce moment-là si, au final, on peut ou on ne peut pas construire. Cela aurait été sympathique de nous envoyer vos références légales avant, Monsieur Pagani. Je vous remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 63 oui contre 7 non (1 abstention).

Le président. Nous passons maintenant à l'urgence sur le rapport PA-122 A, intitulé «Règlement municipal sur l'audit interne et l'audit externe». Je donne la parole à M[me] Salerno pour défendre l'urgence.

M[me] Sandrine Salerno, **conseillère administrative**. Merci, Monsieur le président. C'est moi qui ai demandé l'urgence, c'est la deuxième motion d'ordonnancement que j'ai déposée et, pour information, j'en ai déposé trois. Ce point me semble essentiel, il doit définir à l'avenir le système de contrôle interne pour la Ville de Genève et se positionner aussi sur l'audit interne. Vous savez que le Conseil administratif a besoin du vote du Conseil municipal pour structurer un service de l'audit interne, qu'il a des cahiers des charges à rédiger, des personnes à engager.

Pour un travail qui a été fait de manière tout à fait complète en commission des finances, je pense que la moindre des choses serait de pouvoir rapidement en prendre acte, de le voter et de permettre ainsi au Conseil administratif de faire ce qu'il doit. Faute de quoi, si nous n'avançons pas également sur ce domaine, qui peut paraître très technique, je pense que d'ici à la fin de l'année nous n'aurons pas avancé d'un millimètre sur les thématiques aussi importantes que celles du service de l'audit interne. Je vous demande donc d'accepter cette motion d'ordonnancement.

M. Olivier Fiumelli (LR). Je confirme ce que vient de dire M[me] Salerno en ajoutant que le Contrôle financier est actuellement suspendu depuis bien trop longtemps. L'audit interne est le seul outil à notre disposition pour faire notre travail de surveillants de l'administration. C'est pour cette raison qu'il est essentiel que nous puissions disposer de ce service d'ici à la rentrée, je l'espère. Je vous demande donc de voter cette motion d'ordonnancement ce soir. Merci.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée sans opposition (66 oui et 1 abstention).

Le président. Nous passons maintenant à la motion d'ordonnancement concernant le rapport PR-918 A, qui concerne un crédit destiné à la préparation des dossiers papier du personnel de l'administration municipale en vue de leur numérisation par un prestataire externe. Je passe la parole à M[me] Salerno sur l'urgence.

M[me] Sandrine Salerno, **conseillère administrative**. C'est ma dernière urgence, Mesdames et Messieurs. Je vous prie de m'excuser, c'est la première fois de toute la législature que j'use de cet artifice pour faire avancer des dossiers. Mais c'est un projet qui a rassemblé une large majorité en commission des finances, un projet qu'attend l'ensemble de l'administration, 4000 collaborateurs et collaboratrices. Je ne pense pas que cette proposition doive faire l'objet d'un immense débat politique pour ce plénum. Si vous aviez la gentillesse de vous positionner pour ou contre avant le début de l'été, cela permettrait à l'administration de débuter les travaux d'un chantier nécessaire qui consiste à préparer la numérisation des dossiers des ressources humaines. Je pense que vous y serez toutes et tous sensibles.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 39 oui contre 25 non (7 abstentions).

Le président. Ce point sera traité demain. Nous passons maintenant à une motion d'ordonnancement du Mouvement citoyens genevois qui demande de traiter en urgence la motion M-1014, intitulée «Ecoles primaires des Pâquis: trafic de drogue, spectacle permanent pour les enfants». Je passe la parole à M. Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois vous demande d'entrer en matière sur cette motion d'ordonnancement. En effet, les pourtours des écoles primaires des Pâquis sont envahis de dealers à longueur de journée, alors que les enfants suivent les cours, ou durant les récréations.

Vous me direz que l'école se termine cette semaine et qu'il n'y a plus d'urgence – je vous vois déjà venir avec vos grands sabots… Mesdames et Messieurs, il y a urgence pour que nous puissions prendre une décision tout de suite au mois de septembre, pour harmoniser les effectifs de la police municipale et de la police cantonale. L'idée de cette motion est d'avoir une cohésion et une coordination avec une présence de la police autour des écoles pour que ce trafic désagréable des dealers soit supprimé.

Au mois d'avril, nous avions déjà demandé le traitement en urgence de cette motion, mais il avait été refusé. Mesdames et Messieurs, en septembre, il faut absolument que nous puissions présenter une école vivable pour nos enfants, il en va de leur avenir. Je vous remercie d'entrer en matière.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). L'urgence doit être votée, car il s'agit d'enfants. Je me rappelle – malgré mon âge – les marionnettes au théâtre guignol, le bougnat qui livrait le charbon, je me rappelle des histoires de mon enfance. Là, les enfants qui vont à l'école s'habituent à voir des marchands de drogue, de mort, de maladie. Il y a là urgence parce que, vraiment, c'est un spectacle ignoble pour des jeunes enfants qui n'ont peut-être pas encore la notion du bien et du mal. Il est temps que cela cesse pour les enfants et pas pour le reste. Nous voterons donc cette urgence pour que cette motion soit traitée dans des brefs délais.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 33 non contre 31 oui (4 abstentions).

Le président. La motion d'ordonnancement suivante est déposée par M. Pierre Maudet et demande de traiter en urgence les rapports PR-929 A/B et PR-960 A. Le motif est: «Quittant le Conseil administratif le 29 juin, sous réserve de recours, je souhaite impérativement faire passer devant le plénum les points en question, notamment en raison de l'impact sur le projet de budget 2013 du projet ConvergenceS et en raison des coûts générés par l'absence de décision sur l'acquisition de véhicules.»

La parole est à M. le conseiller administratif Pierre Maudet.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Il s'agit, dans le cas des rapports PR-929 A/B, d'une proposition qui doit soit recueillir votre assentiment, soit être refusée. Mais, dans un cas comme dans l'autre, vous devez trancher, parce que l'administration ne peut pas, comme elle le fait maintenant, louer de mois en mois des véhicules sans connaître la décision qui sera prise, sachant notamment qu'une des deux délibérations est discutée, l'autre pas. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, d'accepter de discuter de ce point pour qu'il soit tranché, le cas échéant pour que les appels d'offres puissent être faits durant l'été.

S'agissant du deuxième objet, la proposition PR-960 relative au Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève et au Service de sécurité de l'Aéroport de Genève, c'est un dossier qui a été traité avec diligence en commission. Il

doit aussi faire l'objet d'une décision impérative en juin encore pour pouvoir être impacté dans le projet de budget 2013 ou pas. Raison pour laquelle je vous remercie par avance de faire bon accueil à cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement sur le rapport PR-929 A/B est acceptée sans opposition (70 oui et 1 abstention).

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement sur le rapport PR-960 A est acceptée à l'unanimité (69 oui).

Le président. Ces deux propositions seront traitées demain. Nous passons à la motion d'ordonnancement suivante, déposée par les Verts, concernant le rapport PR-893 A, l'étude de la rénovation de la ferme Menut-Pellet et son affectation en espace de quartier. Je passe la parole à M. Buschbeck pour défendre l'urgence.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ce crédit a été accepté en commission et il faut le voter pour que les services de M. Pagani puissent travailler durant l'été, sinon nous perdrons trois mois. De toute façon, ce crédit sera accepté au mois de septembre. Pour cette raison, Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter l'urgence et je vous en remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 46 oui contre 24 non (1 abstention).

Le président. Ce point sera également traité demain. Nous passons maintenant à la dernière motion d'ordonnancement, déposée par le Parti socialiste; elle concerne le rapport PRD-29 A. Je passe la parole à M. Holenweg pour défendre l'urgence.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. Le fait des discussions que nous avons depuis bientôt deux heures sur les urgences me paraît rendre évidente l'urgence d'un débat sur les urgences, pour pouvoir traiter les urgences en urgence. *(Rires.)* Je vous propose donc de voter la motion d'ordonnancement sur la modification du règlement concernant les urgences. De toute façon, le troisième débat est obligatoire et la ratification du Conseil d'Etat non moins obligatoire. S'il y a une urgence qui se justifie, c'est bien l'urgence pour débattre de l'urgence. Merci.

M. Julien Cart (Ve). Les Verts ont déposé un amendement à ce sujet qui propose de supprimer les débats sur les urgences. Pour simplifier, nous parlons trop

pour pouvoir avancer dans les débats. Nous proposons donc carrément qu'aucun groupe ne puisse s'exprimer. Nous acceptons l'urgence.

M. Pascal Spuhler (MCG). Je vois ici qu'on s'amuse bien, surtout sur les rangs en face. On demande l'urgence pour le traitement d'une demande de traitement d'un objet en urgence. Nous, nous ne voterons pas cette motion d'ordonnancement, puisqu'on nous refuse de combattre la criminalité et qu'on nous refuse le combat contre le chômage. On préfère divaguer sur des objets en urgence où, pour nous, il n'y a aucune urgence… *(Protestations.)*

M. Pierre Gauthier (EàG). Monsieur le président, je dois quand même relever que ce qui vient d'être dit est inexact. Nous venons de prendre une décision au bureau pour justement traiter rapidement les points en suspens. Ne trompez donc pas les gens qui nous regardent! Ce qui vient d'être dit est inexact et nous devons effectivement traiter ce point du règlement sur les urgences. Pour cette raison, nous soutiendrons cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 51 oui contre 23 non (1 abstention).

Le président. Ce point sera traité demain ou lors de nos séances du mois de septembre. Nous continuons nos travaux avec le point suivant de notre ordre du jour.

11. Proposition du Conseil administratif du 23 mai 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'engagement de 156 000 francs (dont 79 100 francs proviennent de fonds externes à la Ville de Genève) destiné à financer l'acquisition urgente d'un séquenceur d'ADN destiné aux activités de recherche des Conservatoire et Jardin botaniques (PR-964).

Présentation du laboratoire

Dans le cadre des activités scientifiques destinées à valoriser les collections dont ils ont la charge et à étudier des thématiques en lien avec les missions du service, les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) conduisent des recherches dans les domaines de la phylogénie moléculaire, de la phylogéographie et de

la génétique des populations. Ces études se font à l'aide d'un outil spécifique: un séquenceur d'ADN, instrument scientifique qui permet de déterminer la séquence, la succession des éléments fondamentaux de l'ADN, sur un morceau du génome d'une plante. Ces études appuient les recherches menées en taxonomie, systématique et conservation. En effet, l'acquisition et le traitement de données moléculaires sont devenus des requis indispensables dans ces domaines de la botanique. Ces études ont notamment permis aux CJB les réalisations suivantes:

1. Production de nouvelles classifications basées sur l'analyse des séquences ADN pour différents groupes d'organismes (mousses, lichens, gesnériacées, houx, palmiers…);
2. Enoncé de nouvelles hypothèses sur l'évolution des plantes et leurs modes de diversification et de spéciation (apparition de nouvelles espèces);
3. Utilisation de l'herbier pour en analyser des échantillons relativement âgés avec des méthodes modernes. Bien que cela ne soit pas possible pour toutes les plantes, on notera toutefois que la plante la plus ancienne dont nous avons pu analyser l'ADN date de 1854;
4. Analyse de la diversité génétique d'espèces rares et menacées en Suisse et aide à la définition de stratégies de conservation;
5. Participation à l'effort international visant à utiliser le code-barres ADN comme outil d'identification des plantes.

L'activité de recherche des CJB leur permet de jouer un rôle actif dans la formation universitaire (*bachelor*, *master*, *doctorat*) et au niveau fédéral (apprentissage). Les CJB accueillent ainsi des stagiaires de différents horizons pour des périodes allant de quelques semaines à plusieurs années selon les cas. Cette synergie avec l'Université de Genève permet à travers la formation d'étudiants universitaires d'augmenter le champ d'étude du service et de faire appel à des forces supplémentaires travaillant sur les collections dont les CJB ont la charge et sur les thématiques du service.

Fonctionnement et ressources

Bien que le budget du service assure le financement du fonctionnement de son laboratoire de biologie moléculaire, auquel est attribué le séquenceur, on notera que celui-ci génère des apports financiers non négligeables, au bénéfice des missions du service. Ainsi la dotation annuelle (26 500 francs pour le consommable et environ 15 000 francs pour le matériel durable) est complétée par des fonds extérieurs en fonction des projets en cours. Pour la période 1999-2011, l'apport extérieur s'est monté à 832 532 francs (moyenne annuelle: 69 878 francs), ce qui a permis de couvrir les frais de différents projets en consommables et voyages ainsi que les salaires d'une technicienne, d'une doctorante et de deux postdoctorantes.

Le laboratoire est situé dans le bâtiment La Console et est équipé de deux séquenceurs automatiques permettant l'analyse de séquences et de fragments d'ADN (microsatellites, AFLP). Ces appareils sont en fin de vie et ils menacent chaque jour de tomber définitivement en panne. Ils sont utilisés encore quotidiennement, au prix de réparations répétées et d'interventions quasi journalières pour maintenir le système.

L'état de ces appareils ainsi que l'évolution des techniques ont amené les responsables des CJB à rechercher activement des sources de financement pour l'achat d'un nouveau séquenceur, afin d'assurer la continuité de leur activité. C'est ainsi qu'une somme de 79 100 francs a été mise à disposition par l'Université de Genève (pour une contribution de 39 100 francs) et par la Société académique de Genève (pour une contribution de 40 000 francs), ce dernier montant étant appelé en principe à être utilisé d'ici à la fin juin 2012 selon les règles de la société.

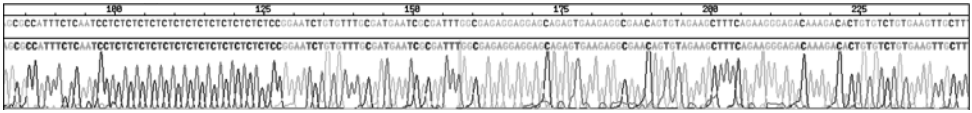

Séquence d'ADN obtenue grâce à la machine actuelle. La comparaison de telles séquences entre individus ou espèces différentes, et l'évaluation des mutations qui les différencient, permet de calculer leur apparentement ou leur distance génétique.

Perspectives

Du fait de son rôle de laboratoire de recherche touchant à différentes disciplines et de celui de centre de formation, le choix des responsables des CJB se porterait sur l'achat d'un séquenceur automatique permettant l'analyse de différents types de marqueurs avec le maximum de souplesse. La machine répondant le mieux à ces critères est actuellement celle produite par Beckman Coulter, qui permet l'analyse de séquences, de taille de fragments d'ADN (AFLP et microsatellites), mais aussi l'analyse d'expression de gènes et la mise en évidence de marqueurs SNP (Single Nucleotide Polymorphism), deux techniques prometteuses dans le cadre des objectifs scientifiques des CJB pour les années à venir.

Devis

Le prix d'un séquenceur GenomeLab GeXP Genetic Analysis System neuf (huit capillaires) se monte actuellement à 238 800 francs. *(Voir devis annexé.)* Mais le prix peut être négocié à 155 121 francs si l'achat est effectué d'ici à l'été 2012.

Séquenceur GenomeLab GeXP Genetic Analysis à huit capillaires.

Conclusion

Considérant l'état obsolète des deux appareils en fonction au sein du laboratoire de biologie moléculaire des Conservatoire et Jardin botaniques, le Conseil administratif propose au Conseil municipal l'achat d'un séquenceur automatique destiné à leur remplacement. Cet outil serait financé pour moitié par des fonds externes.

Cet instrument permet de décrypter l'ADN et est un outil incontournable pour comprendre l'évolution des espèces, leurs relations de parenté et leurs histoires particulières. Il contribue à quantifier la diversité génétique au sein d'espèces menacées en Suisse, de valoriser les collections par l'analyse d'échantillons d'herbier, de proposer des scénarios évolutifs pour plusieurs groupes de plantes ou de participer activement à l'effort international pour la mise en place et l'utilisation d'un code-barres génétique. L'achat d'un séquenceur automatique, tel que celui envisagé, permettrait en outre de développer d'autres applications, telles que l'expression de gènes, aussi utilisées pour comprendre l'évolution des organismes. Relevons enfin que cet appareil est également utilisé par les scientifiques du Muséum d'histoire naturelle de la Ville de Genève.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 28, 29 et 48 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'engagement de 156 000 francs (dont 79 100 francs proviennent de fonds externes à la Ville de Genève) destiné à financer l'acquisition urgente d'un séquenceur automatique dédié au laboratoire de recherche des Conservatoire et Jardin botaniques (CJB).

Art. 2. – En fin d'exercice 2012, le montant de 79 100 francs sera versé sur le compte de recettes 469020 des CJB. Ainsi, la dépense effective de la Ville de Genève se monte à 76 900 francs et le règlement de la facture se fera au débit de la rubrique 311180 (achat de matériel scientifique) du budget de fonctionnement des CJB.

Annexes

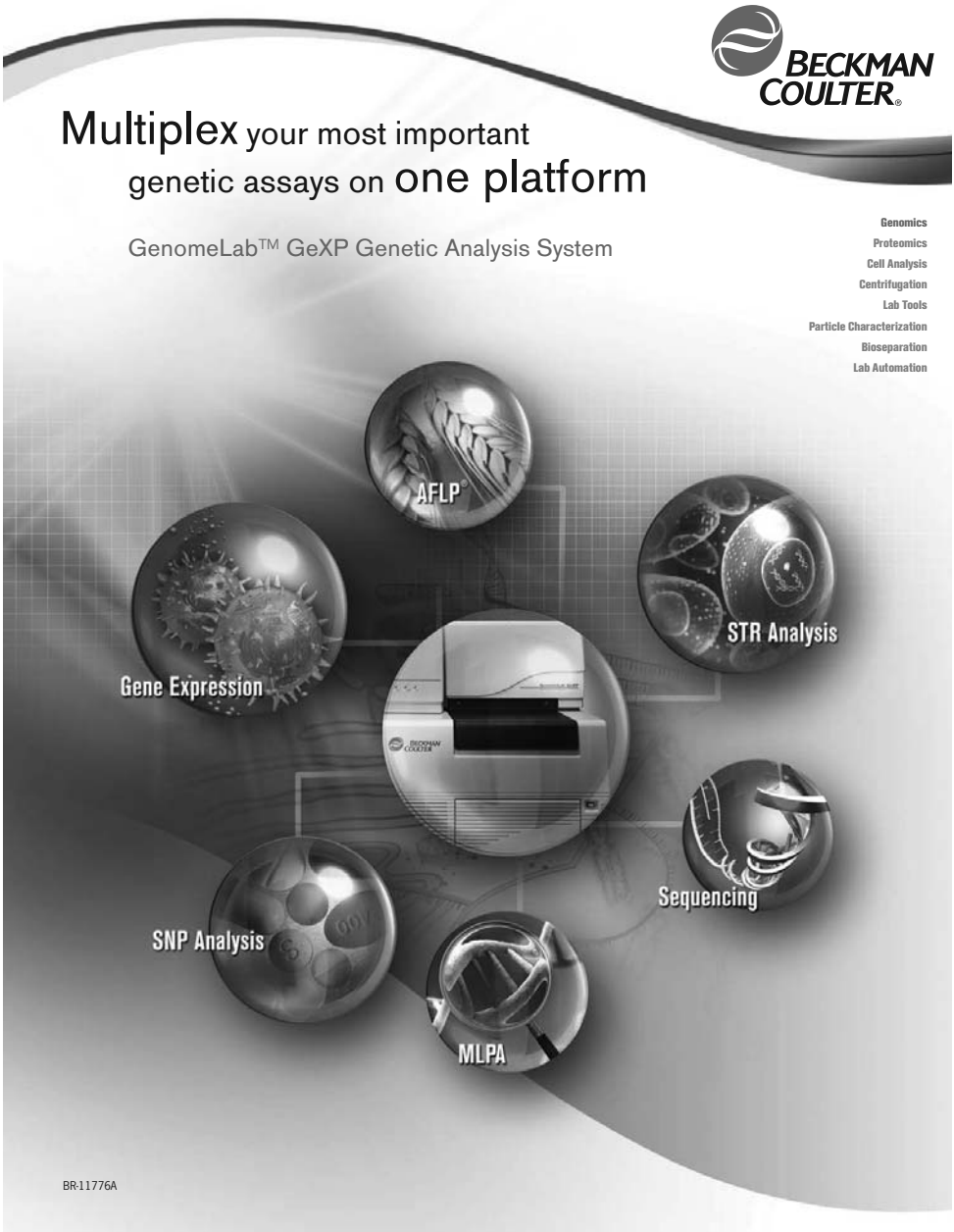
BECKMAN COULTER
Multiplex your most important genetic assays on one platform
GenomeLab™ GeXP Genetic Analysis System
Genomics
Proteomics
Cell Analysis
Centrifugation
Lab Tools
Particle Characterization
Bioseparation
Lab Automation
AFLP
STR Analysis
Gene Expression
Sequencing
SNP Analysis
MLPA
BR-11776A

All on One Platform

Perform your ideal genetic assays on one platform

A broad spectrum of applications

Gene Expression
Sequencing
SNP Analysis
STR Analysis
AFLP®*
MLPA**

Complement your gene expression analysis with LOH studies. Confirm your SNP analysis results by sequencing. Combine MLPA genomic results with quantitative gene expression for the full story. Do all this on one platform, with one capillary array, one gel and one software.

The GenomeLab GeXP supports a variety of applications, including DNA sequencing and fragment analysis. Furthermore, this flexible system allows you to run more than one application on the same plate and up to 192 samples unattended.

Gene Expression

The GenomeLab GeXP Genetic Analysis System is a multiplexed quantitative solution that reproducibly measures subtle, biologically relevant changes in gene expression. This system can detect down to 0.5-fold changes in gene expression, providing much more meaningful information than ever before. In addition, the GeXP multiplex feature allows multiple reference (housekeeping) genes, genes of interest and an internal control to be analyzed in a single well for improved accuracy.

Reduce bottlenecks with our high-throughput, low-cost solution.

Finally, quantitative gene expression that's cost-effective too. The GenomeLab GeXP Genetic Analysis system utilizes a patented, highly multiplexed reverse transcription PCR*** approach to quickly and efficiently look at the expression of multiplexed gene sets with greater sensitivity and speed. Building on more than a decade of innovative leadership in laboratory automation and capillary electrophoresis technology, the GenomeLab GeXP expedites your pathway to discovery.

The GenomeLab GeXP Genetic Analysis System supports researchers who have completed their initial discovery work with literature or large-scale screening technologies. The system provides a multiplexed, quantitative gene expression and multipurpose genetic analysis platform. *Please ask your local sales representative to calculate your own personal cost savings by making the simple change to multiplexed gene expression profiling.*

BECKMAN COULTER

High-throughput quantitative gene expression.

With the capacity to analyze up to 30 genes per reaction, the scalable GenomeLab GeXP enables the examination of up to 5,760 data points unattended in 24 hours.

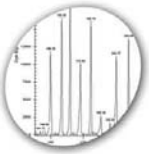

Cost-effective and time-saving gene expression.

By lowering PCR expenses and improving efficiency, the multiplex power built into the GenomeLab GeXP System enables you to analyze up to 30 genes per sample at a dramatically reduced cost per gene expression result with considerable time savings.

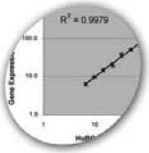

High accuracy and reproducibility you can trust.

With unrivaled linearity ($R^2 > 0.99$ for most genes), the GeXP delivers precise gene expression profiling that can detect gene expression changes down to 0.5 fold. A very high signal-to-noise ratio increases sensitivity and reproducibility across samples for more accurate and informative results.

Low sample requirement.

Our multiplexing capability, coupled with capillary electrophoresis readout, can be efficiently used to look at focused sets of genes using as little as 5-50 ng of total RNA.

Comprehensive software tools.

The GenomeLab GeXP has a sophisticated set of software tools that will guide you all the way from designing primers to data management of high-throughput gene expression studies.

Multiple applications for gene expression:

Tumor biomarker discovery
Development of signatures
Drug toxicity studies
Stem cell research
Plant genomics
Microarray data validation

All on One Platform

The eXpress profiling process for gene expression analysis

Simplified for multiplex capability

Beckman Coulter's GenomeLab GeXP Genetic Analysis System uses a simplified two-step multiplex PCR process for multiplexing biomarkers in gene expression assays. Each multiplex integrates biological controls in the same well as target genes and reference (housekeeping) genes. This approach not only reduces reagent consumption, but also eliminates pipetting variation and minimizes the need for technical replicates.

The true flexibility of the system is the ease and specificity of panel generation. By using the eXpress Designer module within the software, scientists can design research-specific panels using accession numbers or proprietary sequences. GeXP protocols accept any desalted, deprotected, unlabeled oligonucleotides.

Users can define their targets, or use commercially available multiplexes from Beckman Coulter for analysis.

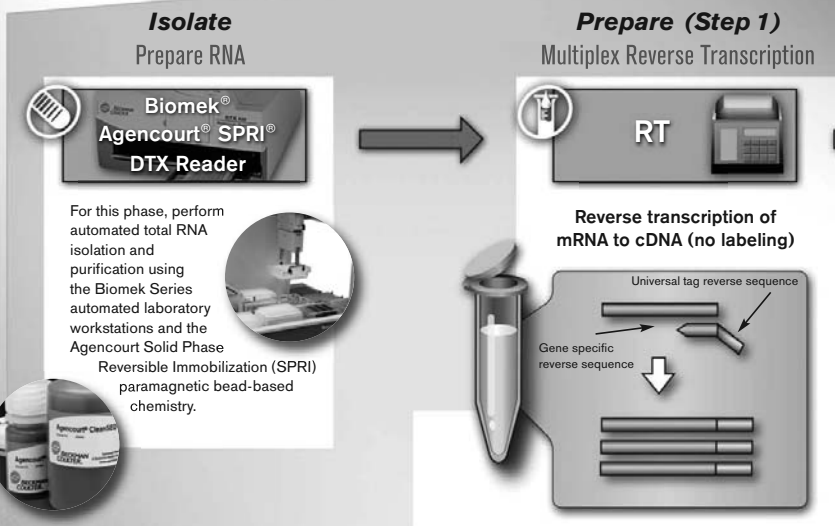

Reverse transcription reaction from total RNA uses gene-specific reverse primers that add a flanking universal reverse sequence to resulting cDNAs.

Pre-designed panels can be used to expedite target screening.

- GenomeLab GeXP Human Metastasis*Plex*
- GenomeLab GeXP Human Breast Cancer*Plex*
- GenomeLab GeXP Rat Multitox*Plex*
- GenomeLab GeXP Human Reference*Plex*

To find out more about these panels, visit www.CELeader.com.

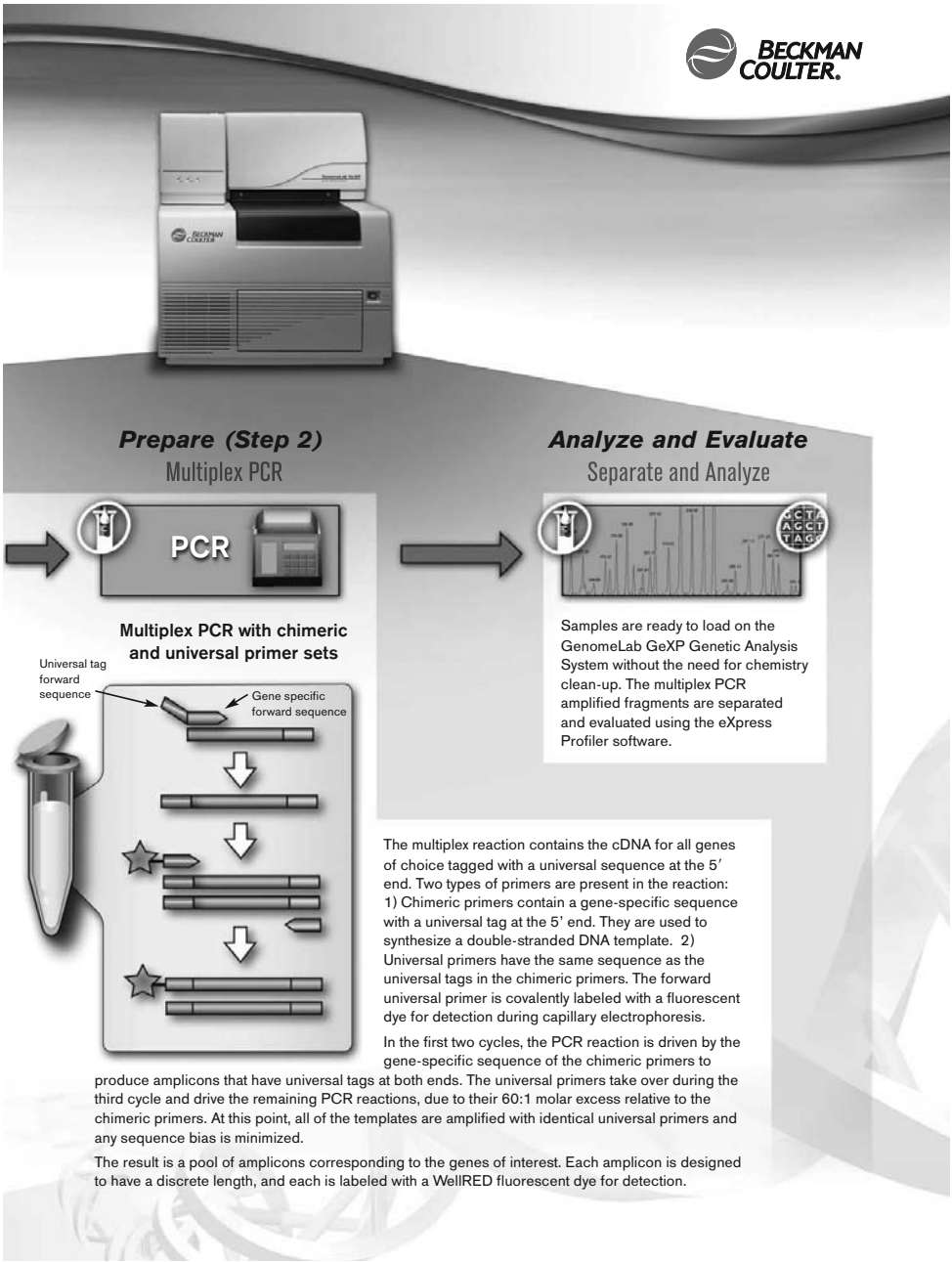
BECKMAN COULTER
Prepare (Step 2)
Multiplex PCR
PCR
Analyze and Evaluate
Separate and Analyze
Samples are ready to load on the GenomeLab GeXP Genetic Analysis System without the need for chemistry clean-up. The multiplex PCR amplified fragments are separated and evaluated using the eXpress Profiler software.
Multiplex PCR with chimeric and universal primer sets
Universal tag forward sequence
Gene specific forward sequence
The multiplex reaction contains the cDNA for all genes of choice tagged with a universal sequence at the 5′ end. Two types of primers are present in the reaction: 1) Chimeric primers contain a gene-specific sequence with a universal tag at the 5' end. They are used to synthesize a double-stranded DNA template. 2) Universal primers have the same sequence as the universal tags in the chimeric primers. The forward universal primer is covalently labeled with a fluorescent dye for detection during capillary electrophoresis.
In the first two cycles, the PCR reaction is driven by the gene-specific sequence of the chimeric primers to produce amplicons that have universal tags at both ends. The universal primers take over during the third cycle and drive the remaining PCR reactions, due to their 60:1 molar excess relative to the chimeric primers. At this point, all of the templates are amplified with identical universal primers and any sequence bias is minimized.
The result is a pool of amplicons corresponding to the genes of interest. Each amplicon is designed to have a discrete length, and each is labeled with a WellRED fluorescent dye for detection.

All on One Platform

Multiplexed gene expression delivers high sensitivity, accuracy and precision

Linearity and precision

The GenomeLab GeXP produces gene expression data with superb linearity. A highly linear correlation between the amount of RNA and gene expression level is generated for each gene in a multiplex with an average correlation coefficient (R^2) well above 0.99.

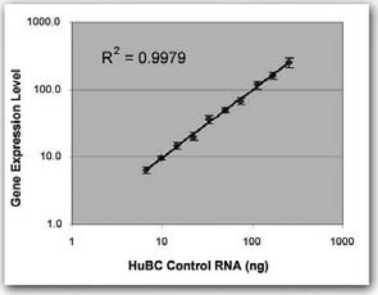

Accuracy

HuBC control RNA (ng)	6.5	9.8	14.6	21.9	32.9	49.4	74	111	167	250
GEQ value	6.5	9.8	15.0	20.4	36.2	49.8	67.8	118	163	251
Relative accuracy	99%	99%	97%	93%	90%	99%	92%	93%	97%	99%
Average of RA	96%									

*Relative accuracy (RA) of GeXP in detecting 0.5-fold change in the amount of Human Breast Cancer*Plex *control RNA*

The GenomeLab GeXP is sensitive enough to precisely detect even small changes in gene expression. The 0.5-fold increases in RNA concentration are consistently and accurately quantified by the GeXP for all genes in a multiplexed assay.

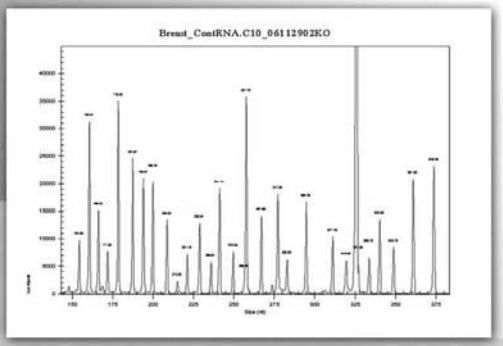

Human breast cancer electropherogram

Simultaneously analyze 24 functional genes associated with breast tumor progress and three reference (housekeeping) genes.

BECKMAN COULTER

Gene expression
eXpress Profiler software

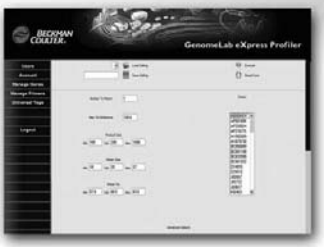

eXpress Profiler

GenomeLab eXpress Profiler takes the uncertainty out of assay design by providing fast, automated primer design, multiplex development and calculation of relative gene expression values.

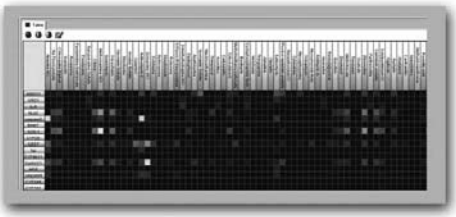

eXpress Analysis

With the eXpress Analysis module, fragment data is easily identified and associated with the design file using the software's QC functionality. Report output from the eXpress Analysis module can be imported into the eXpress Map for visualization as a high-density array image (heat map). This analysis can also be imported into spreadsheet software, third-party analysis software or LIMS.

Normalize to multiple genes

The power of multiplexing allows for the inclusion of several reference (housekeeping) genes in the same reaction. The GenomeLab GeXP makes it possible to normalize gene expression data to multiple reference genes at once, giving you the unprecedented flexibility to choose the best reference gene or genes in your assay system.

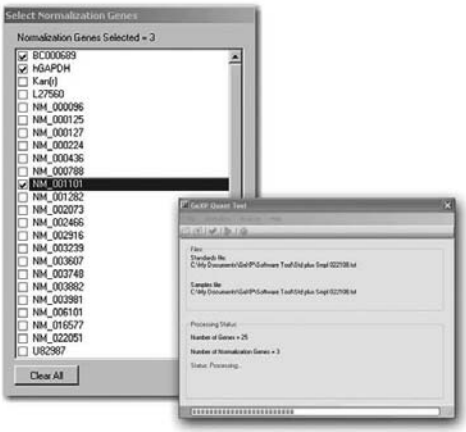

All on One Platform

Resolve complex sequences with high-quality information

Sequencing

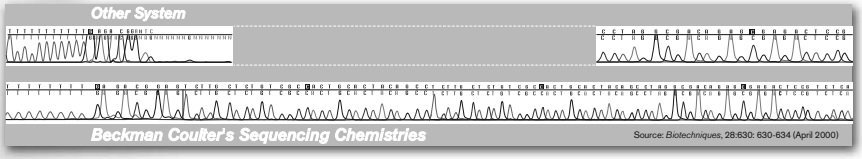

Using a novel approach to chemistry, our system features unique DNA sequencing reagents – including linear polyacrylamide gel (LPA), coated capillaries, dITP chemistry and near-infrared dyes – coupled with online denaturation. This results in less correction, more meaningful raw data and higher-quality final analyses. In this example, the GenomeLab GeXP is compared with another automated sequencing system for the completion of a problematic human genome sequence region. A section of gene sequence the other system couldn't resolve was accomplished using Beckman Coulter's innovative chemistry. The GenomeLab GeXP, in combination with the chemistry kits, provides high sensitivity to dye-labeled sequencing reaction products, robust signal and precise control over electrophoretic separation conditions. This has been optimized for four-color DTCS methods, to deliver robust signal for 700 bases per sample at better than 98% accuracy in about 100 minutes cycle time.

The sequencing process is further simplified by the use of a single master-mix in the GenomeLab DTCS Quick Start Kit. A smaller number of pipetting steps, and the use of larger transfer volumes, help reduce variability and errors in the process.

The GenomeLab Methods Development Kit provides a solution that will enable sequencing of difficult templates (secondary structures, polymerase hard stops, etc.) with uniform dye incorporation and low background fluorescence.

BECKMAN COULTER

Multiplex fragment analysis results – **whether you're genotyping, SNP scoring or quantifying microsatellite instability, the accurate and timely assignment of alleles can dramatically impact your lab's productivity. Compatible with assays such as MLVA or MLPA, multiplexing reduces time and cost and uses fewer samples. We developed the GenomeLab GeXP Genetic Analysis System to provide high-precision DNA sizing and sophisticated software algorithms with these processes in mind.**

SNP Analysis

The Genomelab SNPStart Primer Extension Kit is based on single base primer extension technology, a gold standard in the industry. Validated and optimized to multiplex up to 10 SNPs in a single reaction, the SNPStart Kit is ideal for low- to medium-throughput applications. The kit provides greater accuracy and reproducibility by using new controls with one peak for each allele, as well as substantial time and cost savings. SNP genotypes are summarized and reported in a fragment list through automated SNP locus tag assignments.

STR Analysis

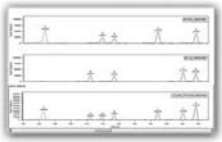

The GenomeLab Human STR Primer Kit is used to determine the purity and quality of DNA for sample tracking and monitoring contamination. It is ideal for researchers working with large numbers of DNA samples in clinical trials, tissue culture facilities and core labs.

AFLP

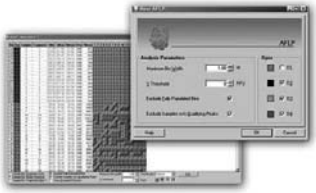

The dominant scoring algorithm automatically scores the presence or absence of AFLP-generated fragments in binary mode (1/0) through an integrated binning process. The dominant scoring results are easily used for phylogenetic analysis. Quantitative analysis is possible by using an option to export the peak heights.

MLPA

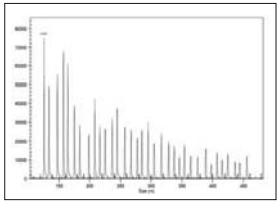

The GeXP is the perfect platform to run the increasingly popular MLPA (Multiplex Ligation-dependant Probe Amplification) assays to test for genetic variations in hereditary cancer, chromosomal aberrations as well as methylation patterns and tumor characterization.

All on One Platform

A genetic analysis solution that meets your needs

The GenomeLab GeXP utilizes single or dual plates with the sample tracking technology option to provide an advanced, industry-leading genetic analysis solution. The result is a fully automated, high-resolution system that adapts well to daily workflow changes in sample type and complexity.

The GenomeLab GeXP Genetic Analysis System has the ability to process and track samples in two 96-well plates. An array of eight capillaries takes full advantage of the 96-well plate format, enabling you to process over 192 samples, including thousands of genes, within 24 hours. This level of throughput reduces the cost and complexity associated with microarrays. Samples are automatically denaturated online prior to electrokinetic injection.

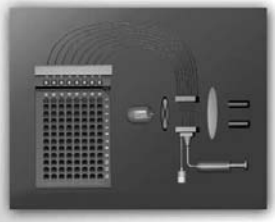

Long-life lasers

On-column, laser-induced fluorescence with auto capillary alignment ensures sensitive and reliable detection. Long-life diode lasers are used to excite infrared dyes, providing higher sensitivity at a fraction of the cost of argon ion lasers.

Dual plates

This system has the ability to process and track samples in two 96-well plates. An array of eight capillaries takes full advantage of the 96-well plate format, enabling over 192 samples, including thousands of genes, to be processed within 24 hours. Single plate GeXP is also available. *Please ask your sales representative for more details.*

Sample tracking made simple

An integrated barcode reader ensures accurate sample tracking and reporting. It also lets you create GenomeLab GeXP sample setup with automated liquid handlers such as our Biomek Series Laboratory Automation Workstations.

WellRED dyes

Beckman Coulter's WellRED dyes are uniquely designed for use with the GeXP Genetic Analysis System. The WellRED dyes emission spectra is in the near infrared region, providing greater sensitivity and significantly lower background than dyes that emit within the visible end of the spectrum. This results in minimal noise, which can interfere with peak detection and quantitation.

BECKMAN COULTER

A complete process solution

As a scientist, you understand the challenges of working with limited amounts of sample, tight deadlines and complex studies. Beckman Coulter has a better way ... a complete solution, all on one platform.

Our integrated GenomeLab solutions and team of experts will help you to deliver the high-throughput and quantitation needed for your application. Simply put, our systems help eliminate the bottlenecks and put you on the fast track to getting the results you need.

Automated nucleic acid isolation and purification

Agencourt sample preparation reagents, coupled with our Biomek Series Laboratory Automation Workstations, provide a top-notch solution for a variety of applications, thus enhancing the productivity, results and economics of your research. Our patented SPRI technology allows for easy automation of nucleic acid purification without sacrificing superior performance. The SPRI systems are designed for PCR product purification, dye-terminator removal, gDNA extraction from whole blood and serum, cDNA purification, simple plasmid purification, nucleic acid isolation and purification from plant material, nucleic acid extraction from mammalian tissue samples, total RNA extraction from tissue and total nucleic acid extraction from formalin-fixed, paraffin-embedded tissue samples.

Automated genomic sample and target preparation

The GenomeLab suite of methods for the Biomek Series Laboratory Automation Workstations automates preparation of multiplexed amplification products, suitable for GenomeLab GeXP analysis. These fully supported methods use superior Agencourt SPRI (Solid Phase Reversible Immobilization) paramagnetic bead-based technology to process 1 to 96 samples in a single run.

Multiplexed genetic analysis

The GenomeLab GeXP Genetic Analysis System is a versatile platform. As a quantitative, high-throughput, multiplexed gene expression profiling solution, it can analyze up to 30 genes per reaction per well with unrivaled sensitivity. This system is also a fully automated, high-throughput sequencing, genotyping and fragment analysis analyzer. In a single setup with one gel and one capillary array within the same plate, short and long templates are sequenced rapidly with high-quality reads and DNA fragments are sized and analyzed quantitatively with high-sensitivity and reproducibility. Fragment analysis applications include: SNP Scoring, Microsatellite Instability (STR), MLPA, MLVA, Loss of Heterozygosity and AFLP Fingerprinting.

All on One Platform

The GenomeLab GeXP Genetic Analysis System is an important part of a comprehensive set of interrelated GenomeLab solutions specifically designed to accelerate genetic research.

By encompassing virtually every step of the process, our flexible and highly efficient systems function as an extension of your thinking, helping you make important research decisions faster and with more confidence than ever before.

ORDERING INFORMATION

GenomeLab GeXP Genetic Analysis System
Part No. A26572

- Integrated barcode reader
- 192 sample capacity, 2 x 96-well sample microplate
- Uses linear polyacrylamide (LPA) – maximizing performance
- Coated eight-capillary array
- Four-wavelength laser-induced fluorescence detection
- 96-well microplate format for samples/buffer
- Eight samples read in parallel
- Automatic gel replenishment
- Automatic sample denaturation and introduction
- Single setup facilitates gene expression analysis, DNA sequencing and fragment analysis

Specifications

Weight 180 lb (81.6 kg)
Height 37 in (94 cm)
Width 24 in (61 cm)
Depth 26 in (66 cm)
Power 100-240 VAC, 5A, 50/60 Hz
Excitation two-diode lasers
Class 1 laser hazard

For information on our comprehensive line of GenomeLab systems, please contact your local Beckman Coulter representative or visit our web site at ***www.ceLeader.com.***

For ordering information, please visit us at ***www.beckmancoulter.com/eStore.***

World-class support at your fingertips
Wherever you are, our world-class customer service and support is dedicated to making sure your Beckman Coulter system functions at peak efficiency throughout its lifetime. Across the globe, a network of technical and application experts is available online, on site and by phone to help with all your system support needs.

For Research Use Only; not for use in diagnostic procedures.
*AFLP is a registered trademark of Keygene, N.V.
**MLPA is a registered trademark of MRC Holland, b.v.
*** The PCR process is covered by patents owned by Roche Molecular Systems, Inc. and F. Hoffmann-La Roche, Ltd.

All trademarks are the property of their respective owners.

Australia, Gladesville (61) 2 9844-6000 **Canada, Mississauga** (1) 905 819 1234 **China, Beijing** (86) 10 6515 6028
Czech Republic, Prague (420) 272 01 73 32 **Eastern Europe, Middle East, North Africa, South West Asia: Switzerland, Nyon** (41) 22 365 3707
France, Villepinte (33) 1 49 90 90 00 **Germany, Krefeld** (49) 2151 33 35 **Hong Kong** (852) 2814 7431
India, Mumbai (91) 22 3080 5101 **Italy, Cassina de' Pecchi, Milan** (39) 02 953921 **Japan, Tokyo** (81) 3 5530 8500 **Korea, Seoul** (82) 2 404 2146
Latin America (1) (305) 380 4709 **Mexico, Mexico City** (001) 52 55 9183 2800 **Netherlands, Mijdrecht** (31) 297 230630 **Puerto Rico** (787) 747 3335
Singapore (65) 6339 3633 **South Africa/Sub-Saharan Africa, Johannesburg** (27) 11 564 3203 **Spain, Madrid** (34) 91 3836080
Sweden, Bromma (46) 8 564 85 900 **Switzerland, Nyon** (41) 0800 850 810 **Taiwan, Taipei** (886) 2 2378 3456 **Turkey, Istanbul** (90) 216 570 17 17
UK, High Wycombe (44) 01494 441181 **USA, Fullerton, CA** (1) 800 742 2345

B2008-8925-LC-7K www.beckmancoulter.com © 2008 Beckman Coulter, Inc. BMR-PRINTED IN U.S.A.

BECKMAN COULTER®
Simplify • Automate • Innovate

BECKMAN COULTER

Quote no.:	JMZ12010011-1
Contact person:	Jean-Marc Zimmerli
Tool free line:	0800 850 810
Date:	31 January 2012
Your Enq.:	

Conservatoire et Jardin botaniques
Laboratoire de génétique et phylogénie
Madame le Docteur Yamama Naciri
1, ch. de l'Impératrice
Case postale 60
1292 Chambésy/Genève

Item	Part No.	Description du produit	Qty	Unit price	Total CHF
1	A26572	GenomeLab™ GeXP Genetic Analysis System, Dual Plate Format The GenomeLab™ GeXP Genetic Analysis System is a versatile platform capable of a multitude of genetic analysis applications from quantitative multiplexed gene expression to sequencing and fragment analysis. As a quantitative, high-throughput, multiplexed gene expression profiling solution, it has a capacity to analyze up to 30 genes/reaction/well with unrivaled sensitivity. The GeXP can quantitatively detect small, biologically relevant changes in gene expression, as low as 0.5 fold, with high accuracy. The GeXP platform is scalable, enabling the monitoring of tens to hundreds of genes for up to tens of thousands of samples. The readout can be efficiently used to look at focused sets of genes using very small amounts, as little as 5-50 ng of total RNA, accommodating varied quality of RNA. The GenomeLab™ GeXP is also a fully automated, high-throughput sequencing and genotyping/fragment analysis system. In a single setup with one gel and one capillary array within the same plate, short templates are sequenced rapidly, long templates are sequenced faster with high quality reads, DNA fragments are sized accurately, and analyzed quantitatively with high-sensitivity and reproducibility. Fragment analysis applications include: - SNP Scoring - Microsatellite Instability (STR) - MLPA	1	238'800.00	238'800.00

Beckman Coulter International SA
Rue Juste-Olivier 22 – Case postale 1059
1260 Nyon 1
Tel: 0800 850 810
Telefax: 0848 850 810
e-mail: swiss.cs@beckman.com
web site: www.beckmancoulter.ch

BECKMAN COULTER

Quote no.:	JMZ12010011-1
Contact person:	Jean-Marc Zimmerli
Tool free line:	0800 850 810
Date:	31 January 2012
Your Enq.:	

Conservatoire et Jardin botaniques
Laboratoire de génétique et phylogénie
Madame le Docteur Yamama Naciri
1, ch. de l'Impératrice
Case postale 60
1292 Chambésy/Genève

Item	Part No.	Description du produit	Qty	Unit price	Total CHF
		- Loss of Heterozygosity - AFLP Fingerprinting System Includes: - GenomeLab™ GeXP Separation Module - GenomeLab™ Controller - GeXP Software Package - eXpress Profiler PC - Two Flat-panel Monitors - Integrated Bar Code Reader - 2 x 96-well Sample Microplate Format - Complete with Windows XP and Office 2007 Installed - In-lab Installation and Training - User's Guide			
		Total without VAT			**238'800.00**
		Special Discount		40.00%	95'520.00
		Total with Special Discount CHF			143'280.00
		Freight			350.00
		Total with Freight CHF			143'630.00
		VAT		8.00%	11'490.40
		Total with VAT and Freight CHF			**155'120.40**

Beckman Coulter International SA
Rue Juste-Olivier 22 – Case postale 1059
1260 Nyon 1
Tel: 0800 850 810
Telefax: 0848 850 810
e-mail: swiss.cs@beckman.com
web site: www.beckmancoulter.ch

BECKMAN COULTER

Quote no.:	JMZ12010011-1
Contact person:	Jean-Marc Zimmerli
Tool free line:	0800 850 810
Date:	31 January 2012
Your Enq.:	

Conservatoire et Jardin botaniques
Laboratoire de génétique et phylogénie
Madame le Docteur Yamama Naciri
1, ch. de l'Impératrice
Case postale 60
1292 Chambésy/Genève

Conditions

Validity of this quotation:	until 30 June 2012
Delivery time:	4 - 8 weeks upon order entry
Payment condition:	30 days net
Installation and training:	included

We apply our General Terms and Conditions.

A possible export of the positions offered requires without exception, beforehand, our written approval.

For our instruments, the warranty period is 12 months as per our General Terms and Conditions. For the guarantees of the data systems, the conditions of the manufacturers are applied.

BECKMAN COULTER INTERNATIONAL SA
Life Science Research Division

Jean-Marc Zimmerli
Ingénieur Commercial

Egon Ruch
Verkaufsleiter

Beckman Coulter International SA
Rue Juste-Olivier 22 – Case postale 1059
1260 Nyon 1
Tel: 0800 850 810
Telefax: 0848 850 810
e-mail: swiss.cs@beckman.com
web site: www.beckmancoulter.ch

Préconsultation

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (68 oui).

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, nous sommes saisis d'une proposition du Conseil administratif mal ficelée. Je parle non seulement du prix qui nous est soumis pour l'acquisition d'un séquenceur d'ADN, mais également de l'urgence de cette acquisition. Si vous connaissez un peu le sujet, vous saurez sans doute que la faculté des sciences de l'Université de Genève ne dispose pas d'une telle machine, alors qu'elle a grand besoin d'un séquenceur d'ADN. Alors comment fait-elle? Simplement, elle passe par la société Fasteris SA qui, elle, fait ces analyses et procède à ce fameux séquençage.

Pour information, la faculté des sciences de l'Université de Genève, c'est 60 doctorants. C'est un peu plus important que l'effectif actuellement attaché aux activités de recherche des Conservatoire et Jardin botaniques. La nécessité, nous ne la constatons pas et, pour nous, il s'agit surtout d'une dépense somptuaire. L'urgence n'a pas lieu d'être, puisque, en cas de besoin, des machines déjà existantes et des entreprises font ce travail.

La deuxième remarque concerne la demande de crédit de 156 000 francs qui nous est soumise. On nous explique que des fonds de 79 100 francs ramènent le prix de la machine, qui est de 235 000 francs, au montant de 156 000 francs. Or, tout cela n'est pas très clair, en ce sens qu'on nous dit, dans le même élan, que la machine, elle, pourrait nous être proposée à 155 121 francs. On ne comprend pas très bien l'opération: le montant de départ moins les fonds de 79 100 francs, on n'arrive pas du tout à la somme qui nous est demandée. Troisième remarque: vous me direz que ce n'est pas bien cher… c'est quatre fois les deux machines à laver achetées par la Ville, comme nous l'avons appris récemment…

M. Pierre Gauthier (EàG). Pour le groupe Ensemble à gauche, la recherche est une activité fondamentale que nous entendons soutenir. C'est pourquoi nous soutiendrons l'achat du séquenceur d'ADN pour le laboratoire des Conservatoire et Jardin botaniques.

Je rappelle à cette honorable assemblée que les Conservatoire et Jardin botaniques font partie d'un réseau de recherche; ils sont, par exemple, en lien avec le Jardin botanique de Paris. Beaucoup d'autres relations existent entre ce jardin et d'autres instituts de recherche. Pour cette raison, il nous semble très important de le soutenir.

La proposition qui nous a été transmise, à la différence du point de vue du préopinant, nous semble au contraire très complète, bien documentée. Monsieur le président, nous demandons que cet objet soit voté sur le siège, afin que le reste de la

procédure soit relativement rapide et que le laboratoire des Conservatoire et Jardin botaniques ne soit pas empêché de travailler, du fait du risque de panne du matériel existant. Oui à ce projet et nous demandons formellement le vote sur le siège!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, n'oublions pas que ce qui est demandé par les Conservatoire et Jardin botaniques est un outil fondamentalement nécessaire dans une institution scientifique. J'ai même été étonné – je rejoins peut-être les interrogations de M. Bertinat – que ce type de demande nous arrive ainsi. Effectivement, une somme de 156 000 francs nous est demandée, mais pour 80 000 francs pratiquement déjà financés par l'Université.

Je pense qu'il y a aussi une volonté des Conservatoire et Jardin botaniques de bien faire, d'être en conformité avec les règles de ce Conseil municipal. Même si nous aurions pu nous attendre, au niveau de la présentation, à quelque chose de plus affiné, susceptible de nous convaincre tout de suite, nous pensons que nous devons aller de l'avant et voter cette proposition sur le siège, comme il a été demandé. C'est ce que fera le Parti démocrate-chrétien.

M. Guy Dossan (LR). Le Parti libéral-radical votera cet objet sur le siège, puisque les Conservatoire et Jardin botaniques sont un des fleurons de notre Ville, réputés dans le monde entier. La seule question que nous pourrions nous poser – peut-être que je rejoindrai M. Bertinat – est que si ce n'est pas la première fois dans un crédit que nous avons des dons extérieurs, des apports de l'Etat ou autres, c'est la première fois qu'il est indiqué que le crédit, donc 79 100 francs, qui nous sera payé sera versé seulement à la fin de l'exercice 2012. Comme c'est la première fois que ce genre de proposition est écrite ainsi, pourrait-on savoir pourquoi? Jusqu'à maintenant, lorsque l'Etat, par exemple, nous donne de l'argent, il n'est pas indiqué qu'il nous le versera en fin d'année. Je suis un peu surpris de la présentation de ce projet de délibération. Mais nous voterons ce crédit.

M. Pascal Spuhler (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutiendra le vote sur le siège pour cet achat de séquenceur d'ADN. Effectivement, les Conservatoire et Jardin botaniques sont une perle au niveau de notre canton et de notre ville, mais c'est également une institution mondiale sur la recherche des jardins botaniques. Nous pensons donc qu'il est utile et important d'acquérir ce séquenceur.

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. Mesdames et Messieurs, je remercie en tout cas la majorité des groupes de voter sur le siège cette proposition. Effectivement, il faut savoir que l'acquisition de ce séquenceur n'est pas

juste pour exercer des prestations de service, mais que les analyses ADN font partie quelque part du travail de recherche et de formation. D'où l'intérêt d'avoir une machine à demeure, telle que nous l'avions d'ailleurs jusqu'à présent. C'est parce que les deux machines actuelles sont en fin de vie que les Conservatoire et Jardin botaniques ont besoin d'une nouvelle machine, qui sera mise à la disposition de tous les partenaires genevois qui le souhaitent.

Nous proposerons donc à la faculté des sciences de l'Université de Genève, si elle le désire, de faire une partie de ces analyses ADN chez nous, ce qui peut être profitable à toutes et tous. Je pense même que sur la durée ce n'est pas plus cher d'acheter une machine qu'on a à demeure que de toujours sous-traiter à une entreprise privée, sans compter la perte de l'effet de formation, comme je le disais.

Par rapport aux chiffres, Monsieur Bertinat, je suis désolé si la proposition ne vous paraît pas claire. Au départ, effectivement, le coût théorique était de 238 800 francs. Nous avons pu négocier à 155 121 francs, arrondis à 156 000 francs. Cela fait bien l'objet de la proposition qui vous est soumise, dont il faut déduire les 79 100 francs d'apports de tiers, en l'occurrence de l'Université de Genève. Ce qui montre bien que l'Université de Genève est intéressée par l'acquisition de ce séquenceur, comme la Société académique de Genève, d'ailleurs.

La Société académique de Genève, pour des raisons de comptabilité interne, a besoin apparemment de verser ce montant dès que possible, d'où l'intérêt d'un vote sur le siège. Je crois que c'est un projet que vous pouvez voter avec conviction. En ce qui concerne les délais de paiement, j'avoue que nous en avons pris note. C'est une histoire de comptabilité, mais ce sera sur l'exercice 2012 de toute façon. Je vous remercie d'ores et déjà de soutenir ce projet.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 67 oui contre 1 non (1 abstention).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée sans opposition (67 oui et 5 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 28, 29 et 48 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'engagement de 156 000 francs (dont 79 100 francs proviennent de fonds externes à la Ville de Genève) destiné à financer l'acquisition urgente d'un séquenceur automatique dédié au laboratoire de recherche des Conservatoire et Jardin botaniques (CJB).

Art. 2. – En fin d'exercice 2012, le montant de 79 100 francs sera versé sur le compte de recettes 469020 des CJB. Ainsi, la dépense effective de la Ville de Genève se monte à 76 900 francs et le règlement de la facture se fera au débit de la rubrique 311180 (achat de matériel scientifique) du budget de fonctionnement des CJB.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

12. Proposition du Conseil administratif du 9 mai 2012 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total net de 3 331 000 francs:

- **pour un montant net de 1 944 000 francs destiné à la subvention d'investissement au bénéfice des Transports publics genevois pour la première étape d'acquisition de stations de vélos en libre service (VLS) en ville de Genève, hors acquisition des vélos, dans le cadre du projet cantonal des vélos en libre service;**
- **pour un montant brut de 1 537 000 francs, dont à déduire la part des prestations imputée aux crédits d'étude (PR-721 et PR-807 – N° PFI 103.005.01) pour un montant de 150 000 francs, soit un montant net de 1 387 000 francs, destiné à la réalisation de la première étape de stations de vélos en libre service (VLS) en ville de Genève, dans le cadre du projet cantonal des vélos en libre service (PR-965).**

Préambule

Depuis une vingtaine d'années, les systèmes de vélos en libre service (VLS) s'imposent de plus en plus comme mode de transport complémentaire aux offres

«traditionnelles» dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Plus de 170 villes et agglomérations en sont actuellement équipées, dont une cinquantaine en Europe.

Les systèmes VLS actuellement en place présentent des réseaux aux structures très différentes (nombre de stations, véhicules à disposition, etc.) qui sont le reflet de la diversité des objectifs poursuivis (réseaux touristiques, de petite desserte urbaine, pendulaires…). Il faut noter que les VLS qui s'intègrent parfaitement à l'offre de transports en commun (opérateurs de gestion, systèmes de réservation ou de tarification communs, etc.) sont rares.

La quasi-totalité des réseaux VLS dispose cependant de stations à proximité des grands générateurs de flux et des hautes densités de population et/ou d'emplois, emplacements qui sont par ailleurs desservis par des lignes de transports en commun à forte fréquence (RER, trams, bus, etc.). Des études réalisées par le programme européen OBIS tendent d'ailleurs à prouver que 60% à 80% des utilisateurs des VLS sont des individus qui pratiquent la marche en ville ou sont des usagers habituels des transports en commun. Ces observations confirment qu'une coordination forte d'un système VLS avec un réseau de transports en commun est pertinente.

Dans ce contexte, et répondant à la volonté de la Ville de Genève de développer l'usage du vélo sur son territoire, les Transports publics genevois (TPG – Unireso) ont initié en 2009 une vaste étude visant à la mise en place d'un système de VLS permettant de pallier le manque de l'agglomération genevoise en la matière, tout en élargissant simultanément l'offre Unireso.

Concernant spécifiquement le VLS, l'objectif des TPG est de compléter l'offre de transports publics proposée dans le Canton de Genève, afin d'optimiser l'intermodalité de manière exemplaire. Il est donc prévu que l'offre VLS soit conçue en synergie avec les prestations déjà fournies par Unireso, notamment au niveau de l'emplacement des stations et du partage de technologie (système de réservations, prix préférentiel, etc.).

A l'heure actuelle, les communes parties prenantes du projet sont au nombre de 14, c'est-à-dire, outre la Ville de Genève, les communes de Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Collex-Bossy, Colonges-Bellerive, Confignon, Perly-Certoux, Puplinge, Thônex, Troinex, Vernier et Veyrier. Le projet a par ailleurs été présenté à l'Association des communes genevoises (ACG) le 24 novembre 2010, recueillant un écho favorable. En effet, de nombreuses autres communes genevoises ont manifesté leur intérêt à participer à cette opération, auxquelles il faut ajouter la commune d'Annemasse.

D'une manière générale, l'adhésion politique au projet peut être considérée comme unanime.

Cette proposition correspond à une première étape de la mise en place de ce système de VLS, permettant d'affirmer la volonté de la Ville de Genève d'engager le processus.

Exposé des motifs

Pour le système des VLS à Genève, il est proposé le déploiement de 145 stations, soit la mise à disposition d'environ 1600 vélos pour l'ensemble du canton. Pour la Ville de Genève, les intentions d'équipement sont de 640 vélos, répartis en 62 stations.

La Ville de Genève, partie prenante de l'étude, a souhaité que les sites des 62 stations retenues desservent efficacement et de manière centrale les quartiers. Ces sites d'implantation ont été géolocalisés suivant les critères de densité de population et d'emplois, et de proximité des interfaces de transports en commun, des installations à forte fréquentation et des sites à vocation touristique.

Le projet d'implantation des 62 stations réparties sur l'ensemble du territoire municipal, pilotée par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, a été finalisé en janvier 2012.

Une comparaison et une évaluation des systèmes de VLS développés dans un certain nombre d'agglomérations ont tout d'abord été réalisées (benchmarking). A partir de cette étude, un plan financier propre au système de VLS a été établi. Les conclusions de cette première phase d'étude ont présenté l'investissement de base à consentir, une estimation des frais de fonctionnement annuels, un nombre de stations et de vélos envisageables en Ville de Genève et pour les autres communes intéressées.

Les sites d'implantation et les aménagements nécessaires ont été précisément déterminés en regard des contraintes de surface, en sous-sol, et en lien avec les connexions au réseau cyclable. Chaque station fait l'objet d'une fiche comportant l'emplacement détaillé, une analyse du lieu et des contraintes, des recommandations et un nombre de vélos indicatif.

Concernant le montage financier, les communes octroient une subvention d'investissement aux TPG pour l'acquisition de la totalité des stations VLS sans les vélos. Les TPG demeurent propriétaires des stations, des vélos et du système d'exploitation. Les communes prennent par ailleurs *à leur charge*, par le biais d'un crédit d'investissement, les infrastructures, le génie civil, les demandes d'autorisation et le suivi des réalisations. L'entretien, le suivi et la maintenance des stations seront effectués par les TPG et financés selon la clé de répartition décrite au point «Budget prévisionnel d'exploitation et charges financières**».** Cette répartition concerne également l'acquisition et le renouvellement des vélos, ainsi que le rééquilibrage des stations en fonction de leur occupation.

Au niveau juridique, les TPG assurent la responsabilité de la prestation liée à l'offre. Cette prestation sera formalisée par le biais d'un contrat de prestation spécifique au VLS entre l'Etat de Genève et les TPG, actuellement en cours de rédaction, et qui devra être entériné en novembre 2012.

Dans l'objectif d'inaugurer le système de VLS genevois en juin 2013, la Ville de Genève, sans le concours de laquelle la réalisation du projet serait fortement compromise, se doit d'acquérir et installer la plupart de ses stations pour cette échéance.

La présente demande de crédit porte sur la première étape de réalisation, soit un premier lot de 40 stations. Le deuxième lot des 22 stations restantes pour la Ville de Genève fera l'objet d'une seconde demande de crédit, qui sera déposée après adjudication du marché fournisseur par les TPG en septembre 2012. Cette manière de procéder permettra de reporter l'éventuelle différence des coûts de fourniture sur le montant de la seconde demande de crédit.

Description de l'ouvrage

La dénomination «station VLS» comprend:

– un totem d'accès au service;
– des points d'attache, dénommés «bornes d'accrochage», permettant d'accrocher et de décrocher les vélos;
– des vélos en libre service.

Les stations font l'objet d'un appel d'offres fournisseur global en procédure ouverte internationale lancé en mars 2012 par les TPG. Le cahier des charges de cet appel d'offres ainsi que les critères d'adjudication ont été validés par tous les partenaires. L'adjudication de l'appel d'offres fournisseur portant sur 145 stations VLS dont 62 pour la Ville interviendra en septembre 2012.

Les caractéristiques principales des stations sont:

– un totem d'accès au service à écran tactile, équipé pour la lecture de cartes sans contact;
– un nombre de bornes d'accrochage, variable selon les sites, compris entre 12 et 40 bornes d'accueil, soit de 7 à 22 vélos (le nombre de bornes d'accrochage est supérieur au nombre de vélos, afin d'éviter la saturation des stations);
– une intégration au système d'abonnements Unireso pour les utilisateurs réguliers (abonnés);
– la possibilité d'employer différents moyens de paiement (cartes, espèces) pour les utilisateurs occasionnels (non-abonnés);
– une alimentation via un raccordement au réseau électrique.

Les caractéristiques optionnelles sont:

– la possibilité que certaines stations puissent être installées sans génie civil, et soient donc déplaçables (par exemple, pour des sites à valeur patrimoniale ou des implantations saisonnières);
– la possibilité d'alimenter certaines stations à l'énergie solaire;
– une intercompatibilité avec les autres systèmes VLS suisses (Vélopass, Publibike, Vélospot).

L'amortissement technique des stations est initialement prévu à dix ans.

Description des travaux

Acquisition des stations et aménagement des sites

La réalisation du projet pour la Ville de Genève sera menée selon la procédure suivante:

1. Les TPG lancent un appel d'offres fournisseur global portant sur l'acquisition de toutes les stations pour le canton de Genève, de l'intégralité des vélos nécessaires et du système d'exploitation.
2. La Ville de Genève subventionne l'investissement des TPG relatif à l'acquisition des stations situées sur le territoire de la ville de Genève, et ce pour la totalité de la fourniture à l'exception des vélos. La présente délibération I comprend le premier lot de 40 stations.
3. La Ville de Genève investit à hauteur du coût des travaux de génie civil et de raccordements électriques. La présente délibération II comprend le premier lot d'aménagement de 40 sites.

Travaux de génie civil

Préalablement, ou simultanément à la livraison et à l'installation des stations, il s'agira de procéder aux travaux d'aménagement de chaque site, pour en permettre l'accessibilité, le confort d'utilisation et l'usage sécurisé:

– modification géométrique des trottoirs et chaussées (abaissements de bordures, avancées de trottoir, déplacements d'îlots). Principalement, dans le cas où la station est située sur un trottoir, les bordures existantes seront abaissées, quelques cas demandent également d'agrandir et d'avancer le trottoir en lieu et place des zones de parking vélos ou auto. Des îlots pourront également être déplacés ou démolis;
– exécution de socles de fondation et scellements pour l'ancrage des structures (totems et points d'attache);
– fouilles en tranchées relatives à l'alimentation électrique décrite ci-dessous;

– déplacement, suppression du mobilier urbain existant (potelets, bornes, signalisation verticale, barrières, épingles à vélo, etc.);
– modification des marquages routiers.

Il est à noter que certains sites concernent des projets d'aménagement déjà en cours d'études ou en exécution. Les travaux d'adaptations géométriques ont été coordonnés et y sont d'ores et déjà intégrées.

Les stations seront livrées à un lieu de stockage unique à définir. Ainsi, le coût estimatif comprend le transport du lieu de stockage jusqu'à chacun des sites.

Les travaux de modifications du système de récolte des eaux pluviales sont également indispensables.

Travaux et prestations d'alimentation électrique

Les stations VLS devront être raccordées au réseau électrique SIG par l'intermédiaire d'une borne d'abonné. Ces prestations de tirage de câble, raccordements électriques et fourniture de bornes sont exécutées par les Services industriels de Genève et facturés au propriétaire des stations. Depuis cette borne d'abonné, la liaison avec la station VLS sera effectuée par un concessionnaire agréé par les SIG et mandaté directement par la Ville de Genève.

Il est à noter que le dispositif ne possédera pas de compteur électrique, en raison de la forfaitisation de la consommation accordée par les SIG.

Calendrier de réalisation

La durée de réalisation des travaux de génie civil et raccordements électriques est estimée à six mois.

Les travaux seront menés simultanément sur plusieurs fronts d'attaque, selon autant de lots correspondant à des secteurs géographiques définis. Cette méthode de réalisation permet de limiter considérablement la durée des travaux et ainsi d'assurer le bon respect de la date d'inauguration.

Estimation des coûts

Délibération I

Libellé	Fr.	*Total arrondi*
Fourniture. Acquisition de 40 stations VLS comprenant:		
– totems d'accès		
– bornes d'accrochage des vélos 45 000 francs x 40	1 800 000	
Total HT fourniture		1 800 000

TVA 8% (arrondi)			144 000
Décision I – Total TTC net			1 944 000

Délibération II

Libellé	Fr.	Fr.	*Total arrondi*
Travaux de génie civil			
Transports, fourniture franco chantier des stations	20 000		
Installations de chantier	60 000		
Construction de socles et ancrages	110 000		
Fouilles pour raccordement électrique	286 000		
Aménagements, adaptations mobilier et récolte des eaux pluviales	330 000		
Sous total		806 000	
Travaux de raccordement électriques			
Raccordements au réseau public, bornes d'abonné, taxes (SIG)	233 000		
Branchements aux stations, travaux électriques (concessionnaire)	48 000		
Sous total		281 000	
Total HT travaux			1 087 000
Honoraires et frais			
Ingénieurs civils		100 000	
Ingénieurs spécialistes en transport		168 000	
Héliographies		8 000	
Information et communication		5 000	
Sous total			281 000
Total HT			1 368 000
TVA 8% (arrondi)			110 000
Total TTC			1 478 000
Prestations du personnel en faveur des investissements (4%)			59 000
Total TTC brut (arrondi)			1 537 000
A déduire: (N° PFI 103.005.01, OTP i230123101)			
– Part des études imputée sur PR-721			100 000
– Part des études imputée sur PR-807			50 000
Décision II – Total TTC net après déduction			1 387 000

Validité des coûts

Le coût estimatif est basé sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil ainsi que sur les prestations forfaitaires et taxes de raccordement électriques appliquées par les SIG.

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants estimés.

Programme des travaux et délais

Une fois le délai référendaire écoulé suite aux votes du Conseil municipal du présent crédit, les travaux d'aménagement des 40 premières stations pourront débuter et dureront six mois. Dès fin 2012, elles seront complétées par le mobilier adjugé par les TPG.

Les 22 dernières stations seront réalisées et pourvues du mobilier ad hoc à l'issue du vote de la seconde demande de crédit.

La mise en exploitation du système de VLS est prévue pour le mois de juin 2013, conformément au programme cantonal.

Agenda 21 choix écologiques

De par son aspect directement lié à un mode de transport cyclable promouvant une mobilité douce en ville de Genève, ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche d'amélioration durable de l'environnement.

Les surfaces réalisées en béton et en enrobés seront composées de matériaux recyclés.

Information publique

Lors des travaux, un panneau sera posé sur les stations en cours de construction, pour informer les riverains et passants du type d'intervention effectué.

Autorisations de construire

Les dossiers de demandes d'autorisation de construire sont en cours de dépose.

Régime foncier

Sur les 40 stations, 36 seront implantées sur diverses parcelles du domaine public municipal, 3 sur parcelles du domaine privé municipal, 1 sur parcelle du domaine privé Etat de Genève.

Pour ces dernières parcelles privées, les éventuelles opportunités de radier, modifier ou constituer des servitudes à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné sont à l'étude.

Intérêts intercalaires

Etant donné la durée des travaux estimée à six mois, il n'y a pas lieu de prévoir d'intérêts intercalaires.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire des délibérations I et II est celui du génie civil.

7e plan financier d'investissement

Cet objet ne figure pas au 7e plan financier d'investissement (PFI) 2012-2023.

Budget prévisionnel d'exploitation et charges financières

L'entretien, le suivi et la maintenance des stations seront effectués par les TPG. Le budget d'exploitation, comprenant notamment l'acquisition et le renouvellement des vélos, ainsi que le rééquilibrage des stations en fonction de leur occupation, est estimé à 2 100 000 francs par année pour l'ensemble du système. La répartition financière prévue est d' 1/3 pour l'Etat, 1/3 pour les TPG et 1/3 pour les communes participantes. Pour ces dernières, la participation au fonctionnement s'élève à un total de 657 263 francs, soit 281 037 francs à charge par année pour la Ville de Genève, au prorata du nombre de stations. La durée d'engagement des communes, identique à la durée d'amortissement technique des stations, est de dix ans. La participation financière au fonctionnement sera formalisée au travers d'un contrat spécifique entre les communes, l'Etat et les TPG.

La charge financière de l'investissement prévu dans le projet de délibération I, comprenant les intérêts au taux de 2,5% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 418 440 francs.

La charge financière de l'investissement net prévu dans le projet de délibération II, comprenant les intérêts du taux de 2,5% et l'amortissement au moyen de dix annuités, se montera à 158 000 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service du génie civil.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibérations ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 944 000 francs destiné à une subvention d'investissement au bénéfice des Transports publics genevois pour l'acquisition de 40 stations de vélos en libre service (VLS) en ville de Genève, hors acquisition des vélos, dans le cadre du projet cantonal des vélos en libre service.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 944 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2018.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 537 000 francs, dont à déduire la part des prestations imputée au crédit d'étude (PR-721 et PR-807 N° PFI 103.005.01) pour un montant de 150 000 francs, soit un montant net de 1 387 000 francs destiné à la réalisation de 40 stations de vélos en libre service (VLS) en Ville de Genève, dans le cadre du projet cantonal des vélos en libre service.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 537 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs correspondant à la part des crédits d'études, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Le président. Mesdames et Messieurs, il a été demandé de renvoyer cet objet directement à la commission de l'aménagement et de l'environnement et nous avons également une demande de traitement de cette proposition en débat accéléré. Je vous fais déjà voter le principe du débat accéléré.

Mis aux voix, le débat accéléré est accepté à l'unanimité (64 oui).

Préconsultation

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée sans opposition (70 oui et 1 abstention).

M. Stefan Kristensen (S). Je dirai juste quelques mots pour appuyer le renvoi de cette proposition en commission de l'aménagement et de l'environnement. Je vous rappelle que cette commission traite aussi d'environnement et de mobilité. Nous avons récemment eu toute une série de débats autour de l'extension de la gare de Cornavin et, dans cette commission, nous avons l'habitude de traiter ce genre de sujet. D'autre part, je crois savoir que la commission des finances risque d'être bien chargée ces prochains mois, particulièrement après l'été, avec

les débats budgétaires. Nous nous réjouissons donc, à la commission de l'aménagement et de l'environnement, d'accueillir cette proposition.

M. Rémy Burri (LR). Depuis le temps que nous attendons cette proposition, on peut se demander pourquoi elle n'est pas renvoyée directement en commission sans discussion. C'est simplement parce qu'elle mérite quelques précisions et qu'on attire l'attention de ce parlement par rapport à son contenu. En commission, il faudra être très vigilant par rapport aux coûts d'exploitation que ces stations de vélos en libre service engendreront, aux places de parking qui seront nécessaires et aux emplacements prévus… Je vois M. Pagani sourire, alors je rappelle que la nouvelle loi cantonale demande que chaque place de parking supprimée soit remplacée systématiquement. Nous y veillerons donc. Le groupe libéral-radical se réjouit de voir arriver cette proposition et il la renverra à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Carlos Medeiros (MCG). Chers collègues, le Mouvement citoyens genevois, sur le principe, appuie ce projet, mais avec quelques bémols. Le premier est d'essayer d'associer des privés, comme l'ont fait certaines villes européennes, notamment Londres – j'y suis allé récemment – où une grande banque est associée à ce projet, ce qui permet de faire des économies substantielles. Car il faut aussi penser que le budget pour renouveler le parc des vélos est conséquent, comme à Paris, par exemple, où il a quadruplé. Cela veut dire que, par rapport aux dégradations, le budget proposé me laisse dubitatif.

Le deuxième bémol concerne l'endroit où se situeront ces stations, comme le disait le préopinant. Il est clair que si, d'un côté, on installe des stations de vélos en libre service mais que, d'un autre côté, on complique encore la vie des automobilistes en supprimant des places de parking, ce n'est pas une bonne idée. Mais nous étudierons cette proposition en commission.

Pour terminer, je pense que le projet doit aussi tenir compte des Transports publics genevois (TPG), qui en seront un acteur important. Toutefois, j'espère qu'ils le géreront mieux que leur propre réseau de transports publics jusqu'à maintenant…

M^me^ Frédérique Perler-Isaaz (Ve)**.** Les Verts renverront également cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour des raisons qui ont déjà été énoncées, puisque cette commission traite parfaitement bien des enjeux de la mobilité. C'est ici un enjeu majeur pour notre Ville que de pouvoir enfin réaliser ces Vélib'.

Les Verts saluent ici notamment la possibilité des paiements en espèces pour ces futurs Vélib', et aussi l'adéquation avec les Vélib' mis à disposition dans d'autres villes suisses, puisque des pendulaires viennent à Genève et peuvent également utiliser non pas seulement les Vélib' de Lausanne, par exemple, mais aussi ceux de Genève. C'est donc un avantage.

A côté de cela, nous chargeons nos commissaires à la commission de se faire clarifier un peu plus en détail les enjeux liés au montage financier, afin que le Conseil municipal sache exactement sur quoi il vote.

En dernier lieu, je rappelle que si nous saluons la création de ces Vélib', c'est parce qu'il a été prouvé statistiquement que la bicyclette est le moyen de parcourir le plus rapidement possible des distances évaluées actuellement, sauf erreur, aux alentours de 4 km. Un vélo, rien de tel pour se déplacer rapidement lorsqu'on a quelques courses à faire en ville!

M^me^ Marie Barbey (DC). Le Parti démocrate-chrétien est ravi de tenir enfin dans ses mains cette proposition, puisque cela fait depuis 2007 – donc plus de cinq ans – que le Parti démocrate-chrétien réclame un système de Vélib' en ville de Genève. D'ailleurs, nous avions déposé une motion, qui avait été acceptée largement par ce délibératif, et cette motion proposait déjà la piste en partenariat avec les TPG.

Nous commencions vraiment à désespérer, à penser qu'à Genève aucun projet ne pouvait aller de l'avant. Nous voilà donc rassurés et nous nous réjouissons d'étudier ce projet, les aspects financiers et les aspects d'aménagement, en commission. Ce projet de Vélib' s'inscrit parfaitement dans la vision de la mobilité du Parti démocrate-chrétien, à savoir de promouvoir la mobilité douce, mais sans faire de la vie des automobilistes un enfer. C'est précisément ce que permettront de faire les Vélib', tout comme ils permettront également de favoriser la réinsertion professionnelle. C'est donc un bon projet et nous nous réjouissons d'en discuter en commission.

M. Pierre Gauthier (EàG). Sauf erreur, à Paris, on fête ces jours les cinq ans du Vélib'. C'est un système qui, d'après les reportages que j'ai pu voir, a été définitivement adopté par tous les habitants de ma ville natale. Ici, à Genève, je me trouvais un peu désespéré, comme beaucoup de mes collègues, qui régulièrement demandaient quand nous aurions le système de Vélib'. A Ensemble à gauche, nous sommes très heureux de voir arriver cette proposition et nous la voterons le nez dans le guidon – si je peux me permettre – pour l'envoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en préambule, juste quelques mots pour vous dire que si nous arrivons encore à discuter des deux prochains points de notre ordre du jour, cela arrangerait tout le monde… *(Protestations.)* Je fais appel à votre patience.

Cela étant, ce projet arrive enfin à maturité. Il profitera de l'expérience des uns et des autres, parce que, lorsque vous signaliez que l'expérience des Vélib' à Paris est une belle expérience, vous avez raison, mais il faut savoir que chaque année la moitié des vélos doivent être renouvelés. Cela veut dire que les incivilités sont extrêmement répandues. Sur internet, il y a même un petit concours entre adolescents à qui démolira le plus rapidement les vélos en libre service…

L'expérience acquise nous permet d'envisager avec sérénité l'introduction de ce système. Il profitera aussi au niveau des investissements, des infrastructures, parce qu'il nous permettra d'économiser ici un bus, là le renouvellement moins rapide de la chaussée, puisque, comme vous le savez, ce transport doux a la caractéristique de ne pas trop dégrader, donc de ne pas trop avoir besoin d'infrastructures. Je vous remercie de l'accueil favorable que vous réserverez à ce projet.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (67 oui).

Le président. Le bureau vous propose de faire encore les deux points suivants de l'ordre du jour, mais nous allons mettre au vote ce principe. Il s'agit des propositions PR-967 et PR-968, dont le vote sur le siège est demandé. Ce sera certainement rapide.

Mise aux voix, la demande ci-dessus est refusée par 34 non contre 28 oui (1 abstention).

13. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

14. Interpellations.

Néant.

15. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous convie demain à 17 h. Je rappelle aux membres du bureau qu'ils sont convoqués à 16 h déjà. Je vous souhaite une excellente nuit et je vous remercie pour le travail fait ce soir.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 298

2. Communications du bureau du Conseil municipal 298

3. Proposition du Conseil administratif du 6 juin 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un montant total de 14 362 800 francs:
– un crédit de 13 684 000 francs destiné à la construction d'une salle d'éducation physique/polyvalente et de locaux pour la pratique de la musique électrique ainsi que pour la rénovation et la transformation du bâtiment parascolaire existant, situés à l'école des Cropettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68, du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;
– un crédit de 382 000 francs destiné à l'aménagement d'un restaurant scolaire (mobilier et équipement), des locaux parascolaires (mobilier et cuisinette) et d'une salle d'éducation physique/polyvalente (mobilier, jeux et équipements) situés à l'école des Cropettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68, du cadastre de la commune de Genève, section Cité;
– un crédit de 296 800 francs destiné à l'équipement d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment situé à l'école des Cropettes, dans le parc du même nom, rue Baulacre 8, sur la parcelle N° 7755, feuille 68, du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-969). 298

4. Proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'investissement pour un montant total de 451 500 francs destiné à l'achat d'une patinoire à glace à installer pendant la saison hivernale dans le parc des Bastions, parcelle 6159 de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-970). 329

5. Proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits d'étude pour un montant total de 700 000 francs, soit:
– crédit I de 300 000 francs destiné à l'inventaire et au diagnostic des installations sportives, propriété de la Ville de Genève;
– crédit II de 200 000 francs destiné à l'élaboration de l'image directrice du site sportif du Bout-du-Monde/Vessy;
– crédit III de 200 000 francs destiné à l'élaboration de l'image directrice du site sportif de la Queue d'Arve/Vernets (PR-971) 339

6. Bilan social des ressources humaines 2011 (D-65) 346

7. Rapport annuel 2011 du Conseil administratif sur le Fonds chômage (D-34) 376

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 28 juin 2011 de M[mes] Alexandra Rys, Marie Chappuis, Sandra Golay, MM. Michel Chevrolet, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Eric Bertinat et Pascal Spuhler, renvoyée en commission le 22 novembre 2011, intitulée: «A quand le retour de la grande roue?» (M-974 A). 410

9. Projet de délibération du 5 juin 2012 de MM. Mathias Buschbeck, Pascal Spuhler, Alain de Kalbermatten, Olivier Fiumelli, Grégoire Carasso, Eric Bertinat et M[me] Vera Figurek: «Parc de la crèche des Ouches: pour le respect des décisions du Conseil municipal et pour un projet concerté» (PRD-43). 418

10. Projet de délibération du 6 juin 2012 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli, Olivier Fiumelli, Jacques Pagan, Carlos Medeiros, Olivier Tauxe, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion et M[me] Salika Wenger: «Modification de l'article 5 du règlement du Conseil municipal: Locaux du Conseil municipal et de ses services» (PRD-44) 422

11. Proposition du Conseil administratif du 23 mai 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'engagement de 156 000 francs (dont 79 100 francs proviennent de fonds externes à la Ville de Genève) destiné à financer l'acquisition urgente d'un séquenceur d'ADN destiné aux activités de recherche des Conservatoire et Jardin botaniques (PR-964) 445

12. Proposition du Conseil administratif du 9 mai 2012 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total net de 3 331 000 francs:
   – pour un montant net de 1 944 000 francs destiné à la subvention d'investissement au bénéfice des Transports publics genevois pour la première étape d'acquisition de stations de vélos en libre service (VLS) en ville de Genève, hors acquisition des vélos, dans le cadre du projet cantonal des vélos en libre service;
   – pour un montant brut de 1 537 000 francs, dont à déduire la part des prestations imputée aux crédits d'étude (PR-721 et PR-807 – N° PFI 103.005.01) pour un montant de 150 000 francs, soit un montant net de 1 387 000 francs, destiné à la réalisation de la pre-

mière étape de stations de vélos en libre service (VLS) en ville de Genève, dans le cadre du projet cantonal des vélos en libre service (PR-965) 468

13. Propositions des conseillers municipaux 481

14. Interpellations 482

15. Questions écrites 482

La mémorialiste:
Marguerite Conus